PORTRAIT DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC JUILLET 2022

COLLECTE DES DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR UN ÉCHANTILLON DE FEMMES ENTREPRENEURES DANS LES VILLES DE GOMA, LUBUMBASHI, KINSHASA ET MATADI EN VUE D'IDENTIFIER LEURS PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PAR PROVINCE ET DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ POUR DEFINIR LE PORTRAIT DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC

UN WOMEN

UN WOMEN | LOSONIA BUILDING, BLD JUNE 304TH FLOOR,KINSHASA, GOMBE/ RB.P 7248DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

ACRONNYMES

ANPI	Agence Nationale de Promotion des Investissements
ANADEC	Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais
IDA	Association internationale de développement
GU	Guichet Unique
FEC	Fédération des Entreprise du Congo
ONUW	ONU Femmes
ODD	Objectif de Développement des Nations Unies
FPI	Fonds pour la Promotion Industriel
PADMPME	Programme d'Appui et Développement de Moyenne et Petite Entreprise
COPA	ouverture des candidatures finales pour les jeunes présélectionnés
ONU	Organisation des Nations Unies
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
KIVU ENTREPRENEUR	Kivu Entrepreneur
ONG	Organisation Non gouvernementale
ONGI	Organisation Non gouvernementale Internationale
UE	Unions Européenne
SDE	Services de Développement des Entreprises
COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
PIM	Programme indicatif multi annuel
DFID	Département for International Développent
HOLGRAM	Leader congolais dans les applications d'identification biométrique et spécialisée dans le développement des applications informatiques (logiciels)
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
BM	Banque Mondiale
PME	Petite et Moyenne Enterprise

TABLE DE LA MATIERE

Contenu

ACRONNYMES 1

TABLE DE LA MATIERE 2

RESUME EXECUTIF 5

INTRODUCTION, CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA COLLECTE 8

1.1.Introduction 8

1.2. Contexte de l'étude/collecte 9

1.3. Les objectifs spécifiques de la mission 12

CHAPITRE I. APERCUE THEORIQUE SUR L'ENTREPRENEURIAT FEMMININ EN RDC .. 13

I. DEFINITION DE CONCEPTES CLES 13

*I.1.*Aspects de l'entrepreneuriat 13

I.1.1 Entrepreneure 13

I.1.2. Entreprise 14

I.1.3. Être en affaires 16

I.2. Compréhension de l'entrepreneuriat féminin 17

I.3. Déterminants de l'entrepreneuriat féminin 21

I.4. Obstacles à l'entrepreneuriat féminin 21

CHAPITRE II : INDICATEURS DE L'ENTREPREURIAT FEMININ 23

I.1. Problématique 22

II.2 Grille d'indicateurs 26

CHAPITRE III : APPROCHE METHODOLOGIQUE SOURCES DE DONNÉES PERTINENTES 27

3.1. Approche méthodologique 30

3.1.1. Aperçue 30

3.1.2. Outils principaux 31

3 .2. Approches méthodologiques par étape 32

3.3. Principes éthiques et n'est pas nuire 34

3.4. Ce graphique fait une description de l'échantillon par ville où l'enquête a été réalisée pour l'élaboration du portrait de la femme entrepreneure en RDC 35

3.5. La carte GPS de l'enquête ONU WOMEN qui retrace la collecte zones Ouest et Est Mai-Juin 2022 36

Chapitre IV : NIVEAU D'APPLICATION DU CADRE JURIDIQUE SUR L'ENTREPRENEURIAT FEMININE EN RDC 38

4.2. Cadre juridique proprement dit 38

4.3. Des lois justes aux pratiques et réalités scélérates à l'entrepreneuriat féminin en RDC 41

4.4. Tableau n°3 synthèse des caractéristiques transversales, particularités, facteurs de frein et de leviers de l'entrepreneuriat et bonne pratiques……39

Chapitre V : RESULTATS DE L'ANALYSE KOBO COLLECTE……...47

PARTIE 1 : PORTRAIT SOMMAIRE DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC……....47

5.1. Graphique des tranches d'âge de nos enquêtées pour les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma…….47

5.2. Graphique des statuts matrimoniaux des entrepreneures…….48

5.3. Carpe des entrepreneures ayant d'enfants……..……48

5.4. Graphique avec les âges des enfants sous la responsabilité de l'entrepreneures……..……49

5.6. Graphique avec le nombre d'enfants qui vivent sous un même toit que les entrepreneures……..….49

5.7. Carpe qui décrit le niveau d'étude des entrepreneures de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma…….……....50

5.8. Carpe qui prouve que l'entrepreneure a d'autres formations…….51

5.9. Carpe avec les informations le femme entrepreneure est autonome……..…51

5.10. Graphique sur la taille de l'entreprise de la femme entrepreneure……..…52

5.11. Graphique par rapport au type d'employé qui travaille avec les entrepreneures……..……..52

5.12. Graphique par rapport aux différents secteurs telle qu'expliqué ci-haut pour éviter toute confusion……..…….53

5.13. Graphique des secteurs où on trouve plus des femmes…….....…..54

5.14. Carpe qui prouve que la femme entrepreneure a été salariée……..…54

5.15. Carpe sur l'expérience de la femme entrepreneure…….55

5.16. Carpes sur les entreprises des femmes qui existaient avant……..……..55

5.17. Graphique sur la situation des entreprises des femmes à la création……..….56

5.18. Graphique sur la motivation qui pour les femmes à créer leurs propres entreprises……..…….56

5.19. Graphique sur les contraintes que les entrepreneures rencontrent……..57

5.20. Graphique sur les obstacles que les entrepreneures rencontrent…….57

5.21. Graphique sur la question de confiance entre entrepreneur et entrepreneure……...…....58

5.22. Graphique sur la question de confiance entre entrepreneure et entrepreneure……..59

5.23. Graphique sur la question de confiance entre Banque-IMF et l'entrepreneure……..59

5.24. Graphique avec les leviers pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin……59

5.25. Graphique qui prouve que la maternité n'est pas une contrainte à l'entrepreneuriat féminin……..60

5.26. Graphique avec les freins à l'émergence de l'entrepreneuriat féminin……..60

PARTIE 2 : PRORTRAIT DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC…….60

5.2.1. Les femmes entrepreneures à travers les villes de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa……
……..……..61

5.2.2. Les entreprises de femmes entrepreneures de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa……. 64

5.2.3. Les affaires de femmes entrepreneures de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa……...….67

5.2.4. Comparaison entre femme et homme entrepreneurs, et les similarités…… ..… 69

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES……..70

RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES…….……72

A. Au Gouvernement de la RDC……...…….……..…72
B. A l'ONU Femmes…….…...…….……..…72
C. Gouvernement, société civile et ONU Femmes…….……..……..…73

BIBLIOGRAPHIE..... 81

RESUME EXECUTIF

Il sied de permettre aux lecteurs de ce rapport sur la collecte des données complémentaires de comprendre que la mission principale de ce travail est d'élaborer le profil et le parcours d'une femme entrepreneure de la République démocratique du Congo.

Les objectifs spécifiques de cette mission consistent à :

- ✓ Conduire des interviews avec les femmes entrepreneures dans les villes ciblées par le projet : à savoir Goma, Lubumbashi, Kinshasa et Matadi en vue de collecter des informations permettant de dresser le profil et le parcours de la femme entrepreneure de la République démocratique du Congo ;
- ✓ Définir le profil type de la femme entrepreneure congolaise ;
- ✓ Définir le profil type des entreprises créées par des femmes ;
- ✓ Déterminer le parcours de la femme entrepreneure congolaise.

Il est aussi important de signaler que cette étude s'inscrit dans le cadre du contexte du projet PADMPME où le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme un secteur stratégique important.

Pour arriver à conduire cette mission et vérifier ces objectifs ci-haut, l'approche méthodologique mixte a été suivie pour cette collecte, avec un accent sur la récolte et interprétation des données qualitatives et quantitatives.

Cependant, certains outils (Entretiens individuels et débats ; Discussions de groupe et Outils spécifiques) vont permettre de capturer certaines informations quantitatives ; ainsi permettant une meilleure triangulation des résultats.

L'un des enjeux centraux de cette étude est l'approche du débat constructif à travers des approches et outils de collecte de données participatifs et inclusifs et en assurant la recherche du consensus. Ainsi, il sera impératif d'inclure toutes les catégories d'acteurs et d'actrices impliqués dans le processus de développement des actions en rapport avec les aspects genre dans le secteur socio-économique, y compris les décideurs et autorités du secteur, les entrepreneures, les bénéficiaires des offres des produits et services (ONG, Réseaux des femmes, entrepreneures, structures étatique comme SDE, COPA, KIVU ENTREPRENEUR, KPMG, HOLGRAM, GUCE, EPME SEC GENERAL, EPME SEC GENERAL, ANADEC, FEC, SECRETARIAT GENERALE GE FAE, COPEMECO, ANAPI, ANADEC, GUICHET UNIQUE,FEC, etc.) ainsi que les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de l'autonomisation de la femme.

Pour légitimer les résultats de nos enquêtes et dans le respect de la redevabilité, une séance de restitution sera organisée au profit, des parties prenantes, des membres du gouvernement : Ministères du Genre, famille et de l'enfant ; Petites et Moyenne entreprise ; certains services étatiques concernés, organisations membres de la société civile, bailleurs des fonds et les acteurs du secteur socioéconomique, en particulier les femmes.

En guise de notre analyse définitive, les données déjà disponibles à la suite de notre collecte à travers l'outil Kobo Collect ont été recueillies. Celles-ci ont permis de dresser un portrait sommaire des femmes entrepreneures et d'avoir ainsi une vue d'ensemble de l'état de l'entrepreneuriat féminin dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma.

Nous découvrons entre autres :

- Que le taux de croissance du nombre de femmes entrepreneures est plus important ;
- Que les femmes d'affaires sont plus jeunes, mais plus âgées que les travailleuses rémunérées ; que le revenu annuel moyen des femmes d'affaires est plus faible que celui des travailleuses salariées[1] ;
- Qu'un grand nombre de femmes ont démarré leur entreprise dans un secteur où elles ne possédaient pas d'expérience ;
- Que les femmes d'affaires mettent un temps partiel dans le pilotage de leurs entreprises par le fait qu'elles doivent s'occupées d'autres tâches ménagères et communautaire, sauf chez celles qui gèrent des employés ;
- Que les entreprises dirigées par des femmes sont plus jeunes ;
- Que, même si elles se retrouvent dans tous les secteurs, les entreprises dirigées par des femmes se concentrent surtout dans les secteurs de la vente au détail, des services ; de l'agroalimentaire, restauration, décoration, textiles, Ateliers des coutures, salon des beautés, Esthétique, salle de fête, marketing, Publicité, traitement artisanal minier.
- Que la principale source de financement des entreprises démarrées par des femmes viennent soit leurs économies personnelles, soit de la subvention de leurs conjoints ;
- Que plusieurs obstacles semblent isoler la femme entrepreneure : concentration dans des secteurs d'activités traditionnellement féminins, manque d'expérience pertinente, pénurie de réseaux d'entraide, double tâche : travail et responsabilités domestiques et familiales, accès au financement très difficiles,

Ces constatations démontrent enfin que les tendances en entrepreneuriat féminin ont peu changé depuis la dernière décennie, si l'on en croit aux variables qui ont été mesurées. Même si les écrits tendent à se multiplier depuis quelques années, la recherche sur les femmes entrepreneures est limitée par un manque de données de qualité, accessibles et fréquemment mises à jour. Ce problème, limite les chercheurs et les empêches d'élargir la portée de leurs études/enquêtes. Ainsi, la démarche proposée par l'ONU Femmes sur l'entrepreneuriat féminin est essentielle pour suivre adéquatement l'évolution des entrepreneures et intervenir efficacement auprès de ces femmes.

Quelques recommandations ont été formulées par les enquêtés au Gouvernement, Société civile et à l'ONU Femmes dont voici ce qui est prioritaires :

---

[1] ***https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_483203.pdf; Pages 5-10***

- ✓ Que le Gouvernement congolais vulgarise les taxes que les entrepreneures femmes doivent réellement payées par rapport aux différents services (Environnement, Industrie, CNSS, DGI, INPP, Guichet Unique, DGI, DGRD, DPMR, OGEFFREM et la DGDA) ;
- ✓ Que le gouvernement attribue plus des zones d'exploitation artisanales aux femmes ;
- ✓ Que ONU Femmes puisse intensifier la vulgarisation de tous les textes juridiques au profit des femmes entrepreneures en langues nationales et locales ainsi que celui de réforme de certains textes qui sont actuellement anachroniques ; Et surtout, de poursuivre les formations sous formes d'atelier pour assurer le suivi des recommandations pour leurs applications, et ainsi, favoriser l'assainissement du climat des affaires en RDC au profit des femmes. Et enfin,
- ✓ Que la Société civile, le Gouvernement, l'ONU Femmes et PTF (Partenaires techniques et financier) démontrent que le travail des enfants dans les sites miniers ne doit pas être coller à la femme, mais plutôt, être considérer comme une responsabilité des tous; Et aussi, lutter contre l'interdiction d'accès de la femme enceinte et allaitante dans les mines par le fait que cette pratique renforce sa vulnérabilité (une autre forme de discrimination) et que donc, il serait nécessaire d'avoir des programmes qui accompagnent la femme pendant et après sa période de grossesse et/ou d'allaitement.

Pour plus des détails, cette étude/collecte s'articule autour de 5 Chapitres dont : le premier chapitre présente l'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin et la définition de l'entrepreneure, l'entreprise et les affaires. Le deuxième identifie, les indicateurs de l'entrepreneuriat féminin, le troisième, l'approche méthodologique et sources des données ; Le quatrième, l'application du cadre juridique sur l'entrepreneuriat féminin en RDC, ceci c'est par rapport aux écarts qui sont observés dans sa mise en application ; Et enfin, le cinquième, les résultats de l'analyse Kobo Collect qui dresse le portrait de la femme entrepreneure en RDC. Ainsi, nous procédons à la présentation de l'introduction, du contexte et de des objectifs de la mission de la collecte.

INTRODUCTION, CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA COLLECTE

1.1. Introduction

Il est nécessaire de faire savoir que les entrepreneures qui cherchent à développer leur activité ont besoin, elles, d'une aide ciblée pour lever les obstacles juridiques, institutionnels, sociologique et financiers auxquels elles se heurtent.

Qu'elles travaillent par nécessité ou avec une ambition plus commerciale, les femmes entrepreneurs sont confrontées à une réglementation inadaptée et à des préjugés sociaux, elles ont de lourdes responsabilités familiales et avec peu de temps à consacrer à leurs entreprises compte tenu de leur charge horaire journalière qui du reste est très surchargée mais, surtout, elles peinent à obtenir des financements. Outre les discriminations dont elles sont victimes, les femmes rencontrent également des problèmes plus généraux, que connaissent toutes les PME en RDC : le crédit est rare et cher car le secteur bancaire est sous-développé, et ce sont les microentreprises et les PME qui en pâtissent le plus. « Les inégalités entre les sexes ont des répercussions économiques importantes », d'où, il serait nécessaire de comprendre tous ces obstacles, qui vont des normes culturelles à l'accès à un financement, si l'on veut non seulement autonomiser les femmes, mais aussi aider la RDC qui est un pays en développement à devenir plus productifs et à créer des emplois ». De surcroît, par manque de ressources, de formation technique et d'accès à la terre ainsi qu'à d'autres actifs, les femmes ne peuvent pas investir suffisamment de temps et de moyens dans leur entreprise. Afin de cerner l'environnement entrepreneurial complexe en RDC, il serait nécessaire de travailler suffisamment sur la vulgarisation du nouveau code de la famille, sa version révisée qui avait été votée dans le Parlement en juin 2016, et surtout que pendant longtemps, le Code de la famille a interdit aux femmes mariées de signer un contrat, de faire enregistrer une entreprise, d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt sans l'autorisation de leur époux. À l'issue de réformes portées par le ministère de la Justice et par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Outre ces obstacles juridiques, notre étude révèle que le manque d'accès à un financement est un problème crucial pour les femmes entrepreneures souhaitant développer leur activité. Ceci s'explique notamment par les restrictions que les banques continues à imposées aux femmes en contradiction au nouveau Code de la famille qui a été révisé en juin 2016, mais aussi, par la faible connaissance que les femmes ont une certaines capacité de la gestion d'entreprise et des questions financières, ainsi que par leur manque d'accès aux réseaux professionnels. De plus, l'étude constate qu'il y a peu de produits financiers adaptés aux besoins des femmes entrepreneures dans les secteurs en croissance, tels que l'industrie légère ou l'agroalimentaire.

Les recommandations en terme des solutions qui ont été proposées par les enquêtées dans l'étude, entre autres, par des sources alternatives pour la subvention, et par des programmes de formation ciblés dans un premier temps. D'où, la nécessité de décrire le contexte qui a motivé la collecte des données complémentaires pour faciliter l'élaboration du portrait de la femme entrepreneure en RDC.

1.2. Contexte de l'étude/collecte

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte du Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises », PADMPME en sigle, et qui est un programme de soutien que le gouvernement de la RDC a mis en place pour la promotion des initiatives économiques des opérateurs de cette catégorie, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises adoptée en 2016.

Cette collecte tente de répondre à l'une des priorités identifiées par l'ONU Femmes sur le portait de la femme entrepreneure en RDC dans son rapport provisoire portant sur l'analyse des dispositions en faveur des femmes contenues dans la législation relative au climat des affaires en RDC, afin d'emboiter le pas au Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme un secteur stratégique important car, d'une part, il contribue substantiellement à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté et, d'autre part, joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale.

Ce secteur est une source importante d'emploi dans tous les segments de l'économie nationale et locale dans les zones rurales et urbaines. Il contribue ainsi à la réduction de la fracture économique et sociale en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités économiques aux femmes et aux jeunes notamment. Prenant la mesure de l'importance de ce secteur, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des PME.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement
(IDA) un crédit pour financer le « Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises », PADMPME en sigle.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

ONU Femmes, bénéficiaire de ces fonds, œuvre dans la composante une pour l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le sous projet de réforme et dissémination des textes des lois en faveur de l'entreprenariat dans les sites de Kinshasa, Goma, Lubumbashi et Matadi en République Démocratique du Congo.

D'où, lors des séances des focus groupes à travers les quatre villes qui ont été concernées par l'étude, le constat a été qu'une productrice transformatrice des jus d'ananas de Goma et la vendeuse de poisson séché de Matadi ont toutes les deux l'esprit d'entreprise, mais leurs aspirations, leurs difficultés et leurs besoins sont très différents. Il faut donc un accompagnement personnalisé.

Celles qui se lancent dans l'entreprise par nécessité reflètent la réalité économique d'un pays fragile. «

Dans un pays où le taux de chômage est très élevé, la plupart des femmes n'ont pas d'autre choix que de créer une microentreprise pour subvenir aux besoins de leur famille », indique **Anne-Marie**, spécialiste sociologue chez ONU Femmes en RDC, c'est bien davantage la recherche de moyens de subsistance que la recherche du profit qui motive les micros et petits entrepreneurs. »

Monsieur **Rosnert Alissoutin** estime qu'il est plus que nécessaire de produire le portrait de la femme entrepreneure en RDC pour avoir une image claire par rapport à l'entrepreneuriat féminin afin de comprendre les principales caractéristiques des femmes entrepreneures par villes et secteurs clés, les contraintes du parcours de la femme entrepreneure congolaise ; les succès stories dans les différentes provinces ; les caractéristiques convergentes des entreprises créées par des femmes en RDC ; Et les problèmes que ces femmes rencontrent, pour faire en sorte que leurs projets à venir les aident effectivement à créer des entreprises viables et productives en se basant au portrait de la femme entrepreneure en RDC.

D'où, les femmes entrepreneures qui cherchent à développer leur activité ont besoin, elles, d'une aide ciblée pour lever les obstacles juridiques, institutionnels et financiers auxquels elles se heurtent.

Les femmes entrepreneures sont confrontées à une réglementation inadaptée et à des préjugés sociaux, elles ont de lourdes responsabilités familiales et leur niveau d'instruction est élevé si nous prenons en considération les 4 villes (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma), mais, surtout, elles peinent à obtenir des financements. Outre les discriminations dont elles sont victimes, les femmes rencontrent également des problèmes plus généraux, que connaissent toutes les PME en RDC : le crédit est rare et cher car le secteur bancaire est sous-développé, et ce sont les microentreprises et les PME qui en pâtissent le plus. En 2013, selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises 7 % seulement des entreprises en RDC ont fait appel aux banques pour financer des investissements[2], « Les inégalités entre les sexes ont des répercussions économiques importantes », révèle nos enquêtes. « Il faut d'abord comprendre ces obstacles, qui vont des normes culturelles à l'accès à un financement, si l'on veut non seulement autonomiser les femmes, mais aussi aider les pays en développement à devenir plus productifs et à créer des emplois. », voilà pourquoi, c'est une obligation d'établir une certaine hiérarchisation entre travailleur autonome, travailleur indépendant et le salarié :

Une portion moins significative des travailleurs sont des salariés qui reçoivent, une rémunération d'un employeur [...]. Un grand nombre sont des travailleurs familiaux non rémunérés dans une entreprise détenue et exploitée par un membre de la famille vivant dans le même foyer. Les travailleurs restants sont des travailleurs autonomes sont des travailleurs autonomes ceux qui détiennent et exploitent une entreprise [constituée en société ou non], une exploitation agricole, restaurant, atelier de couture, unité de transformation, unité de commercialisation ou un bureau professionnel. On y retrouve également les vendeurs indépendants et autres travailleurs indépendants qui n'ont pas leur propre entreprise (par

[2] *https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/04/12/drc-congo-economic-growth-set-to-reach-an-unprecedented-seven-percent-in-2013*

exemple, les gardiens d'enfants et les livreurs des charbons des bois).

On peut donc en déduire que : la situation des travailleurs autonomes représente une approximation valable de la situation des entrepreneures, à quelques nuances près. Ainsi, bien que de nombreuses similitudes existent entre les travailleurs autonomes et les entrepreneures, certaines différences sont tout de même présentes. [...], (Mamodhoussen, 1997, p.9). Bien sûr, des distinctions subsistent.

En fait, la définition de travailleur autonome de Statistique du Ministère de l'emploi et prévoyance sociale nationale englobe tous les non-salariés. Or, on peut douter que toutes ces personnes répondent à la définition d'entrepreneur (celui ou celle qui fonde une entreprise dans le cadre d'une logique entrepreneuriale, c'est-à-dire qui répond à un processus spécifique comportant différentes étapes (préparation, lancement, développement) et dont les différentes composantes (employés, investissements, maîtrise technologique ou commerciale, etc.) vont s'accroître et se concrétiser dans le développement du chiffre d'affaires.

Certaines personnes faisant partie des travailleurs indépendants ou des propriétaires/dirigeants pourraient en être exclus. Néanmoins, en ce qui a trait au dénombrement des entrepreneurs, les données sur les travailleurs autonomes demeurent jusqu'à ce jour les plus pertinente. Ceci nous amène à faire une recension des études afin d'essayer à comprendre ce qui a été fait par les autres chercheurs pour nous en inspirer afin d'arriver à élaborer le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

Un examen de cette littérature nous permet de voir la diversité des questions que se posent les auteurs occidentaux et africains, ainsi que la variété des enquêtes, conclusions et recommandations.

Certains documents sont encore qualifiés d'écrits de base pour les études sur l'entrepreneuriat féminin. Cette vérification des écrits vise à souligner l'ampleur et la diversité des recherches effectuées sur l'entrepreneuriat féminin, mais ne prétend pas à l'exhaustivité des études publiées sur ce sujet. Quant aux chapitres 4 et 5 du rapport, ils fournissent les informations sur l'applicabilité du cadre juridique de l'entrepreneuriat féminin tout en montrant les écarts ; Un portrait de la femme entrepreneure en RDC et de son entreprise tirée des différentes constatations de ces articles ; Et de nos enquêtes sur le terrain.

Cette vérification des écrits vise à souligner l'ampleur et la diversité des recherches effectuées sur l'entrepreneuriat féminin, mais ne prétend pas à l'exhaustivité des études publiées sur ce sujet. D'où, voici les objectifs spécifiques par rapport à notre mission de collecter les données complémentaires pour dresser le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

1.3. Les objectifs spécifiques de la mission

- ✓ Conduire des interviews avec les femmes entrepreneures dans les villes ciblées par le projet : à savoir Goma, Lubumbashi, Kinshasa et Matadi en vue de collecter des informations permettant de dresser le profil et le parcours de la femme entrepreneure de la République démocratique du Congo ;
- ✓ Définir le profil type de la femme entrepreneure congolaise ;
- ✓ Définir le profil type des entreprises créées par des femmes ;
- ✓ Déterminer le parcours de la femme entrepreneure congolaise ; Alors que la mission vise atteindre de deux résultats pour avoir une compréhension commune du :
- ✓ Profil type de la femme entrepreneure congolaise ;
- ✓ Parcours de la femme entrepreneure congolaise ;
- ✓ Profil type des entreprises créées par des femmes.

L'équipe en charge de la collecte est d'opinion que cette tâche nécessite une précision plus spécifique et accentuée sur les aspects portrait de la femme entrepreneure de la RDC. Mais n'est pas en mesure, vue l'ampleur des différentes tâches de mener des audits par rapport aux différentes définitions liées au « portrait de la femme entrepreneur ». Cependant, il sera faisable de faire des analyses de bases de la manière dont les lois congolaises et les données qui seront collectées sur le terrain les caractérisent.

Le présent rapport tente donc de répondre au besoin souligné dans cette recommandation d'ONU Femmes, plus précisément au volet portrait de la femme entrepreneure en RDC.

Pour ce faire, un survol de l'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin existante au sujet des femmes entrepreneures est d'abord nécessaire. L'étape suivante, inspirée par la collecte des données et analyse, est d'identifier un ensemble de critères formant des indicateurs pertinents permettant de caractériser ces femmes et leur entreprise. Il sera ensuite essentiel de vérifier la disponibilité des données permettant de quantifier ces critères. Une fois la distinction faite entre l'information disponible et celle qui reste à recueillir, le rapport permettra de faire le portrait de la femme entrepreneure en RDC. D'où, la pertinence de parcourir l'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin afin d'essayer de questionner les études d'autres chercheurs sur l'entrepreneuriat féminin, et ainsi, être à mesure de définir avec précision l'entrepreneure, l'entreprise ; le secteur d'activité et l'affaire.

CHAPITRE I. APERCUE THEORIQUE SUR L'ENTREPRENEURIAT FEMMININ EN RDC

I. DEFINITION DE CONCENPTES CLES

Nous explorons dans cette partie les définitions de l'entrepreneuriat, l'entreprise, l'affaire ; Et toutes les notions sur l'entrepreneuriat féminin, ensuite, nous parlerons des déterminants et les obstacles à l'entrepreneuriat féminin.

I.1.Aspects de l'entrepreneuriat

Le phénomène de l'entrepreneuriat féminin comporte plusieurs aspects : l'entrepreneure elle-même, son entreprise ainsi que les activités reliées au fait d'être en affaires.

I.1.1 Entrepreneure

L'entrepreneure, la propriétaire/dirigeante de l'entreprise, peut se distinguer du reste de la population et de l'entrepreneur masculin, par son profil sociodémographique, plus particulièrement par son âge, son état matrimonial, son niveau de scolarité, son revenu, ses expériences de travail antérieures, son pays d'origine/Province/ville et le nombre d'enfants à sa charge. Au travail, ses conditions de travail peuvent être variées. Il est intéressant de regarder le nombre d'heures travaillées par semaine, sa part dans l'ensemble des revenus de l'entreprise ou des actifs, les sources de perfectionnement privilégiées pour parfaire ses habiletés et connaissances, et les formes d'aide utilisées afin de mieux gérer son entreprise.

La personnalité est un aspect difficilement quantifiable, mais très intéressant. Les attitudes, les habiletés, les valeurs et le style de leadership sont des points qui peuvent permettre de caractériser la personnalité propre de l'entrepreneure.

Le terme entrepreneure, souvent employé pour divers usages, ne possède pas de définition propre.

La littérature sur ce thème, bien qu'encore jeune, prend de l'envergure et apporte solidité au domaine Entrepreneurial. Toutefois, le fait qu'aucune définition ne fasse l'unanimité amène chacun des auteurs à employer celle qui lui convient, qui lui semble la plus appropriée à ses propos ou à son étude/analyse.

Cette variété de sens pose non seulement problème pour l'analyse et la comparaison des différentes études et sondages, mais aussi lors de l'analyse des bases de données de plus grande envergure. Ces bases de données, généralement tirées des fichiers gouvernementaux, n'emploient pas les mêmes termes et définitions. Cela rend difficile, parfois même impossible, le regroupement des enquêtes.

Une définition, semblant englober l'essence du mot entrepreneur, présente la femme entrepreneure (ainsi que l'entrepreneur masculin) comme suit :

L'entrepreneure, c'est la femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui assume les risques et responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe quotidiennement à sa gestion courante. (Lavoie, 1988, p.3).

On constate ici qu'il ne suffit pas d'être propriétaire d'entreprise pour être entrepreneure.

De plus, pour mener à bien cette étude/analyse, le sens de plusieurs termes doit être précisé. Ils comportent eux aussi des définitions différentes, selon l'auteur ou l'organisme qui les utilise.

En voici quelques-uns. Une réalité plurielle.

Il faut distinguer en RDC deux catégories de femmes entrepreneurs. Il y a d'une part des femmes qui se lancent dans une petite activité par nécessité, pour joindre les deux bouts : elles vendent dans la rue des plats qu'elles ont cuisinés, revendent des produits manufacturés ou de grande consommation dans les zones rurales, ou font du petit commerce transfrontalier. D'autre part, on trouve aussi des femmes qui créent une entreprise et tentent de la développer sur un segment de marché prometteur.

Les études/analyses montrent que, dans les villes, ces petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes sont principalement concentrées dans trois secteurs : le commerce, les services et l'agriculture. « L'entrepreneuriat féminin joue un rôle fondamental dans l'économie de la RDC.

Nous voulions mieux comprendre les problèmes que ces femmes qui ont été rencontrées, pour faire en sorte que nos projets à venir les aident effectivement à créer des entreprises viables et productives », expliquent Michel KAYENGA, Norbert et Mme Rachel respectivement coordinateurs provinciaux d'ONU Femmes, Matadi, Lubumbashi et Goma.

Il est nécessaire de souligner que l'équipe d'ONU Femmes à travers la RDC s'attache à améliorer l'environnement économique pour les femmes et pour les jeunes aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

I.1.2. Entreprise

En plus du caractère propre de la personne qu'est l'entrepreneure, les caractéristiques de l'entreprise qu'elle dirige peuvent permettre de définir sommairement l'entreprise typique. Le nombre d'années d'existence de l'entreprise, le chiffre d'affaires annuel, le nombre d'employés, le secteur d'activité dans lequel est exploité l'entreprise, la région ou province où elle est exploitée, sa forme légale (constituée ou non en société), et le type de propriété (propriété conjointe ou unique, nombre de propriétaires) sont autant de points qui dressent un portrait de l'entreprise et permettent éventuellement une comparaison en fonction du sexe du propriétaire. La performance du secteur et de l'entreprise peut en dire long sur la performance de la propriétaire/dirigeante. Le taux de croissance du secteur d'activité dans lequel l'entreprise est exploitée, la croissance du nombre d'employés et du chiffre d'affaires, et les profits réalisés,

sont des points qui, traités sur plusieurs années, décrivent l'évolution de l'entreprise, à savoir sa croissance ou son déclin. Bien sûr, l'analyse de la performance d'une entreprise dépend des critères utilisés, le succès d'une entreprise est un autre critère d'analyse de la performance. Il peut se mesurer au moyen de plusieurs critères, dont :

- Les relations humaines (participation et implication des employés, motivation, relations harmonieuses entre cadres et employés) ;
- L'aspect financier (analyse des résultats et du bilan, ainsi que des ratios de liquidité, d'endettement, de gestion et de rentabilité) ;
- La croissance (étendue du marché, diversité des produits/services, achalandage, exportation, augmentation du chiffre d'affaires, investissements durables et fonds investis).
- Le financement est un aspect souvent abordé dans les études sur l'entrepreneuriat féminin. Le capital de départ, la capacité de payer de l'entreprise, les sources de financement et les conditions des prêts sont des variables qui peuvent donner une idée de la solidité de l'entreprise et de l'engagement de l'entrepreneure dans son entreprise.

Tout d'abord, qu'entend-on par entreprise : Une entreprise est une activité qui est exercée en vue d'en tirer un bénéfice ou dans un espoir raisonnable de profit.

Il existe trois genres d'entreprises : les entreprises individuelles (non constituées), les sociétés de personnes (non constituées) et les sociétés (constituées en personnes morales).

- Une entreprise individuelle :

Entreprise non constituée en société appartenant à une seule personne. Le propriétaire [...] assume toutes les décisions, retire tous les profits, déduit toutes les pertes et n'a pas de statut juridique distinct de celui de l'entreprise.

- Une société de personnes

Association ou relation entre au moins deux particuliers, sociétés, fiducies ou sociétés de personnes qui s'unissent pour exploiter un commerce ou une entreprise. Chaque associé fournit argent, travail, biens ou compétences à la société de personnes. En retour, chacun a droit à une part des bénéfices ou doit assumer une part des pertes de l'entreprise. Les bénéfices ou les pertes sont généralement répartis entre les associés selon l'entente conclue entre eux. Alors qu'on niveau de la RDC la notion sur l'entreprise devient complexe.

Dans la vie courante en république démocratique du Congo pour parler de l'entreprise deux notions sont utilisées couramment dont l'Établissement (Ets)" et "Société » et qui prêtent à confusion dans la pratique et nombreuses personnes n'en ignorent les statuts et objectifs.

D'entrée de jeux, il est louable de noter qu'une entreprise est une organisation humaine dont le but est de produire des biens ou des services en vue de les délivrer à des clients, cela dans un but d'équilibre ou d'excédent financier (rentabilité). L'article 7 point d du code du travail congolais définit une entreprise

comme toute organisation économique, sociale, culturelle, communautaire, philanthropique, de forme juridique déterminée, propriété individuelle ou collective, poursuivant ou non un but lucratif pouvant comprendre un ou plusieurs établissements.

En droit comme en économie, une entreprise présente plusieurs fonctions, en l'occurrence :

- ✓ Marketing : définition du produit et de la manière dont il sera promu et délivré. C'est une fonction stratégique.
- ✓ Commercial : conquête client, démarchage.
- ✓ Production : fabrication du produit, logistique.
- ✓ Administration et gestion : tâches administratives, accueil, comptabilité, analyse financière, systèmes d'information…
- ✓ Ressources humaines : recrutement, management.
- ✓ Recherche et développement.

Juridiquement, en RDC une entreprise a les différents statuts (formes) : elle est à la fois individuelle (établissement) ou sociétaire (société).

- o Les entreprises individuelles (Ets) sont possédées et dirigées par une seule personne, qui agit à titre personnel.

Dans la plupart des cas, le patrimoine de l'entreprise est confondu avec le patrimoine du propriétaire.

Lorsqu'un commerçant personne physique a une créance ou dette, n'importe quel bien de son patrimoine peut être poursuivi même s'il ne l'utilise pas dans le commerce (inconvénient d'un Ets).

Les sociétés sont des personnes morales à part entière, créées par un ou plusieurs associés ou actionnaires. Le patrimoine affecté à la société est distinct de celui des associés (avantage d'une société).

Les sociétés disposent de leurs propres règles de fonctionnement (les statuts) et de leur propre patrimoine. Parmi les sociétés, on distingue des variantes dont les deux sont des sociétés des personnes et les trois dernières sont des sociétés par actions. Il s'agit de : Société en nom collectif (SNC) ; Société en commandite simple (SCS) ; Société à responsabilité limitée (SARL) ; Société Anonyme (SA) et Société par actions simplifiées (SAS).

En bref, un Etablissement ou une Société commerciale sont tous des entreprises dont les statuts juridiques sont différents.

I.1.3. Être en affaires

Ce qui a amené l'entrepreneure à se lancer en affaires est un aspect important, autant que la situation particulière qui est engendrée par le fait d'être en affaires. En effet, les motivations, les pourquoi du démarrage de l'entreprise et les raisons du désir d'exporter sont aussi intéressants à analyser que les principales préoccupations, les obstacles et les défis de l'entrepreneure dans sa situation d'affaires. Quels sont les facteurs qui lui ont permis de diriger son entreprise vers le succès ? Quelles sont ses stratégies de pénétration de marchés ? Pense-t-elle à la relève de son commerce ? Autant de questions relatives au

fait d'être un entrepreneur qui peuvent amener des réponses différentes selon que l'entrepreneur est une femme ou un homme. Ceci vient de créer un besoin criant d'avoir une même compréhension quant à ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin à travers une aperçue théorique.

I.2. Compréhension de l'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin est l'une des particularités de l'entrepreneuriat en général. Alors, il est évident de définir l'entrepreneuriat avant de passer en revue de l'entrepreneuriat féminin. Il existe plusieurs conceptions et définitions de l'entrepreneuriat selon différentes pensées. L'entrepreneuriat peut se définir comme étant une activité qui implique la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités avec comme but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus et matériaux par des moyens qui n'existaient pas auparavant (Chiraz et Nouri, 2014). Il est un phénomène qui combine deux niveaux essentiels : l'entrepreneur et l'organisation, laquelle organisation est dirigée par l'entrepreneur. L'entrepreneur est ainsi vu comme un créateur d'organisation et l'entrepreneuriat comme une dialectique entre l'entrepreneur et son organisation (Verstraete 1999 ; Julien et Marchesnay 1996 cité par Mohammed, 2011).

Fayolle et Verstraete (2005) pensent que l'entrepreneuriat est un domaine trop complexe et trop hétérogène pour se limiter à une seule définition et proposent ainsi, de classer les différentes définitions avancées par les auteurs selon quatre courants de pensées ou paradigmes. (i) Paradigme d'opportunité d'affaire : dans ce contexte, l'entrepreneuriat est défini comme étant la capacité à créer ou à repérer des opportunités et à les exploiter et aussi à réunir les ressources pour poursuivre l'opportunité. (ii) Paradigme de la création d'une organisation : dans ce paradigme, l'entrepreneuriat est défini comme la création d'une organisation par une ou plusieurs personnes. Toutefois, la notion de l'organisation ne se limite pas seulement à celle d'entreprise. (iii) Paradigme de la création de la valeur : il définit l'entrepreneuriat comme phénomène ou un processus créant de la valeur qu'elle soit individuelle, économique ou sociale. (iv) Paradigme de l'innovation : ce paradigme met l'innovation au centre de la définition de l'entrepreneuriat.

De ce fait, l'entrepreneure est cette femme qui recherche l'épanouissement personnel, l'autonomie financière et la maitrise de son existence grâce au lancement et à la gestion de sa propre entreprise (Belcourt et al., 1991 cité par Bouzekraoui 2014) ; elle est une personne physique qui vient dans une situation d'inactivité, de chômage ou de salarié et qui dépend d'un employeur, qui seule ou en équipe, crée une nouvelle entreprise indépendante, en assumant les responsabilités managériales et les risques qui sont liés à la production de richesse envisagée (Paturel, 2006 cité par Muhindo, 2011) et est aussi appelée propriétaire-chef d'entreprise, propriétaire-dirigeante d'entreprise ou encore femme chef d'entreprise, comme une femme qui, seule ou avec des partenaires a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les risques et les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe à

sa gestion courante (Lavoie, 1988).

De nombreuses études montrent que l'implication des femmes dans l'entreprenariat est un élément essentiel à la croissance d'un pays et ces femmes sont une force économique nécessaire. Alors l'augmentation du taux d'activité des femmes dans le monde traduit à la fois un changement des mentalités et des mœurs, et un changement des réalités économiques du fait que presque partout au monde, le travail de la femme a quitté la sphère domestique pour se porter sur le marché (Charmes, 1996). Cependant, le thème entrepreneuriat féminin traite à la fois de la situation des femmes dans la société et du rôle de l'entrepreneuriat dans cette même société. Alors, la place et le succès de l'entreprenariat féminin dépendent des facteurs culturels et environnementaux (Viviane B. et al., 2005).

Les premiers travaux sur l'entrepreneuriat féminin sont apparus aux Etats Unis il y a une trentaine d'années avec l'auteur Eleanor Schwartz (1976). Ensuite, il y a eu des travaux développés par le groupe DIANA, qui ont marqué l'histoire de ce sous-champ qui est désormais consacré sur la scène internationale (Didier et Typhaine, 2013). Les recherches menées sur l'entrepreneuriat des femmes en RDC sont relativement récentes et rares, des études permettant grâce à des échantillons conséquents de cerner la réalité des dirigeantes dans les PME.

En parcourant la littérature sur l'entrepreneuriat, nous constatons que très peu d'études scientifiques se sont intéressées à l'état de lieux de l'entrepreneuriat congolais surtout au cours des quinze dernières années. Quelques rares études s'y sont penchées, notamment des articles de la périodique Congo-Afrique du Père Ekwa et ceux communiqués dans les colloques internationaux, mais non publiés dans des revues cotées (Actes du colloque de l'Académie de l'entrepreneuriat, 2005; Actes des colloques du Réseau Francophone de l'entrepreneuriat, 2008; 2009; Actes des colloques du CIFEPME, 2008; 2016), des thèses de doctorat souvent défendues dans les universités françaises (Kamavuako, 2009; Manika, 2011; Tomi, 2012; Masamba, 2013) et des rapports des organismes internationaux tel que celui de l'ONUDI (2016) sur l'évaluation de la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises en R. D. Congo. Le rapport de Dzaka et Mabenge (2018) dans le cadre des travaux de recherche de l'Organisation de la Francophonie Économique est le dernier à y être scientifiquement élaboré. C'est ainsi que nous partir avec cet article ci-dessous par rapport à la recension des études.

Pour le groupe de la Banque Mondiale, « Les bénéfices de la parité », dans Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, Cette analyse s'appuie sur des données provenant de 14 séries de données issues des enquêtes d'évaluation d'impact dans 10 pays africains. Ces pays représentent plus de 55 % de la population d'Afrique subsaharienne et d'Afrique occidentale, orientale, centrale et australe – Afrique du Sud, Bénin, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Togo. En neutralisant des différences clés, à savoir les caractéristiques des individus, des entreprises et des secteurs d'activité, il est alors possible de comparer des éléments véritablement comparables dans les disparités entre hommes et femmes quel que soit le contexte. Ces

différences clés sont les suivantes :

• les caractéristiques des entreprises : main-d'œuvre, capital social, pratiques commerciales, formalisation, innovation, services financiers, entreprise ayant reçu un prêt, entreprise disposant d'au moins un employé supplémentaire, et secteur d'activité.

• les caractéristiques du propriétaire : âge, droit de propriété, statut matrimonial, taille du ménage, nombre d'enfants par adulte et niveau d'études.

Dans le contexte mentionné ci-dessus, l'écart de bénéfice inconditionnel entre les hommes et les femmes est de 34 % pour les séries de données analysées. Les bénéfices des entreprises détenues par des femmes sont en moyenne inférieurs de 23 % à ceux des hommes, après neutralisation des différences clés. Les écarts de bénéfices de l'entreprise entre les sexes varient de 1 % au Bénin à 52 % dans le recensement des industries manufacturières au Ghana, en tenant compte des caractéristiques des entreprises et des propriétaires. Les différences clés dans les caractéristiques des entreprises et des individus représentent environ un tiers de l'écart entre les sexes dans la performance de l'entreprise, suggérant qu'une grande part de ces disparités ne peut être expliquée uniquement par ces différences clés.

L'OIT (Organisation internationale du Travail), « Le développement de l'entrepreneuriat féminin » dans Encourager les femmes entrepreneurs pour l'emploi et le développement, estime que, si 22 pour cent du potentiel productif des hommes est sous utilisé dans le monde, ce chiffre est de 50 pour cent pour les femmes. La suppression de barrières telles que les lois discriminatoires en matière de propriété et d'héritage, les lois coutumières, le manque d'accès aux institutions financières formelles, et les contraintes de temps dues aux responsabilités familiales et domestiques, pourrait offrir davantage de possibilités de croissance aux entreprises durables dirigées par des femmes. Cela contribuerait ainsi à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ainsi qu'à la création d'emplois. Investir dans les femmes est l'un des moyens les plus efficaces d'accroître l'égalité et de promouvoir la croissance économique inclusive et durable. Les investissements réalisés dans les programmes spécifiques aux femmes peuvent avoir d'importantes répercussions sur le développement, puisque les femmes consacrent généralement une plus grande part de leur revenu à la santé, à l'éducation et au bien-être de leurs familles et de leurs communautés que les hommes. Alors que des mesures ciblées peuvent combler le fossé pour les femmes parallèlement, il est également essentiel d'éliminer les aspects discriminatoires, des politiques, programmes et pratiques économiques et sociaux qui peuvent entraver la pleine participation des femmes à l'économie et la société. Alors que, Zizi, G. T. ; Masambam Lulendo Mpanda, V. 2019. « Typologie des femmes entrepreneures en République Démocratique du Congo », dans Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone (Dakar, 4 – 6 février 2019) ; À partir des données empiriques quantitatives recueillies auprès des 112 femmes entrepreneures congolaises après une étude exploratoire qualitative préalable, leur article caractérise et classifie les entrepreneures suivant différentes typologies d'entrepreneurs, notamment celle selon Filion (2000) revisitée, selon la maternité de la femme

entrepreneure, selon son lieu de travail, selon son secteur d'activités, selon son statut marital et selon la légalité de ses activités économiques. Il ressort qu'âgée en moyenne de 34 ans et universitaires, les femmes entrepreneures congolaises sont globalement des bucheronnes préférant exercer dans le commerce informel en pratiquant leurs affaires à domicile. Par ailleurs, l'on retrouve en deuxième position des femmes entrepreneures « bucheronnes converties » qui sont pour la plupart des entrepreneures ayant une plus longue ancienneté leur permettant de travailler dans le formel et en-dehors de leur domicile. Cette catégorie d'entrepreneures exerce plutôt leurs activités, d'abord dans le secteur de l'agro-industrie puis, dans celui de la couture habillement. Le secteur de commerce venant en troisième lieu. Ce sont plus les entrepreneures mariées qui sont les leaders dans ce groupe. Comme pour dire qu'être l'entrepreneure mariée, c'est être une « bucheronne convertie » travaillant dans le respect des règles officielles établies pour des activités économiques logées en dehors de son domicile. Et,

Genèse BIBI EKOMENE, « la promotion de l'entrepreneuriat féminin par le microcrédit en RDC », KAS African Law Study Library - Librairie Africaine d'Etudes Juridiques June 2020 ; Cette étude fait une analyse autour des questions basées sur la contribution des microcrédits dans l'autonomisation de la femme, les difficultés que celles-ci rencontrent pendant l'exercice de leurs activités et si l'hypothèse d'accès au microcrédit par les femmes peut promouvoir leur entrepreneuriat. L'auteure fait d'abord un état de lieux de l'entrepreneuriat féminin en RDC qui pour sa part les activités des femmes demeurent encore et surtout dans l'informel, ensuite examine l'état de la protection juridique de ces activités et les avantages d'accès au crédit et ses limites et enfin met en exergue les défis auxquels ces femmes sont confrontées et propose quelques pistes de solutions en vue d'une promotion effective de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation de la femme en RDC.

Enfin, Jean Papy Manika Manzongani1, Mireille Bonkinga Bofaya & Lody Luezi Kuntonda, Université Kongo, République Démocratique du Congo, ICBE-RF Research Report No. 05/12, Investment Climate and Business Environment Research Fund (ICBE-RF), Dakar, March 2012 ; Son étude sur le soutien de l'entrepreneuriat féminin par la microfinance part du constat que les contraintes financières constituent le principal obstacle au développement de la micro entreprise féminine et que la femme se retrouverait dans la catégorie systématiquement exclue du système financier bancaire. Sa démarche méthodologique lui a conduit à l'analyse documentaire et à l'enquête de terrain auprès d'un échantillon de 200 répondantes. Après analyse, nous avons abouti à la conclusion selon laquelle le système de microfinance et qui lui a permis de gérer une des contraintes principales de la femme entrepreneure (Le non accès des femmes aux services financiers classiques). Et lui a permis également de desserrer d'autres contraintes des femmes par l'introduction des innovations financières ainsi que par les services d'accompagnement.

L'envergure des écrits sur les femmes entrepreneures témoigne de cet engouement pour le phénomène et du désir de connaître davantage ces femmes, de les caractériser, de mieux connaître leurs motivations et d'analyser leurs stratégies de succès. C'est ainsi, qu'il sied de connaitre quels sont les déterminants de

l'entrepreneuriat féminin.

I.3. **Déterminants de l'entrepreneuriat féminin**

Une femme est incitée à construire sa propre entreprise pour plusieurs raisons qui peuvent être d'ordre personnel ou dues aux circonstances extérieures, positives ou négatives. Les facteurs négatifs sont ceux qui poussent les femmes à envisager la carrière d'entrepreneur et les facteurs positifs ceux qui les tirent où les attirent. Les facteurs de poussée comprennent le besoin d'argent, l'absence de structures de prise en charge d'enfants à bas âge, des conditions de travail inacceptables, des horaires trop rigides, En RDC, il n'y a pas de différences entre les salaires des hommes et des femmes. Cependant les inégalités s'observent au niveaux des avantages sociaux et cela dépend d'une institution à l'autre.

Les facteurs positifs qui attirent les femmes vers la carrière d'entrepreneures sont les possibilités du marché, l'intérêt dans un secteur particulier de l'économie, des objectifs sociaux, le besoin d'avoir des horaires souples, un plus gros salaire et une indépendance financière (Chamberlin, 1996). D'autres facteurs peuvent influencer les femmes à entrer dans l'entrepreneuriat, ils sont tels que le soutien familial, la perception, l'environnement dans lequel elles évoluent, leur âge, leur niveau d'étude, leur état civil, l'expérience professionnelle, le chômage, l'accessibilité aux ressources financières, aversion au risque et l'innovation (Muhindo, 2011).

C'est ainsi que les femmes sont motivées par plusieurs facteurs à entrer dans l'entrepreneuriat. La croissance de leur entreprise dépend de leur motivation. Ces motivations peuvent être de générer un résultat positif dans une activité, d'achever les choses que le système n'a pas réussi à apporter pour le développement de l'économie, la croissance personnelle et une grande motivation de réussite dans les activités entreprises, le besoin de changement et l'insatisfaction avec la présente activité (Ascher, 2012). Raison pour laquelle, il est important de permettre à nos lecteurs d'avoir une idée par rapport aux obstacles que les femmes entrepreneures rencontrent.

I.4. Obstacles à l'entrepreneuriat féminin

Les femmes entrepreneures font face à des défis en développant et en gérant leurs activités et beaucoup d'entre eux, restent même après l'établissement et la croissance de ses activités. Un nombre des obstacles auxquelles les femmes entrepreneures font face, affecte le développement et la croissance de l'entreprise incluant le manque de connaissance de l'habileté dont elles ont besoin pour développer leurs activités (Subhash et Sunita, 2007). Plusieurs études démontrent qu'à opportunités commerciales égales, les femmes ont plus de mal à obtenir un financement que les hommes et donc plus de difficultés à développer leurs projets (Viviane et al., 2005). Le financement reste un problème majeur pour les PME dirigées par les femmes que par les hommes depuis la création jusqu'à l'exploitation effective de leur

activité (Balemba, Lukuitshi et Mashali, 2013), lequel financement doit être continu pour favoriser l'expansion de l'entreprise. Toutefois, comme les femmes commencent à se lancer dans l'entrepreneuriat, il y a de cela peu de temps, elles manquent des exemples à suivre[3] et par conséquent, elles manquent d'expérience[4]. Les femmes manquent également les réseaux utiles et le statut social en ce sens que les réseaux sociaux et le capital social dont elles disposent, sont différents de ceux des hommes et ainsi elles ont un accès plus limité aux moyens, aux aides et aux informations clés nécessaire pour créer et gérer leurs entreprises (Malika, 2001 ; Swithina et Smith-Hunter, 2009). Compte tenu de leur place dans la société, les femmes sont souvent privées de capital financier et cognitif, mais aussi leurs obligations familiales les empêchent fréquemment d'exercer un emploi à temps plein ou de faire carrière (OCDE, 2004). Les études consacrées aux femmes chefs d'entreprise montrent que ces dernières doivent quotidiennement faire face à des préjugés concernant leur sexe. Du côté des salariés, ils ont tendance à faire une confusion entre leur perception du dirigeant et leur conception du rôle traditionnel de la femme, ce qui les conduit à attendre de la femme dirigeante qu'elle se comporte aussi en mère. Néanmoins, même si elles dégagent des revenus moindres, les femmes chefs d'entreprise ont le sentiment de maîtriser davantage leur destinée et sont plus satisfaites que si elles étaient salariées (Loscocco et al., 1993)[5].

Dans le paragraphe qui va suivre nous allons déterminer les indicateurs de l'entrepreneuriat féminin pour arriver à collecter les données qualitatives et quantitative pour circonscrire le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

---

[3] https://www.researchgate.net/publication/342385076_LA_PROMOTION_DE_L'ENTREPRENEURIAT_FEMININ_PAR_LE_MICROCREDIT_EN_REPUBLIQUE_DEMOCRATIQUE_DU_CONGO

[4] https://news.issuelab.org/resources/35022/35022.pdf

[5] https://www.congovirtuel.com/page_rapport_travaux/page_tfc_murhula.php

CHAPITRE II : INDICATEURS DE L'ENTREPREURIAT FEMININ

Ce chapitre commence par nous mettre face d'une problématique liée à l'absence des banques des données complètes sur les entrepreneures, les entreprises et les affaires au niveau de la guiche unique et dans les statistiques nationales de la RDC qui ne permettent pas d'avoir les données désagrégées par sexe afin d'arriver affaire une triangulation avec les données quantitatives que nous avons collecter grâce à Kobo collecte, et ainsi, arriver à dresser le portrait de la femme entrepreneure en RDC, d'où, une obligation de prendre en considération quelques indicateurs afin d'arriver aux résultats de notre étude et cela dans le respect des normes standards par rapport à une analyse mixte et comparative, ce qui explique le pourquoi de la collecte des données complémentaire.

II.1. Problématique

Bien que les écrits tendent à se multiplier depuis quelques années, la recherche sur les femmes entrepreneures se limite souvent à leurs caractéristiques et motivations personnelles, et aux obstacles qu'elles doivent surmonter. Les thèmes abordés par la majorité des auteurs ne sont pas sans intérêt. Mais il est possible que ce soit surtout les problèmes de disponibilité de données qui contraignent les chercheurs et les empêchent d'élargir leurs études à d'autres domaines et ainsi fournir un meilleur éclairage sur la situation des femmes entrepreneures. Cette difficulté semble se faire sentir en République démocratique du Congo et au-delà de ses frontières.

En effet, le directeur général de ANADEC, Haut-Katanga, a eu à mentionner ce problème comme une des difficultés principales lors de notre entretien sur les femmes entrepreneures à la tête de PME » : On manque de recherches et de données statistiques sur l'entrepreneuriat féminin, ce qui limite l'analyse et oblige à travailler sur des estimations et des hypothèses a priori. Il est capital de favoriser des recherches permettant de mieux informer les différents acteurs et les décideurs sur un phénomène social et économique qui recèle un réel potentiel d'innovation et de création d'emplois au XXIe siècle.

Les banques de données d'envergure, représentatives de la situation congolaise globale, sont très rares et sont souvent assujetties au respect de la confidentialité des renseignements sur les personnes et leur entreprise. Cela n'est bien sûr pas un mal en soi, mais élimine la possibilité de relier l'entreprise à son propriétaire, en fonction d'une ventilation selon le sexe. Par exemple, à Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma, la solution idéale consisterait à juxtaposer les données de l'Enquête sur la population active (données sur les travailleurs autonomes avec aide rémunérée) et du Registre des entreprises (données sur les entreprises), les deux banques étant gérées par Statistique Congolaise. Pourtant aucun lien ne peut être établi entre le travailleur autonome et l'entreprise qu'il exploite.

Les données apparaissant au Registre des entreprises ne sont pas ventilées selon le sexe du ou des propriétaires. Cette situation oblige donc de nous servir de ces banques de données, par ailleurs exhaustives, à n'étudier ou bien que la femme entrepreneure et ses caractéristiques ou bien que l'entreprise. Ou encore, voilà la raison qui nous a poussé de cerner quelques indicateurs sur l'entrepreneur, l'entreprise et l'affaires pour arriver d'élaborer nos propres données au moyen d'un échantillon tiré d'une population restreinte. Cette démarche rend les résultats difficilement applicables à toute la population d'entrepreneures par la suite. D'autant plus que les caractéristiques générales de la population ne sont pas connues avec certitude. La démarche proposée par nous-même, qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant d'établir des statistiques relatives aux entreprises appartenant à des femmes est donc essentielle si l'on désire suivre l'évolution de ces femmes de manière à pouvoir élaborer le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

C'est ainsi que, pour palier à l'absence de banques de données d'envergure sexuées et pour connaître la situation des femmes entrepreneures, des actions s'imposent. D'abord, l'identification des aspects à considérés pour bien cerner les indicateurs à prendre en considération afin de pouvoir la jumeler à d'autres banques existantes. Et ensuite, compléter les données existantes avec notre propre collecte des données à travers le logiciel mobil Kobo Collecte, ce qui implique l'obtention d'informations supplémentaires sur ces femmes et leurs entreprises. Idéalement, par rapport aux différentes études recensées, et bien qu'elles traitent parfois des propriétaires d'entreprises, des travailleuses autonomes ou des gestionnaires, certains points et caractéristiques sont abordés à plusieurs reprises. Les éléments peuvent fournir un portrait de la femme entrepreneure en RDC.

Les données recueillies par les enquêtes et sondages portent généralement sur deux aspects de l'entrepreneuriat : la personne et l'entreprise qu'elle dirige pour nous amener à définir le portrait de la femme entrepreneure en RDC, d'où, à la suite d'un examen de l'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin, les indicateurs pertinents qui permettent de caractériser ces femmes et leurs entreprises ont été identifiés. Grâce à ces indicateurs, il sera facile de dresser un portrait de la femme entrepreneur en RDC dans le but de mieux cerner les diverses interventions à réaliser auprès de ces femmes et d'en mesurer les impacts.

II.1.1. Tableau N°1 : les aspects à considérer

L'ENTREPRENEURE	L'ENTREPRISE	ÊTRE EN AFFAIRES
Son profil sociodémographique, Sa situation au travail et Sa personnalité	Ses caractéristiques, Sa performance et Son financement	Motivations, Stratégies d'affaires, Principales préoccupations ; Facteurs de succès ; Obstacles/défis et Relève

La vérification de la disponibilité des données relatives à la quantification des indicateurs identifiés a permis de constater que la base des données la plus complète sur les entreprises, soit celle de l'Annuaire des entreprises en RDC (République Démocratique du Congo), Globaldatabase.com [6] ainsi que le registre des entreprises du guichet unique de la RDC[7], ne distinguent pas les femmes entrepreneures des hommes entrepreneurs, cela de par la conception même de la base des données.

Toutefois, l'enquête sur la population active de Statistique qui a été menée par la BM 2021[8] contient certaines données qui font une telle distinction mais ne concernent que les entrepreneurs. Les bases de données principales, souvent formées à partir de recensements gouvernementaux, employant une terminologie différente et des populations différentes (personnes ou entreprises) n'existe pas en RDC, ce qui ne permet pas de jumeler les variables concernant l'entrepreneur à celles de l'entreprise. Cela rend difficile l'analyse de la situation globale de l'entrepreneuriat féminin pour arriver à produire le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

En effet, puisque certaines bases de de données concernant des groupes plus restreints existent et qu'elles comprennent certains renseignements spécifiques, un compromis acceptable a été d'entamer une démarche d'analyse de l'état de l'entrepreneuriat féminin à travers l'outil Kobo Collecte Mobil dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma à l'aide de l'information que cette enquête a fournir ainsi que l'étude de base qui avait permis au gouvernement congolais de concevoir le projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises », PADMPME en sigle en 2016. Ceci nous conduit à la description de la grille d'indicateurs.

---

6 https://www.globaldatabase.com/fr/base-congo-drc-des-entreprises

7 https://guichetunique.cd/

8 https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SL.TLF.TOTL.IN?locations=CG

II.2. Grille d'indicateurs

Toutes ces considérations prises en compte, voici les indicateurs qui vont nous permettre de dresser le portrait statistique des femmes entrepreneures.

La grille, construite à partir des résultats d'enquête et de sondages, se veut un ensemble de critères touchant la totalité de la réalité de la femme entrepreneure : ce qu'elle est, ce qu'elle vit, ce qu'elle gère et ce qui la distingue.

II.2.1. Tableau n° 2 : Grille d'indicateurs pertinents permettant de faire l'état l'entrepreneuriat féminin afin d'avoir le portrait de la femme entrepreneure en RDC

ENTREPRISE	**PROPRIÉTAIRE**
Caractéristique	**Caractéristique physique**
Âge ; Chiffre d'affaires ; Nombre d'employés ; Secteur d'activité ; Ville ; Forme légale / statut juridique et Type de propriété / nombre de propriétaires	Âge ; État matrimonial ; Niveau d'instruction ; Revenu annuel ; Expérience de travail antérieure ; Province d'origine et Responsabilité familiale (nombre d'enfants)
Financement	**Au travail**
Capacité de payer Sources de financement **Termes et conditions de prêt**	Nombre d'heures travaillées par semaine Proportion des parts dans l'entreprise Sources de perfectionnement Termes et conditions de prêt
Performance	**Personnalité**
Croissance (employés et ventes) ; Rentabilité / profits nets ; Taux de croissance du secteur	Style de leadership, habiletés, Valeurs
ETRE EN AFFAIRE	
Motivations ; Raison du démarrage de l'entreprise Raisons de l'exportation Obstacles et défis et Principales préoccupations	Stratégies de pénétration ; Stratégies pour assurer la réussite Facteurs de succès Relève
COMPARAISON HOMME / FEMME : distinctions et similitudes	

Après structuration de cette grille d'indicateurs pertinents ci-haut permettant de faire l'état l'entrepreneuriat féminin afin d'avoir le portrait de la femme entrepreneure en RDC, il est de notre devoir de faire connaître l'approche méthodologique qui a été suivie pour arriver à cerner différentes données quantitatives qui ont été collectées lors des enquêtes aux données qualitatives résultats des discussions lors des focus groupes et des interviews. Après de cette définition des indicateurs qui seront pris en considération lors de nos enquêtes et analyses, voici le chapitre trois qui décrit la méthodologie qui va rendre possible la vérification de ces indicateurs afin d'arriver aux résultats qui présentent clairement le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

CHAPITRE III : APPROCHE METHODOLOGIQUE SOURCES DE DONNÉES PERTINENTES

Le portrait de la femme entrepreneure en RDC a été rendu possible par le recours à trois sources d'informations principales : une aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin en RDC, la compilation et l'analyse des données quantitatives issue de l'analyse des données qui ont été collectées grâce à Kobo Collecte et la réalisation d'entrevues individuelles et de groupes des discussions (données qualitatives).
Par ailleurs, tel que mentionné dans l'appel d'offre, nous avons intégré une analyse uniquement sur les femmes entrepreneures.

Focus groupe avec les femmes du secteur Minier de Lubumbashi

L'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin en RDC (rapports de recherche, articles de revues ou de livres, actes de colloques, etc.), traite essentiellement du lien entre les femmes et l'entrepreneuriat, les femmes et leurs entreprises et la présence des femmes dans des postes de direction.
Les données quantitatives ont été recueillies auprès des femmes entrepreneures bénéficiaires de la subvention de COPA-PADMPME, les femmes entrepreneures indépendantes sans l'appui, ni l'accompagnement de l'équipe du projet PADMPME, les services étatiques et organisations membres de la société civile qui les accompagnes et/ou encadrent dans différents domaines en terme de transfert des compétences afin qu'elles soient à même de piloter leurs entreprises (affaires).
La compilation et l'analyse de ces données avaient pour objectifs de conduire des interviews avec les femmes entrepreneures dans les villes ciblées par le projet en autre : Goma, Lubumbashi, Kinshasa et Matadi en vue de collecter des informations permettant de dresser le profil et le parcours de la femme

Focus groupe avec les femmes entrepreneures de Lubumbashi dans l'agroalimentaire et autres

entrepreneure en République démocratique du Congo ; Définir le profil type de la femme entrepreneure congolaise ; Définir le profil type des entreprises créées par des femmes ; Déterminer le parcours de la femme entrepreneure congolaise ; Alors que, la mission vise atteindre deux résultats pour avoir une compréhension commune du : Profil type de la femme entrepreneure congolaise ; Parcours de la femme entrepreneure congolaise et le Profil type des entreprises créées par des femmes. Néanmoins, cette étude a été caractérisée par un manque de données différenciées selon les sexes, comme plusieurs autres sources d'informations, ce rapport confirme qu'on « connaît mal encore le rôle de l'entrepreneuriat des femmes dans la société et dans l'économie, ainsi que les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes entrepreneures ». Il est capital de favoriser des recherches permettant de mieux informer les différents acteurs et les décideurs sur un phénomène social et économique qui recèle un réel potentiel d'innovation et de la raison de l'utilisation de l'outil Kobo Collecte pour identifier le données d'envergure, représentatives de la situation la femme entrepreneure congolaise d'une manière spécifique, mais qui reste stricte et souvent assujettie au respect de la confidentialité des renseignements sur les personnes et leur entreprise. Cela n'est bien sûr pas un mal en soi, mais donne la possibilité de relier l'entreprise à son propriétaire, en fonction d'une ventilation selon le sexe, d'où, la solution idéale consisterait à juxtaposer les données de l'Enquête sur la population concernée par l'enquête et du Registre des entreprises (données sur les entreprises), l'une de deux bases étant gérées par nos enquêtes sur le terrain, Kobo Collecte, alors que l'autre base à travers le Statistique du guichet unique et/ou de l' annuaire des entreprises en RDC (République Démocratique du Congo).

Restons quand même conscient que les données apparaissant au Registre des entreprises ne sont pas ventilées selon le sexe de ou des propriétaires. Cette situation oblige donc à n'étudier ou bien que la femme entrepreneure et ses caractéristiques ou bien que l'entreprise. Ou encore, nous nous voyons contraints d'élaborer notre propre base de données au moyen d'un échantillon tiré d'une population restreinte. Cette démarche rend les résultats difficilement applicables à toute la population d'entrepreneures par la suite. D'autant plus que les caractéristiques générales de la population ne sont pas connues avec certitude.

La démarche que nous proposons sur l'écriture du portait de la femme entrepreneure en RDC, consiste à utiliser un outil Kobo Collect qui va nous permettre d'élaborer le portrait de la femme entrepreneure sur base des statistiques relatives aux entreprises appartenant à des femmes si l'on désire suivre leur évolution et leur parcours de manière à pouvoir élaborer des plans d'action et d'en mesurer les effets. C'est ainsi que notre approche méthodologique va essayer de clarifier la démarche qui a été suivie pour permettre à ONUFEMMES d'attendre son objectif qui est de produire ce rapport sur le portrait de la femme entrepreneure en RDC.

En effet, plusieurs enquêtes et sondages ont été réalisés soit sur 200 personnes avec une moyenne de 50 par ville (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma) dans un but précis de la dirigeante ou propriétaire de l'entreprise ne semble pas important à première vue. Pourtant, la prise en compte de cette variable permet de réutiliser ces bases de données à des fins d'analyse de l'entrepreneuriat féminin.

3.1. Approche méthodologique

3.1.1. Aperçue

L'approche méthodologique qui a été suivie pour cette collecte est mixtes, avec un accent sur la récolte et interprétation des données qualitatives et quantitative. Cependant, certains outils vont permettre de capturer certaines informations quantitatives ; ainsi permettant une meilleure triangulation des résultats.

L'un des enjeux centraux de cette étude est l'approche du débat constructif à travers des approches et outils de collecte de données participatifs et inclusifs et en assurant la recherche du consensus.

Focus groupe avec les femmes entrepreneures de Matadi

Ainsi, il sera impératif d'inclure toutes les catégories d'acteurs et d'actrices impliqués dans le processus de développement des actions en rapport avec les aspects genre dans le secteur socio-économique, y compris les décideurs et autorités du secteur, les entrepreneurs, les bénéficiaires des offres des produits et services (ONGs, Réseaux des femmes, entrepreneurs, structures étatique comme SDE, COPA, KIVU ENTREPRENEUR, KPMG, HOLGRAM, GUCE, EPME SEC GENERAL, EPME SEC GENERAL, ANADEC, FEC, SECRETARIAT GENERALE GE FAE, COPEMECO, ANAPI, ANADEC, GUICHET UNIQUE,FEC, etc.) ainsi que les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de l'autonomisation de la femme. Pour légitimer les résultats des enquêtes et dans le respect de la redevabilité, une séance de restitution sera organisée au profit, des parties prenantes, des membres du gouvernement : Ministères du Genre, famille et de l'enfant ; Petites et Moyenne entreprise ; organiserions membres de la société civile, bailleurs des fonds et les acteurs du secteur socioéconomique, en particulier les femmes.

3.1.2. Outils principaux

Pour avoir un maximum d'informations, les études vont faire recourt aux outils suivants :

1) **Entretiens individuels et débats**

Les entretiens semi-structurés avec les informateurs clés fourniront des informations permettant de répondre à la majorité des questions clés par rapport aux données à collectées. Mon équipe établira une série de guides d'entretien qui ciblent précisément les différents groupes d'informateurs clés et les différents sujets. Les questions sont élaborées de manière simple et sans ambiguïté afin de maintenir l'accent sur un sujet particulier, mais sont suffisamment ouvertes pour permettre des réflexions personnelles et des discussions libres.

Chaque entretien sera réalisé après une demande formelle et une explication du contexte de l'étude. Pour chaque entretien, les notes seront prises afin produire des transcriptions numériques pour le partage d'informations confidentielles avec l'équipe l'ONU FEMMES. Ces transcriptions resteront confidentielles, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas jointes au rapport d'étude.

2) **Discussions de groupe**

Les discussions de groupe (FGD) sont essentielles pour obtenir un aperçu des perceptions et des expériences de groupes plus importants de parties prenantes clés, y compris les femmes, les jeunes, hommes, et les professionnels.

Les FGD seront menées entre pairs et dans un espace sûr et accueillant, afin de permettre une communication et une discussion ouvertes. Les discussions seront facilitées de manière participative et respectueuse. La participation aux FGD sera exclusivement volontaire. Aucune incitation financière ne

sera accordée pour la participation, à l'exception de petites sommes pour couvrir les frais de transport pour ceux qui participent aux interactions en face à face.

Pour chaque FGD, les chercheurs prendront des notes et les retranscriront (en français) dans le but de partager des informations confidentielles avec l'équipe de l'ONU FEMMES.

3) Outils spécifiques

Certaines des FGD, surtout avec les femmes, Jeunes et les hommes, pourraient bénéficier d'outils hautement participatifs et narratifs.

- Outil KoBo Toolbox Recherche et enquêtes sur le terrain. Outil simple, robuste et puissant pour la collecte de données.
- Smartphone : Application Kobo collect pour collecte et consulter les données offline et online, et donc, nous donne la possibilité de mener notre enquête, suivre et analyser en temps réel nos données grâce à la collecte mobile. Et comme l'efficacité de ce travail est lié au temps, nous optons pour être dans le temps tout en restant professionnel dans la collecté des données par rapport à la qualité de faire la collecte mobile des données qui est l'utilisation de téléphones (principalement des Smartphones ou des tablettes) pour la collecte de données en lieu et place de formulaires papiers. Elle offre un avantage considérable en termes de gain de temps, de qualité de données et des facilités à faire l'analyse et la visualisation des données.

3 .2. Approches méthodologiques par étape

L'approche méthodologique suivante sera utilisée afin d'atteindre les résultats attendus lors de ses différentes étapes. Les livrables seront soumis par étape, pour un meilleur suivi de l'évolution du travail.

3.2.1. Phase préparatoire

Cette phase concerne la collecte des données avec ses trois livrables et va s'étaler sur huit jours pour :

- Produire une note de cadrage de la mission contenant la note méthodologie qui décrit la méthodologie, les objectifs, les ressources à mobiliser, le calendrier détaillé des activités ;
- Revue et analyse différents documents du « Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises », PADMPME en sigle. Un projet qui a pour objectif de soutenir la croissance des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et d'accroître les possibilités d'emploi et

d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans certaines régions. Avec les acteurs concernés avant tournage ;

- Réunion de préparation avec l'équipe projet (Différents responsables des secteurs) : cette réunion permettra de discuter de l'organisation pratique, définir les contours et préciser les éléments recherchés dans la collecte des données complémentaires pour définir le portrait de la femme entrepreneur congolaise ;
- Revue de la stratégie de collecte des données en terme de coaching des enquêteurs avant la collecte rapide des quelques données quantitatives pour légitimer les données qualitatives qui seront collectées lors de la tenue des Focus Groupes ;
- Développement des protocoles à suivre pour conduire le focus groupe et surtout déterminés qui doit être interviewé, à qui soumettre le questionnaire et qui participe à la réunion de validation des données complémentaires qui ont été collectées au sein des communautés et à valider auprès des membres des différents groupes thématiques des provinces concernées entre autre ville province de Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi ;
- Début de la collecte des données quantitatives à via l'outil Kob Collecte et des données qualitative à travers l'organisation des Focus Groupes en commençant par Kinshasa et en suite Matadi, Lubumbashi et Goma

3.2.2. Phase de collecte de données

Cette phase concerne l'étude avec trois livrables qui vont être produit dans dix jours.
La collecte des données sera effectuée simultanément avec la tenue des focus groupes, car il s'agit en partie des mêmes acteurs et de thématiques liées. De plus, la phase de collecte des données avec des activités possibles en dehors de Kinshasa sera ainsi la plus efficace en termes de temps et de coûts.

3.2.3. Phase d'analyse et de rapportage

Cette phase sera faite pendant douze jours et concerne la collecte et triangulation des données complémentaires quantitatives et qualitatives avec ses trois livrables qui sont entre autre :

- Conduire des interviews sur un échantillon de femmes entrepreneures dans les villes ciblées par le projet : à savoir Goma, Lubumbashi, Kinshasa et Matadi en vue d'identifier leurs principales caractéristiques par province et dans les principaux secteurs d'activité
- Identifier et analyser les principales contraintes rencontrées par ces femmes entrepreneures dans leur parcours (création et gestion d'entreprises) ;
- Dresser les principales caractéristiques des entreprises créées par les femmes en RDC ;
- Dresser quelques succès stories de femmes entrepreneures.

A partir des éléments de convergence identifiés, dresser le portrait type de la femme entrepreneure en RDC et l'analyser au regard des contraintes et opportunités du climat des affaires.

Lors de cette phase, les différents livrables seront soumis par étape, pour un meilleur suivi de l'évolution du travail. D'où, les sept livrables (un rapport provisoire de la mission avec des drafts des produits attendus ; Un rapport final définissant : Les principales caractéristiques des femmes entrepreneures par provinces et secteurs clés ; Les contraintes du parcours de la femme entrepreneure congolaise ; Les succès stories dans les différentes provinces ; Les caractéristiques convergentes des entreprises créées par des femmes en RDC ; Le portrait synthétique de la femme entrepreneure en RDC. Un atelier de restitution avec des parties prenantes clé sera organisé par le bailleur à sa charge à Kinshasa si nécessaire et/ou en ligne.

L'intégration des résultats et les recommandations de ces études dans le plan d'action des activités du projet. Sera fait par le COP et son équipe. Raison pour laquelle il est judicieux de noter qu'après la collecte des données à travers Kobo Collect, les données seront importées de Kobo Collecte vers SPSS pour traitement/ou analyse afin d'éviter certaines erreurs, et ainsi avoir une étude avec une marge d'erreur très faible pour une bonne fiabilité de nos données. Ici il y a quelques principes éthiques et de ne pas nuire que nous allons observer scrupuleusement malgré notre motivation d'avoir les données de qualité dans un temps record.

3.3. Principes éthiques et n'est pas nuire

La recherche suivra les grandes lignes suivantes qui seront expliquées davantage dans les protocoles de recherche :

1. La sensibilité aux conflits, étant donné que l'étude se fait dans un contexte de post-conflit et parfois de conflits actifs ;
2. La sensibilité à la thématique socioéconomique par rapport la situation de pauvreté individuelle ;
3. Consentement éclairé ;
4. Adhésion générale aux directives pertinentes de l'ONU FEMMES.

Après analyse des principes éthique et n'est pas nuire, nous allons présenter un graphique qui fait la description de notre échantillon en fonction de quatre villes qui sont concernées par cette étude.

3.4. Ce graphique fait une description de l'échantillon par ville où l'enquête a été réalisée pour l'élaboration du portrait de la femme entrepreneure en RDC

La taille de l'échantillon est de 200 femmes entrepreneures enquêtées dans 4 Villes, soit 50 femmes par ville dont :

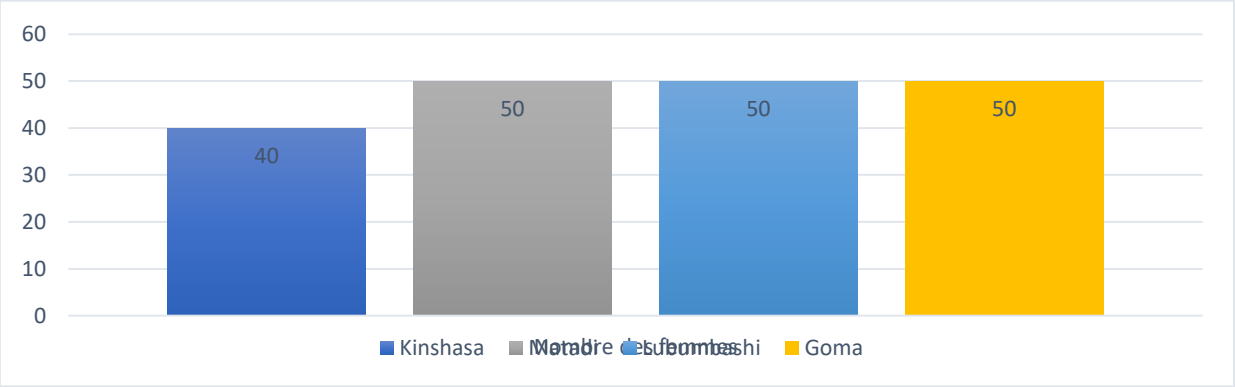

Ce graphique montre que pour Matadi, Lubumbashi et Goma la cible des 50 femmes par ville a été atteinte, alors que pour Kinshasa, seule 40 femmes ont été atteintes sur la cible de 50, néanmoins, la raison de cette situation est que la ville province de Kinshasa est une très grande ville composée des 24 communes et 2 enquêteurs pendant 5 jours n'étaient pas à mesure de collecter les données sur 50 entrepreneures qui était prévues pour chacun pendant 5 jours. Mais, ils sont quand même arrivés à 40 femmes, soit 80% de leur cible, et donc, la marge d'erreur est faible, statistiquement acceptable, d'où, nous poursuivons avec nos analyses. Ce qui est observable dans cette carpe

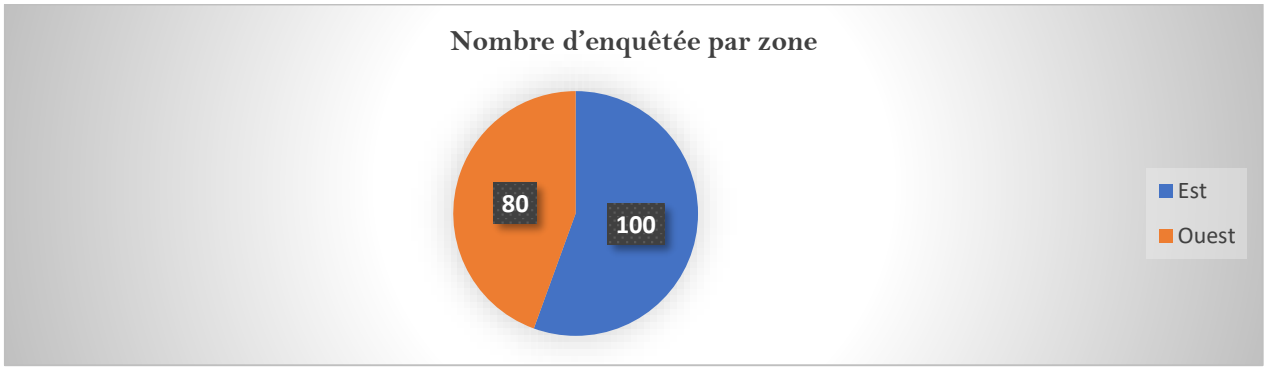

Les personnes qui ont été enquêtées sont issues des réseaux d'entrepreneures ; Etablissement des femmes ; Sociétés des femmes ; SDE, COPA, KIVU ENTREPRENEUR, KPMG, HOLGRAM, GUCE, EPME SEC GENERAL, EPME SEC GENERAL, ANADEC, FEC, SECRETARIAT GENERALE GE FAE, COPEMECO, ANAPI, ANADEC, GUICHET UNIQUE ; Responsables des OP (Organisations Paysannes) ; Responsables des médias, Chefs des différentes Divisions pour les différents secteurs dont ceux de l'environnement, PME, Fonds National pour la promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant, Min. d'Etat Ministère Genre Femme, Famille et de l'Enfant ; Secrétariat général du Min. Genre Femme, Famille et de l'Enfant et Ministère du Genre Femme, Famille et de l'Enfant. Pour une bonne

circonscription de notre échantillon, il a été important pour nous de rappeler que la cible enquêtée a été de 50 personnes par ville.

Voici la carpe qui représentent la cible qui a été atteinte en pourcentage rapport à notre échantillon total de 200 femmes entrepreneures pour les 4 villes :

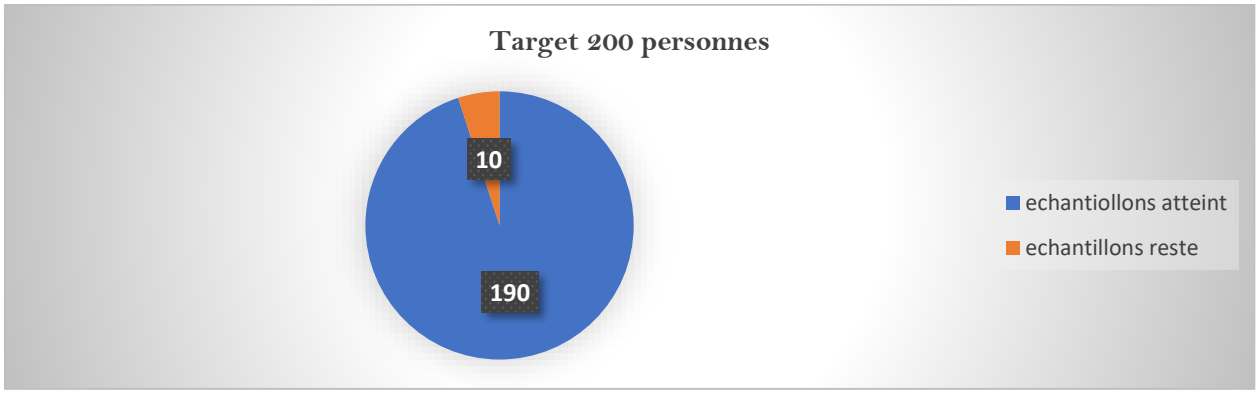

Voici une carte GPS qui retraces la manière dont la collecte a été faite à travers les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma.

3.5. La carte GPS de l'enquête ONU WOMEN qui retrace la collecte zones Ouest et Est Mai-Juin 2022

Cette carte GPS est une évidence que les données que nous présentons ici ont été réellement collectées à Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma, quatre villes qui sont concernées par le projet PADMPME en RDC. Après la présentation de cette carte, Il est très important pour nos lecteurs de comprendre que les résultats de nos enquêtes s'articulent successivement autour de deux chapitres dont le quatrième qui traite du niveau d'application du cadre juridique sur l'entrepreneuriat féminine issu de l'aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminine et la triangulation des données qualitatives de notre collecte des données à

travers les focus groupes et interviews individuelles qui ont été organisés à Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma. Et qui parle des facteurs de frein, des facteurs de leviers de l'entrepreneuriat des femmes et enfin, des bonnes pratiques (success stories). Alors que le cinquième chapitre, présente les Résultats quantitative issues de l'analyse Kobo Collecte, et qui nous permet de produire un portrait sommaire de la femme entrepreneure en RDC avec les caractéristiques transversales, les similitudes entre les femmes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, et Goma ; Aussi, les particularités selon qu'on est dans tel ou tel coin.

Chap. IV : NIVEAU D'APPLICATION DU CADRE JURIDIQUE SUR L'ENTREPRENEURIAT FEMININE EN RDC

En RDC, il existe un contraste qui s'observe quant à ce qui est déclaré publiquement au niveau national et international par rapport au cadre juridique qui réglemente le climat des affaires, et qui est caractérisé par la promulgation, les votes des plusieurs lois, les ratifications et signatures des plusieurs conventions/ traités qui tranchent en faveur de l'entrepreneuriat féminin afin de facilité à la femme entrepreneure congolaise de jouir des mêmes avantages et opportunités que son pair homme. Une occasion pour nous de prouver que la réalité que vivent les femmes entrepreneures sur le terrain, malgré l'existence de toute cette arsenal juridique, la réalité sur le terrain après les témoignages des femmes entrepreneures lors de nos séances des focus groupe est alarmante du fait qu'elle ne permet pas à cette femme entrepreneure victime de la discrimination, des VBG, et dans une position de vulnérabilité résultat de l'impact de la coutume sur elle, d'avoir un accès facile à la gestion des ressources, mais aussi, avec une faible participation au niveau des instances de prise des décisions d'atteindre un niveau de croissance donné dans le pilotage de ses affaires. Une raison de plus qui nous amène comme nous sommes dans un système juridique moniste, de procéder par la compilation de ces textes juridiques en respectant la hiérarchie des normes en droit Congolais, d'où, nous allons ainsi commencé par la Constitution étant la norme centrale puis suivra les autres textes nationaux, régionaux et internationaux[9].

4.2. Cadre juridique proprement dit

L´article 14 de la Constitution Congolaise prévoit déjà le principe de base de l'égalité homme-femme, avec comme mesure d´application la loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Cette loi prévoit le droit de la femme à l'initiative privée et favorise l'accès des femmes à l'épargne, aux crédits, aux diverses opportunités ainsi qu´aux NTIC.

Cela est en harmonie aussi avec les dispositions de tous les accords et traits internationaux que la RDC a ratifie tels que la Déclaration Universelle e des Droits de l'homme, le Pacte International sur les Droits économiques et sociaux ainsi que les instruments juridiques.

Ce principe ressort aussi clairement de la Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la Loi n° 87-010 du 1er août 1987 portant code de la famille, qui abroge toutes les dispositions discriminatoires que portait ce code en 1987. L´implication de la femme dans les activités entrepreneuriales en RD Congo est aussi soutenue par le Code des investissements, les Actes Uniformes de l´OHADA sur les Sociétés Commerciales et les Groupements d´intérêt économique.

---

[9] Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que révisée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, in *Journal Officiel, Numéro Spécial, 52ème Année*, Kinshasa, 05 février 2011.

Grâce à cette législation et toutes les normes subséquentes, les femmes en RD Congo sont plus dans le petit commerce. Ainsi, Par l'Ordonnance-loi n°79-021 du 02 août 1979, on entend par petit commerce, le commerce de toutes denrées, marchandises ou objets de consommation courante effectué par la vente ou l'offre de vente à l'acheteur, soit au domicile même du vendeur, soit de porte en porte ou de place en place, soit encore sur la voie publique ou sur les marchés publics sauf si l'échoppe ou l'étal placé sur la voie publique constitue le prolongement d'un magasin[10]. Sont assimilés au petit commerce et soumis aux dispositions de la présente Ordonnance-loi, le petit transport de personnes ou de marchandises ainsi que toute entreprise artisanale se situant dans les limites fixées par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie, industrie et Commerce. Partant de cette définition légale, il sied de noter que les différentes activités exercées dans l'informel par les femmes énumérées ci-dessus sont réglementées par la présente Ordonnance. Dans le même ordre d'idées, les alinéas 6 et 7 de l'article 5 de l'Arrêté interdépartemental n°0029/80 du 7 avril 1980 portant les mesures d'application de l'Ordonnance-loi n °79-021 du 02 août 1979 donnent les éléments de différence pour distinguer le commerce en gros et en détails et un peu plus loin dans son article 9, il est énuméré les activités exemptées du petit commerce en ces termes : « Sont exemptés de la patente, les petits cultivateurs et petits éleveurs qui, occasionnellement, aux jours fixés par l'autorité locale, viennent vendre sur les marchés publics les produits de leurs cultures vivrières, de leur pêche, de leur élevage ou de la cueillette. Sont de même dispensés de la patente, les petits marchands ambulants de produits de consommation courante tels que cacahuètes, cigarettes, etc. portés en main pourvu qu'ils ne disposent d'aucun étal, ainsi que les cireurs de chaussure ou les vendeurs de journaux à la criée ne disposant pas non plus d'étal ».

De ce fait, il se pose alors la question de la protection des activités rentrant dans la catégorie du petit commerce. Le droit d'exercer ces activités est délivré par l'autorité compétente selon le cas et suivant certains critères. L'autorité habilitée d'octroyer ce droit est tenue, chaque année, de présenter la liste de tous les commerçants auprès du Ministre des Finances, du Ministre de l'Economie, Industrie et Commerce, du greffier du Tribunal de de Commerce (TriCom) du ressort et du délégué régional de l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises. Signalons également que la délivrance de la patente (droit d'exercer l'activité) est subordonnée au paiement d'une taxe annuelle dont le montant ne peut être inférieur à 100 Zaïres. Mais ces taux peuvent être majorés de 10 dans chaque cas au bénéfice de l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises en vue de lui permettre de remplir la mission qui lui est confiée par l'article 9 de l'Ordonnance-loi n°79-021 du 2 août 197916. Cette majoration est perçue en même temps que la taxe par le comptable des finances. Le reçu du comptable ainsi que la patente portent la mention du taux perçu pour la patente ainsi que du taux de la majoration définie ci-dessus. La taxe et la majoration sont versées au Trésor qui se charge de réserver chaque année à l'Office de Promotion des Petites et

[10] Article 2 al. 1 de l'Ordonnance-loi n°79-021 du 02 août 1979 sur la règlementation du petit commerce. Cette Ordonnance est complétée par l'Arrêté interdépartemental n°0029/80 du 7 avril 1980 disponible sur http://www.leganet.cd, consulté le 28 mai 2022.

Moyennes Entre- prises, les sommes résultant de la majoration ci-dessus. Le taux est fixé par le Ministre des Finances suivant les catégories d'activités qu'il détermine. Lesdites taxes sont exclusive- ment perçues par les comptables des finances désignés pour chaque ville ou chaque zone rurale par l'autorité urbaine ou de la zone, au vu d'un état de frais établi par le fonctionnaire préposé à l'enregistrement des commerçants patentables. Le fonctionnaire désigné ci-dessus ainsi que le comptable de l'Etat établissement chacun en ce qui le concerne, doit dresser la liste des commerçants patentés dans leur ressort, laquelle liste est établie en quatre exemplaires destinés respectivement au Ministère des Finances, au Ministère de l'Economie Nationale, Industrie et Commerce, à l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entre- prises et au greffe du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la ville ou la zone rurale pour laquelle le commerçant est patenté.

Aux termes de cette Ordonnance, ces activités selon leurs catégories sont soumises au régime d'une taxe annuelle en vue de la régularité de cet exercice commerciale. D'où les femmes tenancières desdites activités sont obligées de se conformer aux dispositions de cette Ordonnance ainsi que son Arrêté d'application sous peine sanction à savoir : le retrait de la patente et une servitude pénale de six mois au maximum et d'une amende de 1.000 Zaïres au maximum ou de l'une de ces peines seulement, ce conformément aux articles 11 et 12 de la présente Ordonnance.

Outre la législation sur le petit commerce[11], cette étude va recourir aussi à la législation sur la microfinance. Dans l'exposé des motifs de la Loi18 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en RDC, le législateur reconnait les failles trouvées autre fois dans les lois régissant ce secteur. Ces failles sont entre autres : le manque d'intégration du secteur informel dans l'économie réelle, le développement désordonné du secteur informel et la fiscalité inappropriée à l'émergence des Institutions de Micro finance.

Pour toutes ces raisons, la RDC qui ne pouvait plus se permettre d'ignorer cette réalité, a initié depuis l'année 2000 une réforme du secteur de la Micro finance. Cette réforme vise notamment la mise en place d'un cadre légal spécifique suffisamment clair, flexible, innovant et structurel pouvant permettre le développement, la professionnalisation et l'assainissement du secteur de la Micro finance et surtout favoriser la bancarisation de masses, dans la perspective de la mise en place d'un système financier inclusif opérant, à terme, en temps réel19. Aux termes de cette Loi, l'activité de Micro finance est ouverte à toute personne sans discrimination notamment à la femme, dans la participation au capital, l'ouverture de comptes, l'accès au crédit ou à tout autre service. Telles sont les innovations de l'actuelle Loi sur la Micro finance[12].

---

[11] Exposé des motifs de la Loi N°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo, disponible sur https://www.droitcongolais.info,Consulté le 29 mai 2022.

[12] Genèse BIBI EKOMENE, "La promotion de l'entrepreneuriat féminin en République Démocratique du Congo », in *KAS African Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques 7* ,2020, pages 350 à 361.

4.3. Des lois justes aux pratiques et réalités scélérates à l'entrepreneuriat féminin en RDC

La législation congolaise soutenant l´entrepreneuriat tant des femmes que des hommes demeurent éparse et cela crée un problème d'interprétation car chaque acteur tire la couverture de son côté. Il sied de noter que le cadre juridique congolais sur le petit commerce reste dans le passé. A l'heure actuelle, il n'est pas de nature à protéger suffisamment les femmes tenancières desdites activités à cause de son obsolescence. Ce cadre est largement dépassé et il ne s'adapte plus aux réalités rencontrées actuellement par ces femmes sur le terrain. De nos jours, ces femmes sont confrontées au problème de mutation de leur statut[13]. Celle-ci demeure toujours dans l'informel, ce qui freine de plus en plus sa promotion. Ces femmes sont exposées aux différentes tracasseries administratives ou policières, au paiement des taxes incontrôlées causé par la non identification des agents de l'Etat reconnus en tant que tel pour percevoir ces paiements mais aussi la concurrence déloyale y est vive. Actuelle- ment avec l'installation des supers marchés (généralement par des personnes étrangères) partout dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma qui du reste fournissent des produits à la population même dans des moindres détails constitue un obstacle pour celles-ci et empêche l'accroissement du capital des produits vendus par ces femmes. Le petit revenu que peut générer l'activité se trouve englouti dans les diverses tracasseries. Souvent ces femmes se trouvent abandonnées à leur propre et triste sort. En ce qui concerne la Loi régissant la micro finance, elle ne s'est limité qu'à l'intégration de l'aspect genre, elle ne prévoit pas d'autres mécanismes spécifiques de protection ou de sécurité dans l'octroi de crédit aux femmes.

Au-delà du cadre juridique, il existe des structures d'encadrement féminin telles que FOLECO/GENDER, UNAF (Union Nationale des Femmes) et la Commission Nationale Femme Entrepreneure (CNFE), l'ANAPI, le Guichet Unique de Création d'Entreprise, de la FEC (Fédération des Entreprises du Congo) ; ANADEC, RENAFER, CNFE, FEC, GUCE qui font partie du consortium (Consortium National de Plaidoyer et Sensibilisation pour l'Entrepreneuriat Féminin en sigle CONAPSEF) qui est constitué des structures et association encadrant les femmes dont ONU FEMMES … Elles ont pour objectif de promouvoir les affaires de femmes. Mais ils s'avèrent que nombreuses de ces femmes entrepreneures ignorent l'existence et le rôle de ces certaines de ces structures et celles qui en ont connaissance y sont faiblement intégrées. Ceci constitue également une faiblesse pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Les femmes font face des longues procédures d´enregistrement de leur entreprise dans un climat des Affaires non encore conforme aux exigences du Doing Business au monde lire le rapport Doing Business 2022 de la Banque Mondiale). En sus, les pratiques de tracasseries de services de fisc aux entreprises

---

[13] Lire à ce sujet François Kabuya Kalala, « Entrepreneuriat féminin et microfinance en RD Congo : un état des lieux », in *Revue Congo-Afrique*, numéro 408, Volume 46, Année 2006, Pages 355 à 369, disponible sur https://www.africabib.org/rec.php?RID=303762365

constitue aussi une pratique qui empêche les femmes d´émerger dans les activités entrepreneuriales en RD Congo. La législation congolaise soutenant l´entrepreneuriat tant des femmes que des hommes demeurent éparses et cela crée un problème d'interprétation car chaque acteur tire la couverture de son côté.

Les entreprises appartenant à des femmes sont davantage représentées dans les secteurs à faible marge bénéficiaire, tels que la vente au détail, et sont particulièrement touchées par un accès limité aux marchés et aux coûts de production élevés. Les femmes considèrent généralement l'entrepreneuriat comme une nécessité, une source de Résumé xiii revenus en raison de l'absence d'autres sources de revenus et d'emplois[14].

L'Agenda 2063 dont les pays africains se sont assignés d'atteindre, nécessitera des fonds importants provenant de diverses sources pour financer le développement des infrastructures, l"industrialisation, la croissance du secteur privé, le développement technologique et du capital humain devant permettre au continent de réaliser la transformation socioéconomique qu"il envisage. Certes, le financement en général constitue un véritable problème en Afrique, mais les femmes africaines souffrent plus que tous les autres groupes des difficultés liées à l'obtention de crédit. Les difficultés d'accès des femmes au financement sont variées. On peut citer : le manque de garanties, les barrières juridiques et culturelles limitant l'accès à la propriété foncière et immobilière, des réglementations discriminatoires, la rareté de l'emploi dans le secteur formel, le manque de produits financiers adaptés à leurs besoins et le fait que les banques ne comprennent pas véritablement les entreprises dirigées par des femmes ou encore les niches de marché qu"elles occupent. Voici ce tableau qui synthétise les caractéristiques transversales, les similitudes entre les femmes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, et Goma ; Aussi, les particularités selon qu'on est dans tel ou tel coin. Les facteurs de frein, les facteurs de leviers de l'entrepreneuriat des femmes et enfin, les bonnes pratiques (success stories).

[14] The World Bank Group, Autopsie des écosystèmes des micros, petites et moyennes entreprises en République démocratique du Congo. Analyse basée sur les données de Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma, Novembre 2019

4.4. Tableau n°3 synthèse des caractéristiques transversales, particularités, facteurs de frein et de leviers de l'entrepreneuriat et bonne pratiques

PROVINCE	CONTRAITES DES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LEURS PARCOURS	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES QUI ONT ETE CREEES PAR LES FEMMES EN RDC	COMMENT LES FEMMES SONT IMPLIQUEES DANS LA PRISE DE DECISION AU SEIN DES STRUCTURE ET/OU ENTREPRISES	DRESSEZ QUELQUE SUCCES STORIES DES FEMMES ENTREPRENEURES EN
NORD-KIVU	**SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE, TEXTILE, PETIT COMMERCE, ETC .**			
	L'ANADEC ne fait pas des formations comme prévu dans sa mission sans compter le fait que son personnel ne soit pas professionnel selon les entrepreneures de Goma ; Difficultés d'accéder à certains services vu les exigences dans leurs bureaux ; **GUICHET UNIQUE :** Dans la ville de Goma, il ne possède pas encore la capacité de livrer les documents dans les trois jours comme dans d'autres villes ; Augmentation des frais de création ; lenteur administrative dans le processus de création qui est une stratégie pour les agents du GU d'ajouter d'autres frais illégaux nommés : « Docs Express ». **LA FEC** ne s'intéresse pas aux petites entreprises ; les femmes ont difficiles de faire la contribution syndicale de 250$ que	A Goma on trouve plus les Etablissement ; Groupement d'intérêt économique (Association Villageoises Epargne et Crédit en sigle AVEC ; MUSO (Mutuelle de Solidarité et d'Epargne) ; Les entreprises des femmes à Goma sont viables mais prennent beaucoup plus de temps avant d'émerger dans l'environnement dans lesquels elles se trouvent.	Oui, les femmes sont impliquées à 40% dans les instances de prise des décisions ; C'est maintenant avec plusieurs campagnes de sensibilisations que les femmes prennent conscience il est plus que nécessaire de participer dans les organes de prise des décisions, une manière que va aussi le permettre d'avoir accès à la gestion des ressources au niveau des structures et ménages, et donc, c'est maintenant qu'elles commencent à peine à y voir clair suite. Dans les entreprises des hommes, les femmes n'ont pas des décisions à prendre, souvent les décisions des femmes entrepreneures sont influencés par le directeur de cabinet et le secrétaire.	**Cfr. L'Annexe 1**

	la FEC exige et qu'elles jugent exorbitante			
MATADI	**SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE, TEXTILE, PETIT COMMERCE, ETC .**			
	Discrimination à l'égard des femmes qui émergents, l'augmentation des taxes par différents services dont la DGI, DPMR et le service de l'environnement. Difficulté d'obtention des documents, l'augmentation de prix au niveau de certains bureaux, Il y a des taxes imaginaires en défaveur des femmes entrepreneures qui ne sont pas suffisamment informées.	Le PME non établies Les micro-commerce à capital très faible dû au manque d'obtention de crédit et subvention ;	Les femmes sont impliquées à 40%, Elle commence à s'imposer et se distinguer par rapport à la compétence intellectuelle par rapport à la prise de décision.	**Cfr. L'Annexe 1**
LUBUMBASHI	**SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE, TEXTILE, PETIT COMMERCE, ETC .**			
	La volonté de cesser à opérer dans l'informel est réelle, mais les femmes ne connaissent pas la démarche, les prix officiels des services de l'Etat ne sont pas respectés, tracasseries des multiples services après l'établissement de l'entreprise, l'absence d'un organe de régularisation des prix, absence de contrôle des produits (OCC) ; Beaucoup de tracasseries amènent les femmes à travailler	Informalité dans les affaires, faible engagement dans leurs affaires ; instabilité dans leurs affaires, exercice des affaires dans leurs domiciles ; Elles sont des PME, manque de financement, manque de visibilité, manque des partenaires financiers, elles ne sont bien structurées, elles manquent de vision à long terme, beaucoup des plaintes, elles ne se développent pas assez, l'ignorance	Au niveau des institutions il y a un faible leadership ; c'est annoncé au niveau de l'entreprise que c'est elle qui décide, les femmes députées ne se démarquent pas suffisamment par rapport aux hommes.	**Cfr. L'Annexe 1**

	dans l'informel ; beaucoup des taxes, ; Insuffisance des moyens financiers et de techniques ; il n'y a pas un système de régularisation de prix de contrôle qualité et conformité, manque d'uniformité par rapport à la formalisation des documents ; La FEC et le FPI ne facilite pas le développement des petites entreprises et le système bancaire ne facilite pas l'accès aux crédits au profit des PME, Manque des connaissances sur l'entreprenariat et insuffisance sur la gestion des affaires ; manque d'ambitions et la charge familiale, manque d'encadrement par les experts en la matière, ignorance et inadaptation des lois manque d'équipements et matériels adéquat ; analphabétisme en grande échelle	des taxes à payer, manque de formation. Les PME informel +90% dans le domaine simple (commerce, mini restaurant, elles travaillent souvent à partir de leurs maisons.		
LUBUMBASHI	**SECTEUR MINIER**			
	Secteur verrouillé par rapport à la femme où on ne favorise même pas sa présence ; Contrainte liée à la mutation d'une coopérative minière ASBL à une	Commerce générale : Boutique, Magasin, Petit Commerce ; Education : écoles maternelles, Primaire, Secondaire et Universitaires ;	La représentativité de la femme est à 5% dans les entreprises minières et moins encore dans les institutions publiques nous pouvons citer quelques-unes : Mme Kabala influente dans le social de rwoshi mining ;	**Cfr. L'Annexe 1**

	coopérative minière selon la loi OHADA ; Ambiguïté entretenue quant à l'enregistrement d'une société coopérative à la Guichet unique ou au registre à disponibilité dans les entités territoriales décentralisées.	Services : Bureautique, Restauration, Hôtellerie ; Coopératives minières et Agricoles ; Centre de Santé.	Mme Dorothée de TFM la responsabilité sociétale ; Dans MUMI une femme à la tête quant à l'attribution des marchés dans la sous-traitance ; **INSTITUTION** Mme Marie THERESE FIFI MASUKA, vice-gouverneur et Gouverneur ai dû Lualaba province ; Mme ANTOINE SAMBA ; Ministre des mines. Et qui assume pleinement leurs responsabilités par rapport à la prise de décision.	
Les similitudes entre les femmes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, et Goma	l'ignorance des différentes taxes de l'Etat ; Non accompagnement de l'ANAPI et l'FPI, la FEC accompagne plus les société et PME émergentes, Guiche unique exige les frais supplémentaires pour avoir les documents dans le temps (une pratique que ses agents nomme : « **DOC EXPRESSE** » Manque de moyen financier et des contacts, Non application de certaines lois qui donnent avantage aux femmes entrepreneures , la discrimination, Non acceptation du rôle de le femme entrepreneure par son environnement, pour un crédit, malgré la	Jeune entreprise, Moins d'expérience ; Faible revenu ; Textiles, friperie ; atelier de couture ; Industrie Legé ; Transport ; Informelles ; Savonnerie ; Cosmétique ; Eau Minérale ; transformation ; parfumerie, Basserie semi moderne, restaurant ; La restauration, salon des beautés ; Pâtisserie, Agroalimentaire ; artisanat minier ; Art ; Hôtellerie et auberge ; Transformation des produits agricoles et autres ; Décoration ; Marketing (hautesses pour la pub) ; Tricotage ; Fournisseuses des semences de qualité ; Production des	D'une manière occasionnelle ; décide mais pas prise en considération ; Pour les affaires urgentes et/ou encore lorsque c'est une obligation (elle ou personne d'autre) ; Tout dépend de sa position hiérarchique ; En matière de gestion financière et du personnelle, oui. En conclusion, sa participation dans la prise de décision à ce jour est encore très faible par le fait que son droit est bafoués et non prise en considération.	

	mise à jour du code de la famille, la banque exige l'accord du mari car considère que la femme n'a pas un propriété qui devait servir de garantie ; Une acceptation difficile des projets des femmes ; non maitrise des astuces pour produire un business plan bancable ; ANAPI s'occupe plus des investisseurs étrangers et dédouanement selon les femmes entrepreneures de ces quatre villes qui ont été concernées par cette étude.	engrais organique et biogaz ; Et enfin la promotion des AVEC en coopérative de la femme pour l'épargne et crédit. Dynamismes, créatives, battantes ; pas de goût du risque ; opère plus avec les subventions que les crédits des Banques ; Moins de personnel qualifié ; entreprise familiale pour éviter les violences conjugales liées à la jalousie du mari lorsque l'entrepreneure passe plus de temps avec les personnels ou partenaires d'affaires hommes ; Travaille avec passion ; l'entrepreneure offre plus son service à la femme (cliente qui est plus visée par le produit) ; Esprit d'écoute très élevée ;		
Leviers pour l'essor des PME et Freins à la promotion des PME une similarité pour Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma	**Levier pour l'essor des PME** : la subvention COPA-PADMPME ; le projet de dissémination des lois que pilote l'ONU FEMMES et ses partenaires de mise en œuvre ; COPEMECO qui fait le suivi en cas des tracasseries en dehors des taxes que les entrepreneures doivent payées ; Au moins la moitié de nos enquêtées reconnaissent que l'A'NADEC (ODEC) fait le suivi ; le coaching et l'accompagnement des entrepreneures informées ce qui a contribué à l'essor des entreprises qui sont gérées et ou crée par les femmes. La FEC aide dans les démarches pour lutter contre les taxes illégales et la surfacturation par rapport à l'impôt ; Les partenaires de mise en œuvre d'ONU FEMMES font déjà la dissémination des lois dans le but de contribuer à l'assainissement de climat d'affaires en RDC ; **Frein à la promotion de PME :** Manque de financement, instabilité des prix sur le marché ; les taxes et impôts sur estimés ; un faible pourcentage de 0,53% des femmes qui souligne le harcèlement sexuel comme condition pour avoir accès			

	au financement ; Manque d'information, faible maitrise de la nouvelle technologie d'information et de communication ; Les bailleurs augmentent les frais de bail n'importe quand et comment ; Accès difficiles aux équipements de transformations et emballages ; Non-respect des entrepreneures par les autres entrepreneurs ; un faible pourcentage des entrepreneures qui connaissent le cadre légal de la RDC par rapport aux PME ; **A la création :** la lenteur de l'administration qui oblige à donner beaucoup plus d'argent que ; Et l'autorisation de fonctionnement d'une manière formelle vient uniquement des services Nationaux ; La corruption ; **Gestion du personnel** : manque de confiance **Gestion du temps :** difficile de concilier le travail, l'entreprise et le ménage ; Problème d'accès à la formation, aux infrastructures de qualité et à l'électricité. Une faible représentation dans le secteur minier qui reste verrouiller jusqu'à ce jour. Le rôle d'ANAPI et du FPI sont moins maîtrisés par les femmes entrepreneures qui soulignent que l'ANAPI est pour les investisseurs étranges, alors que le processus d'octroi d'emprunt et/ou prêt n'est pas transparente et flou ce qui fait qu'il bénéficie moins aux femmes entrepreneures.
Situation Sio économique des entrepreneures à Kinshasa, Matadi ; Lubumbashi et Goma	Les normes sociales dominantes en matière de masculinité, féminité, et relations hommes-femmes. C'est depuis des temps immémoriaux que le monde observe l'inégalité entre la femme et l'homme. A ce sujet, on a tendance à croire que le fait d'être homme, prédispose l'individu à une position de suprématie, de prééminence et d'autorité à l'égard de la femme. Et alors, cette inégalité paraît difficile à contrer, puisqu'elle est intégrée dans les mentalités masculines et génère à son tour plusieurs maux décriés dans la société à l'instar de la discrimination, VBG, le rejet et la marginalisation de la femme. Celle-ci, se trouvant longtemps en position de faiblesse, considérée comme inférieure à l'homme, prise pour « une chose » pour certains, et subissant plusieurs injustices sociales, victime des maux incalculables, se décide de redéfinir son histoire, de remettre en question cette conception traditionnelle qui pèse trop sur elle. En général, les rôles suivants lui sont dévolus : la reproduction, les tâches ménagères et l'éducation des enfants et une soumission à l'infini vis-à-vis du mari. Malheureusement, les normes sociales déterminent qui a l'accès, qui contrôle et qui décide sur la gestion et l'affectation des ressources sans tenir compte des besoins spécifiques de la femme et la jeune fille ; Avec un taux élevé des violences sexuelles et basées sur le genre ce qui rend l'essor de l'entrepreneuriat féminin très compliqué. Ainsi, c'est par cette prise de conscience que les femmes entrepreneures sortent du silence pour revendiquer leurs droits. Et l'ONU FEMMES en RDC pense que s'il faut tenir compte des exigences de ODD et à l'agendas 2030, il sied donc de rappeler que la participation des femmes à la vie sociale, économique, politique et culturelle de leur pays n'est pas une faveur que les hommes accordent aux femmes mais plutôt un droit reconnu à celles-ci par plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux. Cette participation présuppose des capacités susceptibles d'augmenter non seulement l'efficacité d'action des femmes entrepreneures et leur plus grande visibilité sociale, mais aussi, et surtout, leur indépendance vis-à-vis des hommes sur le plan économique.

	La majorité de nos enquêtées ont confirmées que l'homme est celui qui prend les décisions quant aux dépenses, la façon dont doit être utilisée l'épargne ; l'éducation des filles et/ou garçons selon la disponibilité des fonds ; le niveau d'implication au sein de la communauté et la participation à la vie politique. Sauf dans quelques familles dites « civilisées et/ou chrétiennes modérées) où l'homme et la femme font une concertation avant la prise d'une quelconque décision. Et parfois, c'est la femme qui travaille, mais l'homme décide de l'affection des fonds.
	La femme et la jeune fille participent moins aux activités communautaires récréative (sport, visite, …) car elles ont moins de temps. La femme/la jeune fille dans son rôle de ménagère, d'entrepreneure, la chargée du sociale, mère, épouse et répétitrice, elle manque de temps libre pour elle-même, car selon l'horloge de temps qui a été utilisé lors des focus groupe, elle travaille plus de 17h /24h. Mais aussi, occupent des tâches plus ménagères (lessive, soins des enfants, entretien des champs, …) Et donc, tâches qui sont moins rémunérées (pas rentable). D'où, son revenu reste faible.
	53,14% de nos enquêtées confirme que les femmes ont droit d'obtenir des titres fonciers indépendamment des hommes, néanmoins, c'est dans l'applicabilité que cela est près qu'impossible suite à la coutume. Nous savons tous que la propriété s'obtient par achat ou héritage, alors que la femme a un revenu faible et la coutume jusque-là ne la reconnaît pas comme héritière. Les causes sont entre autre : la tradition, stéréotype, revenu faible. Il est à noter que s'agissant de la femme de manière générale, il y a discrimination à son encontre, où la coutume estime qu'elle n'a pas droit ni à l'héritage et ni à la terre. Et donc, il est rare que les femmes aient accès à la terre. C'est seulement dans les grandes villes que les femmes qui ont un revenu consistant achètent une ou plusieurs propriétés et avec leur niveau d'étude, elles accèdent facilement à la succession après la mort de leurs parents et/ou conjoints.

Pourtant, les études soutiennent l'hypothèse selon laquelle les inégalités entre les sexes diminuent fortement lorsque l'accès des femmes au microcrédit est accru surtout pour la RDC qui non seulement elle est en voie de développement, mais aussi, s'est assignée l'obligation d'atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) d'ici l'horizon 2030 ; lesquels ODD promeuvent l'autonomisation de la femme et la lutte contre les inégalités basées sur le genre. En fin, il se pose donc un besoin de la vulgarisation des tous les textes juridiques au profit des femmes en langues nationales et locales ainsi que celui de reformer de certains textes qui sont actuellement anachroniques. Pour finir la présentation des résultats de notre collecte des données complémentaires et conclure notre étude, voici le chapitre V, qui nous permet de faire la présentation des résultats de l'analyse Kobo Collecte qui dressent un portrait sommaire de la femme entrepreneure en RDC.

Chapitre V : RESULTATS DE L'ANALYSE KOBO COLLECTE

Ce chapitre est le résultat de notre collecte des données quantitatives qui a été rendu possible grâce au logiciel Kobo Collect, mais aussi, dont les données ont été importées vers le logiciel SPSS pour nettoyage et analyses approfondies afin de minimiser la marge d'erreur, Et avoir les données acceptables, et cela à travers les villes des Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma ; Et qui permettent de dresser les caractéristiques des femmes entrepreneures, leurs entreprises, secteur d'activité et stratégies de croissance tel que évoquer au niveau des tableaux n°1 et n°2 au niveau du chapitre II.

Une démarche qui nous conduit premièrement à l'élaboration du portrait sommaire de la femme entrepreneure en République Démocratique Congo à partir de l'interprétation des graphiques et carpes ; Et deuxièmement, à la conclusion et aux recommandations pour les différentes parties prenantes. Ceci va se faire en deux temps (parties).

PARTIE 1 : PORTRAIT SOMMAIRE DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC

Cette partie commence par la présentation de la tranche d'âge de la femme entrepreneure à travers les villes de Kinshasa ; Matadi ; Lubumbashi et Goma.

5.1. Graphique des tranches d'âge de nos enquêtées pour les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma

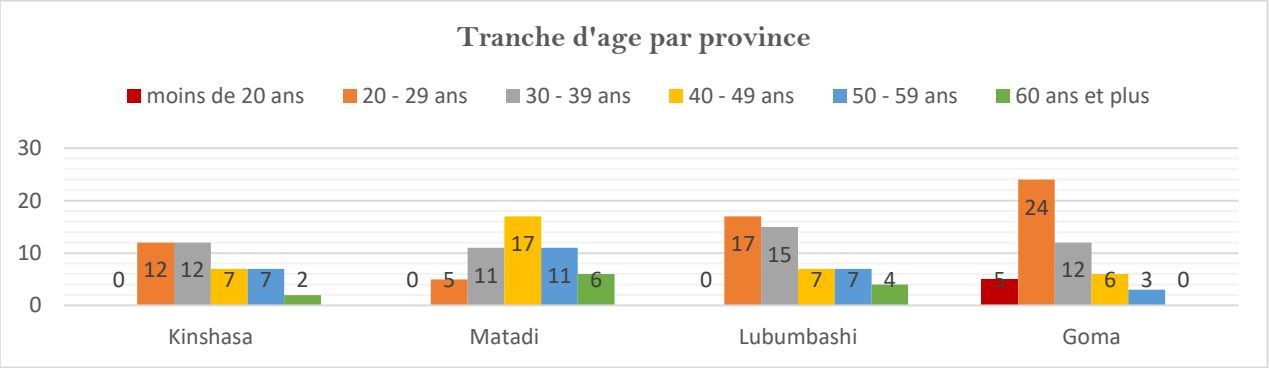

29% représente les femmes entrepreneures des 4 villes de la RDC concernées par cette collecte qui sont dans la tranche d'âge de 20 à 29ans ; 28% entre 50-59 ans ; 25% entre 30 à 39 ans ; 18,5% entre 40-49 ans, Alors qu'exceptionnellement pour Kinshasa, Matadi et Lubumbashi 6% représente les entrepreneures de 60 ans et plus ; Et enfin, c'est uniquement à Goma où on trouve 2,5% des femmes entrepreneures ayant moins de 20ans. D'où, l'entrepreneuriat à travers ce 4 villes est exercé par les femmes d'affaires qui sont en moyenne jeunes, si nous prenons en considération la tranche d'âge de mois de 20ans à 39 ans. Après avoir eu une aperçue par rapport à l'âge des entrepreneures, il est nécessaire d'avoir une idée par rapport à leurs statuts matrimoniaux.

5.2. Graphique des statuts matrimoniaux des entrepreneures

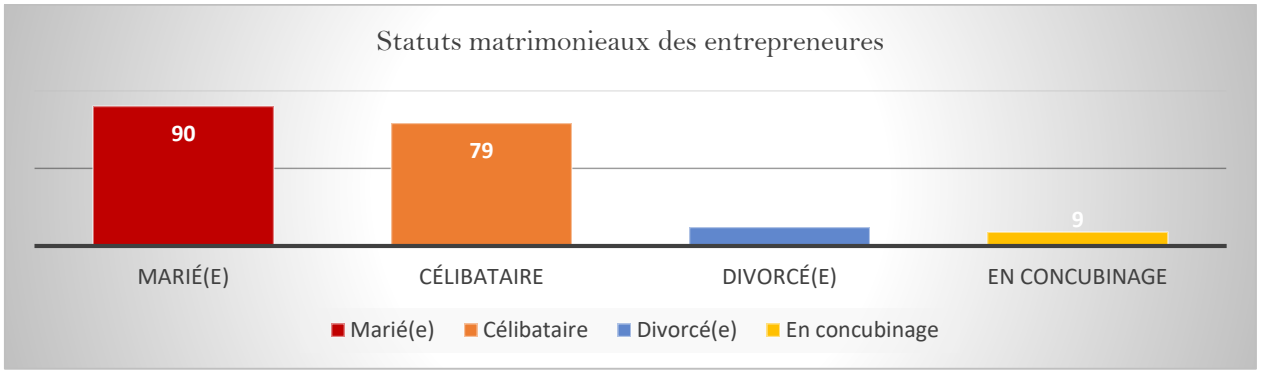

45% d'entrepreneures sont mariées ; 39,5% célibataires ; 6% divorcés et 4,6% en concubinage. Ceci veut dire tout simplement que la majorité des entrepreneures sont des femmes au foyer avec responsabilité. Ce pourcentage démontre que ces dernières représentent un élément important de la révolution en cours au sein du monde des affaires et du travail. Pour confirmer que les entrepreneures ont des responsabilités, il est important pour nous d'essayer des savoir si elles ont des enfants.

5.3. Carpe des entrepreneures ayant d'enfants

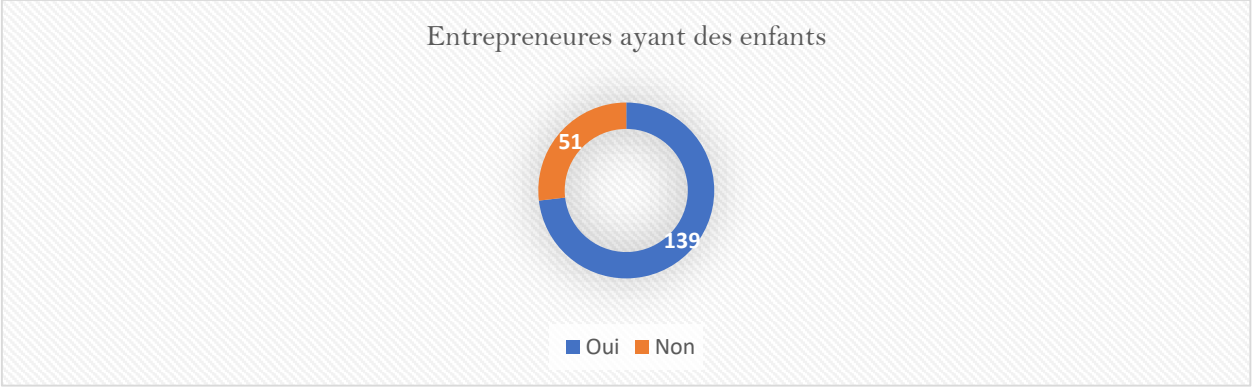

Les entrepreneures qui ont des enfants représente 69,5%, alors le pourcentage de celles qui n'ont pas est de 25,5%. La majorité des entrepreneures sont femmes au foyer et mères.

L'engouement des femmes pour l'entrepreneurship est une nouvelle tendance qui aura inévitablement des répercussions économiques très intéressantes aussi bien pour les femmes elles-mêmes, aux membres de leurs ménages et que pour l'ensemble de la société. La question à laquelle il sera nécessaire de répondre, sera celle de connaître l'âge des enfants sous sa responsabilité.

5.4. Graphique avec les âges des enfants sous la responsabilité de l'entrepreneures

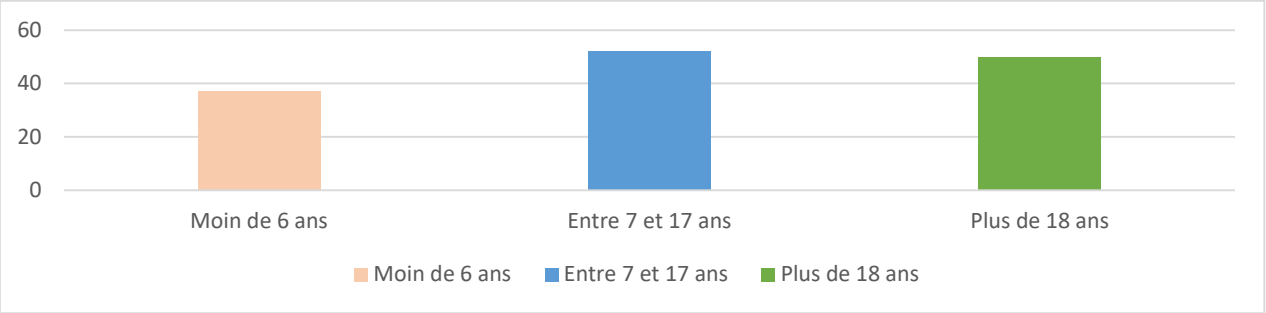

Les constats sont que la majorité des enfants sous sa responsabilité ont plus de 18ans, avec une faible portion de ceux qui ont moins de 6 ans. Néanmoins, il faudra à tout prix connaître combien des enfants qui vivent avec les entrepreneures sous un même toit. Et ainsi, déduire si leurs affaires pourraient avoir un impact positif par rapport à leurs enfants dont la majorité sont à l'âge de travailler.

5.6. Graphique avec le nombre d'enfants qui vivent sous un même toit que les entrepreneures

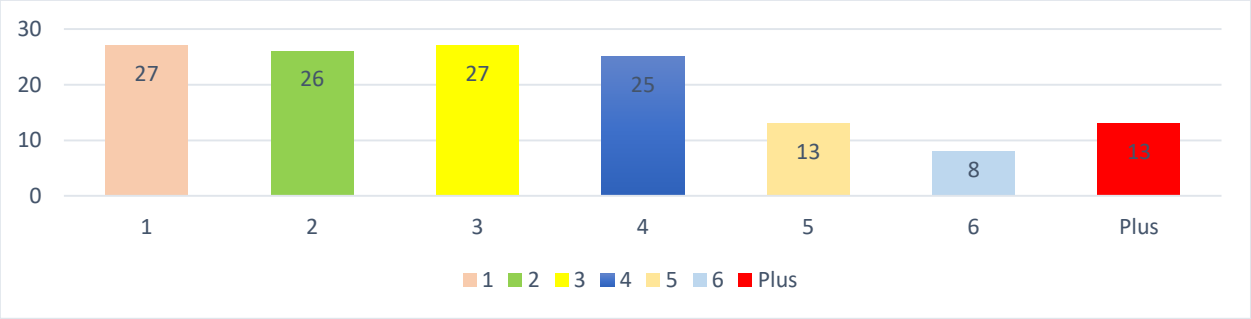

Les entrepreneures qui vivent avec un enfant représentent 13, 5% ; Deux enfants 13% ; 3 enfants 13, 5% ; 4 enfants 12,5% ; 5 enfants 6,5% ; 6 enfants 3% ; Et plus des 6 ans 6,5%, et nous sommes sans oubliés que leurs entreprises sont familiales. Ceci permet aux entrepreneures de contribuer à baisser le taux de chômage chez les jeunes. Une question se pose à ce niveau : pourquoi des entreprises plus familiales ? Parce que, c'est l'une des stratégies que les entrepreneures utilisent pour lutter contre les violences conjugales qui sont liées à la jalousie de la plupart de certains maris qui estiment que leurs épouses passent beaucoup plus de temps avec des hommes inconnus, d'où, il y a risque d'infidélité selon ces mêmes hommes. Pour que cette analyse soit intéressante, nous estimons qu'il est plus que nécessaire de savoir si les femmes entrepreneures se font aidées pour prendre soin de leurs enfants par des domestiques, nourrisses et/ou membres de leurs familles.

Cette carpe ci-dessous est une évidence que les entrepreneures ses font aidées par d'autres personnes ou par les membres de leurs familles.

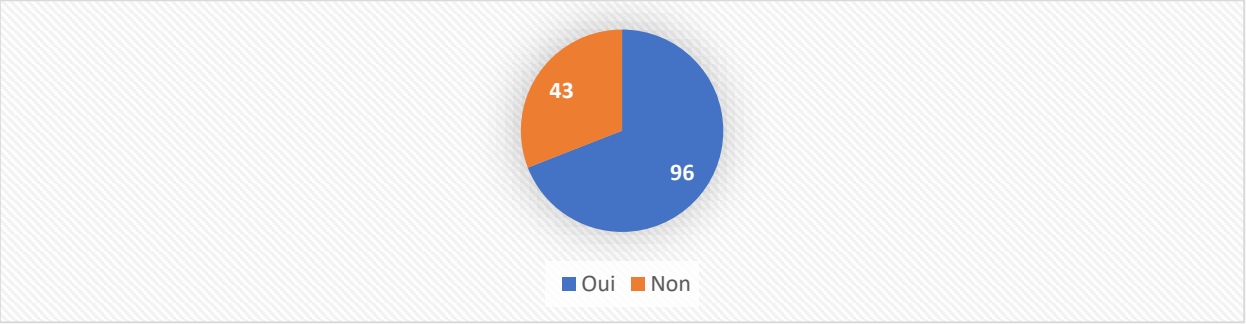

48% des entrepreneures disent qu'elles se font aidées par d'autres personnes et/ou membres de leurs familles pour prendre soins de leurs enfants ; 21,5% représente les entrepreneures qui ne se font pas aidées ; alors que, 25,5% est le pourcentage des entrepreneures qui n'ont pas répondus à cette question. D'où, ceci démontre clairement que les affaires des entrepreneures enquêtées ont réellement un impact positif pour toute une société et/ou une communauté. Ainsi, il est impérieux pour cette étude d'essayer de connaitre le niveau d'étude de ses entrepreneures qui ont fait partie de notre échantillon à travers les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma afin de confirmer si elles ont la capacité de piloter leurs entreprises ou pas.

5.7. Carpe qui décrit le niveau d'étude des entrepreneures de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma

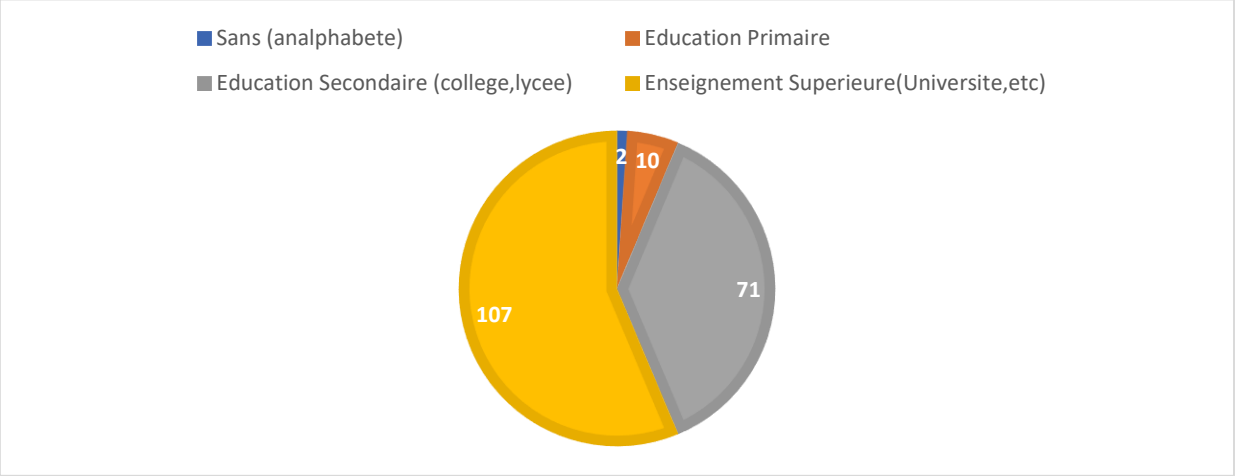

Le pourcentage des femmes entrepreneures qui ont des diplômes d'un niveau d'enseignement supérieure et/ou universitaire est de 53,5% ; pour celles ayant un niveau d'étude secondaire (collège, lycée) est de 35,5% ; alors que, pour celles avec un niveau d'étude primaire est de 5% ; avec un faible pourcentage de 1% pour celles qui ne savent ni lire et écrire ; Différemment de ce qui a été dit dans notre revue de la littérature dans les études antérieures, nous constatons que dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma, la majorité des femmes entrepreneures ont un niveau de licence et en moyenne, un niveau secondaire. Ceci

dit, que les femmes entrepreneures ont une capacité pour piloter leurs entreprises. Par ailleurs, on dénote que le travail autonome à travers ces quatre villes est plus fréquent chez les femmes avec un niveau d'études universitaire soit 53,5%, que chez celles ayant réalisées des études post-secondaires. Pour confirmer que la femme entrepreneure a une capacité requise pour gérer son entreprise, nous allons voir si à part son bagage intellectuel, si elle a été bénéficiaire d'autres formations.

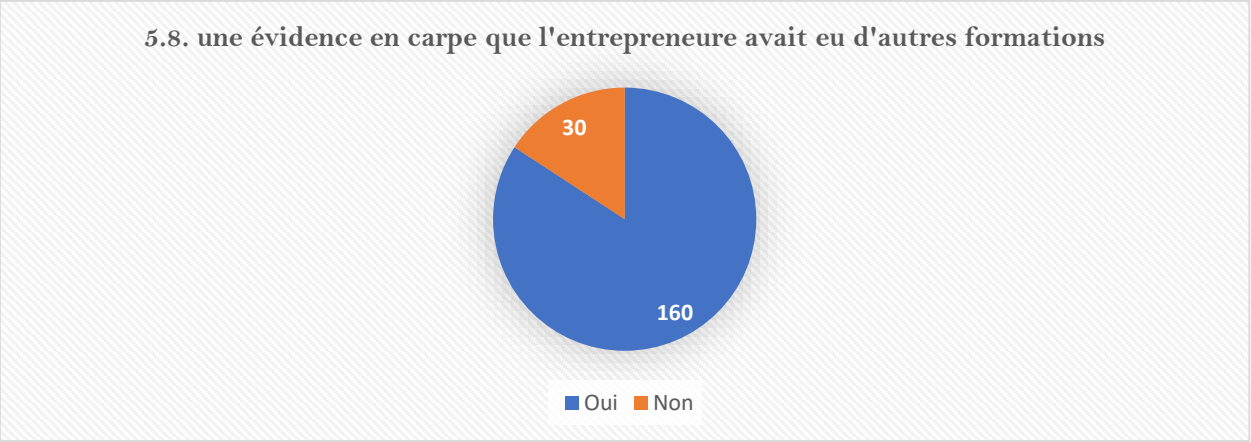

Une majorité absolue des femmes entrepreneure ont eu à bénéficiées de plusieurs formations soit de la part de la FEC, COPA-PADMPME, ANADEC, ONU FEMMES, CIAT, IITA, …, en éducation financière, ACESS, Business Plan, transformation des produits agricole ; Marketing, Fiscalité ; Contrôle qualité et certification de la marque ; gestion des ressources humaines, compte d'exploitation, rapports valeurs coûts ; fonctionnement des institutions de microfinance, lutte contre les VBG, Plaidoyer ; dissémination des lois qui cadre avec l'entrepreneuriat féminin. Ce qui rassure par rapport aux différents stéréotypes qui cherchés à prouver que les femmes entrepreneures ne seraient pas capables.

Une autre opinion pour marteler que la majorité des femmes entrepreneures ne sont pas analphabète, et que la manque des données statistiques récentes ne donne pas le droit de vulgariser une fausse théorie basée sur les études antérieures. Une motivation de plus pour essayer de savoir si la femme entrepreneure travaille d'une manière autonome (auto-entrepreneuse, micro entrepreneuse inclue) ou pas.

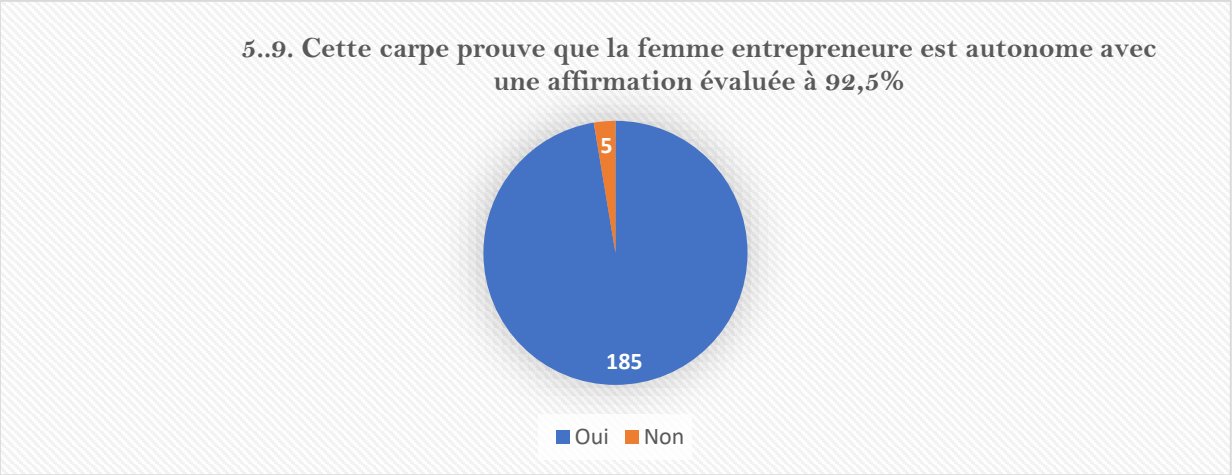

Il faut dire que cette carpe ouvre une curiosité de plus pour tenter de connaitre la taille des entreprises qui sont piloter par les femmes entrepreneures, raison de plus de cette histogramme ci-dessous :

5.10. Graphique sur la taille de l'entreprise de la femme entrepreneure

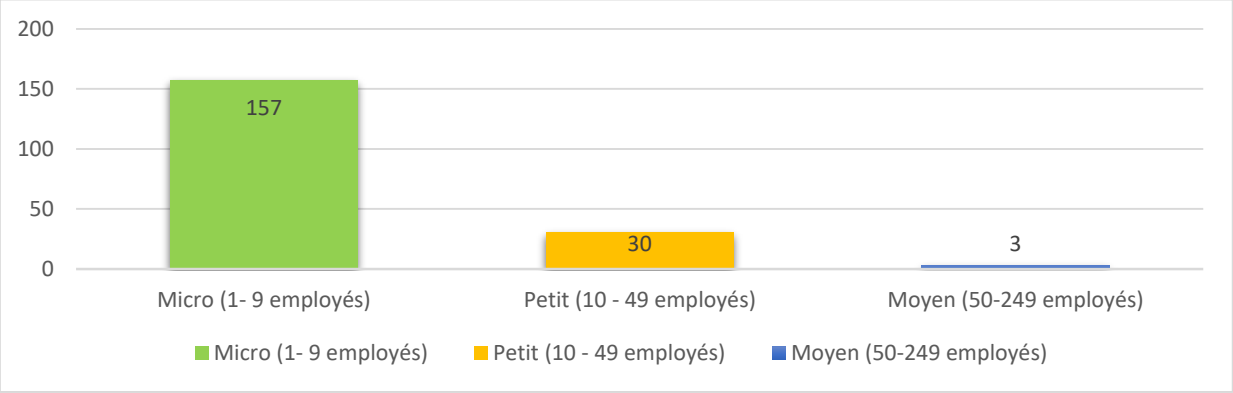

Le pourcentage de 78,5% renseigne que les femmes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma pilotent plus les Micro entreprise avec une moyenne de 1 à 9 employés, de 15% pour les petites entreprises d'entre 10 et 49 employés, et seulement 1,5% pour les PME. La conséquence est que la microentreprise a un chiffre d'affaires limité, pas de possibilité de déduire ses charges, impossibilité de récupérer la TVA sur les achats et frais professionnels, d'où, cette entreprise court plus de risqué de tomber en faillite ; Et comme avantages : une gestion quotidienne simplifiée ; La rapidité des formalités d'ouverture ; Un cumul possible de statut ; La franchise en base de TVA ; Des charges sociales allégées ; Une plus grande visibilité sur votre impôt sur le revenu et avec une possibilité de cumuler les activités. Bien que l'entreprise soit micro, nous essayons quand même de comprendre si elle a un impact par rapport aux autres femmes paysannes ou périurbaines. Voici ce graphique qui va détermine généralement la femme entrepreneure travaille plus avec qui.

5.11. Graphique par rapport au type d'employé qui travaille avec les entrepreneures

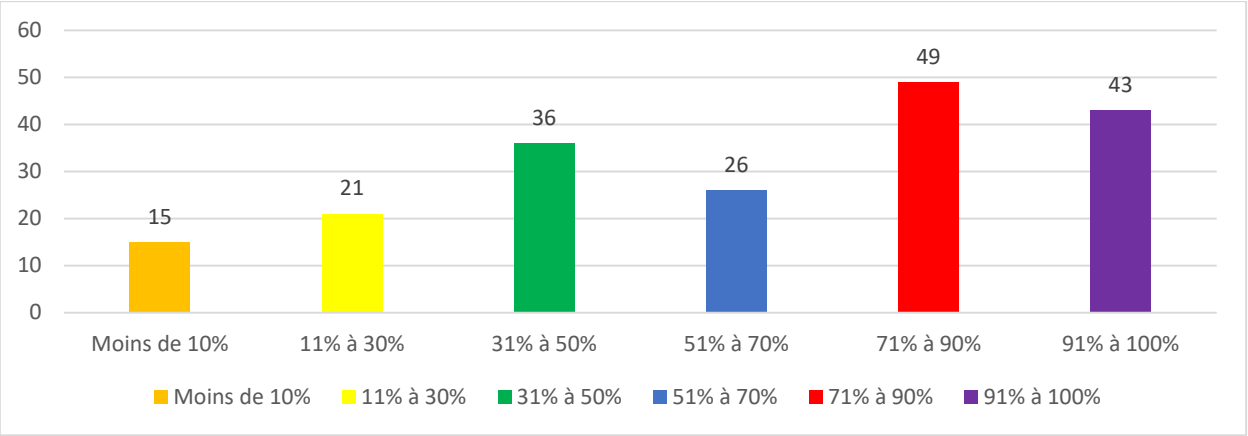

Il est ci-dessus prouvé à 24,5% que la femme entrepreneure travaille entre 71 à 90% avec les autres femmes ; à 21,5% entre 91 à 100% des femmes ; à 18% entre 31 à 50% des femmes ; à 13% entre 51 à 70% des femmes ; à 10,5% entre 11 à 30% des femmes et enfin à 7,9% à moins de 10% des femmes. L'impact ici est positif par le fait que les femmes entrepreneures sont rassembleuses et collaboratives. Elles soudent les équipes et favorisent l'entraide. Bonnes communicatrices, elles facilitent la résolution des conflits.

Bref, elles améliorent le fonctionnement d'une entreprise au quotidien ; Et l'entreprise en retour contribue à l'accroissement de leurs revenus, et surtout à la création d'une classe moyenne. Après tout ce qui a été développé lors de cette analyse, il est important de permettre aux lecteurs de ce rapport de connaitre les secteurs (primaire ; secondaire et tertiaire) où on trouve plus la femme entrepreneure des villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma.

1. Primaire : collecte et exploitation des ressources naturelles (matériaux, énergies, certains aliments)
2. Secondaire : industries de transformation des matières premières (produits finis)
3. Tertiaire : industries de services, principalement immatérielles.

5.12. Graphique par rapport aux différents secteurs telle qu'expliqué ci-haut pour éviter toute confusion.

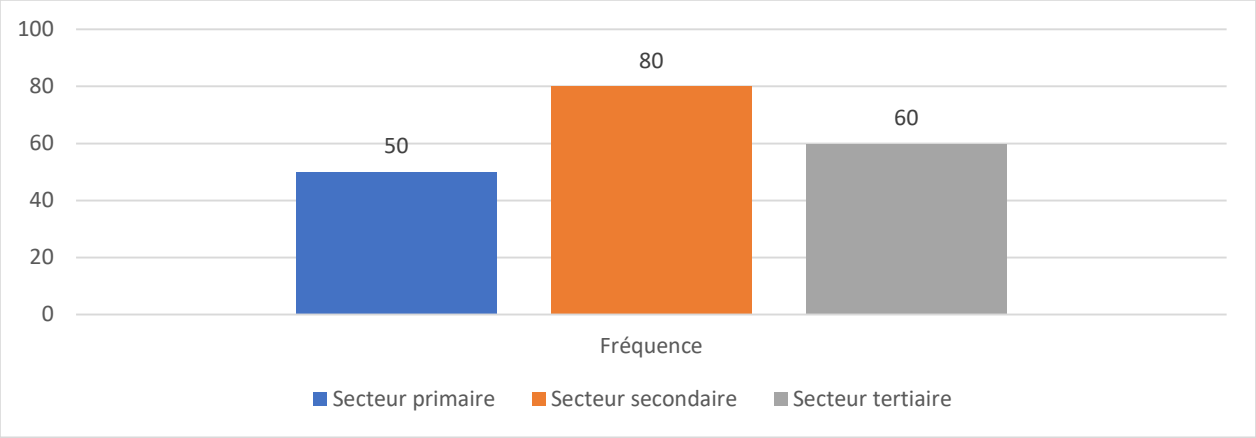

Ce graphique donne les informations ci-après : 25% des femmes entrepreneures sont dans le secteur primaire ; 40% dans le secteur secondaire et 30% dans le secteur tertiaire, d'ici 2030 la population congolaise pourra consommée les produits bio qui sont produits localement et ainsi, lutter contre la consommation des OGM et plusieurs maladies y afférentes ; contribuer rapidement à l'essor de l'agriculture afin de permettre à la RDC d'avoir une économie stable qui ne va plus dépendre à plus de 70% du secteur minier et des importations ; Limiter sensiblement les importations des produits de premier nécessité et pousser l'accroissement du PIB de la RDC, toute en offrant des emplois stables aux femmes et jeunes. Ceci sera renforcé par le 30% autre dans le secteur tertiaire. Une manière d'accroître la participation des femmes entrepreneures à la population active et aussi l'essor du secteur des services sous l'impulsion du développement. Les entreprises vont voir leurs résultats financiers s'améliorer lorsque la composition de leurs conseils d'administration est plus équilibrée entre hommes et femmes. Une petite comparaison est d'une grande importance dans la mesure où nous voulons connaître dans le secteur où œuvre plus les femmes entrepreneur qui y sont majoritaire entre l'homme et la femme afin de savoir où les organisation d'appui aux femmes entrepreneures de savoir où elles doivent focaliser leurs attentions et fonds pour permettre à la femme entrepreneure d'avoir un coup de pouce pour de développer de micro entreprise à la petite entreprise, et pourquoi pas aux PME.

5.13. Graphique des secteurs où on trouve plus des femmes

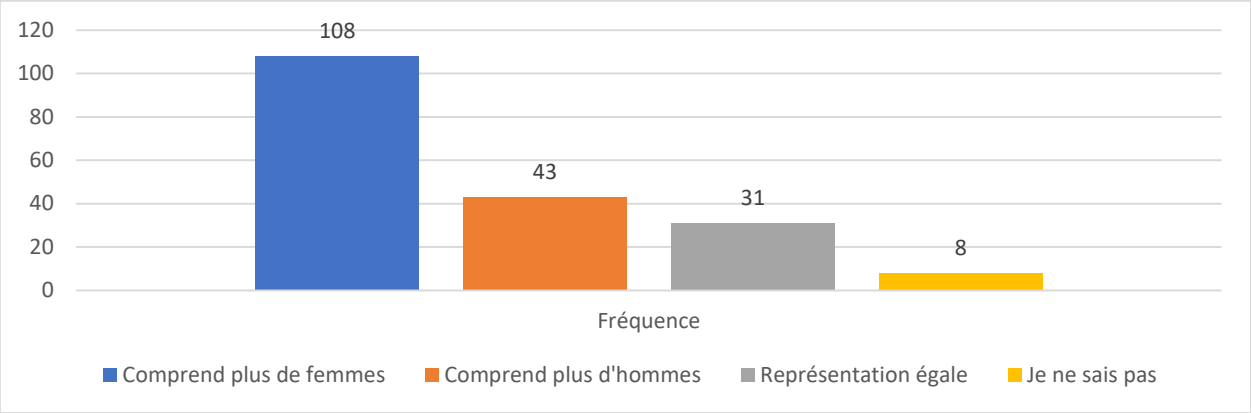

40% estime que les femmes entrepreneures se trouvent en grande partie dans le secteur primaire, 21,5% confirme que le secteur secondaire est plus dominé par les hommes, 15,5% que dans le secteur tertiaire il y a une représentativité égale entre l'homme et la femme dans les villes de Kinshasa, Matadi et Goma, alors que 4% n'a donné aucune réponse en faveur de l'homme ou de la femme. Ce qui est positif est que cette situation rassure que le revenu des femmes entrepreneure est en pleine mutation, néanmoins, il faut des études pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Mais aussi, la femme petite à petit commence avoir confiance en elle pour essayer de lutter contre la discrimination qui lui avait été imposée pendant longtemps en marquant sa présence dans le secteur secondaire et tertiaire avec pour objectif de prouver qu'elle peut lorsqu'elle a la volonté. Il est impérieux de savoir si la femme entrepreneure à toujours travailler pour elle-même ou si un jour elle avait été salariée.

5.14. Carpe qui prouve que la femme entrepreneure a été salariée

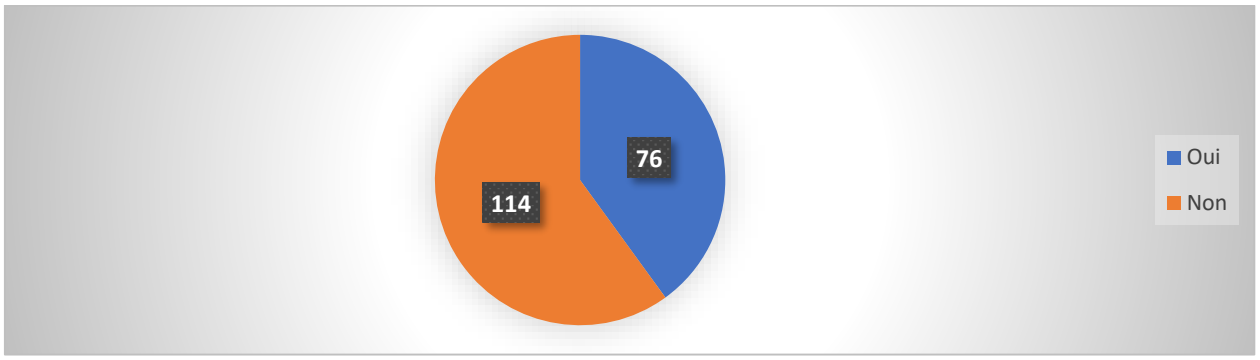

Cette carpe confirme à 57 % que les femmes entrepreneures avaient été un jour salariée, alors que, 39% estime que les femmes entrepreneures avaient toujours travailler pour elle-même. Le 57% prouve que les femmes qui ont fait partie de notre échantillon ont une certaine expérience professionnelle qui le prédispose à bien gérer leurs entreprises avec des appuis techniques personnalisés du fait qu'elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, néanmoins, selon les informations qui ont été collectées, il a été confirmée qu'en matière

d'entrepreneuriat, la majorité des femmes entrepreneures sont à leur première expériences dans la création d'entreprises ce que nous pouvons voir à travers cette carpe ici-bas .

5.15. Carpe sur l'expérience de la femme entrepreneure

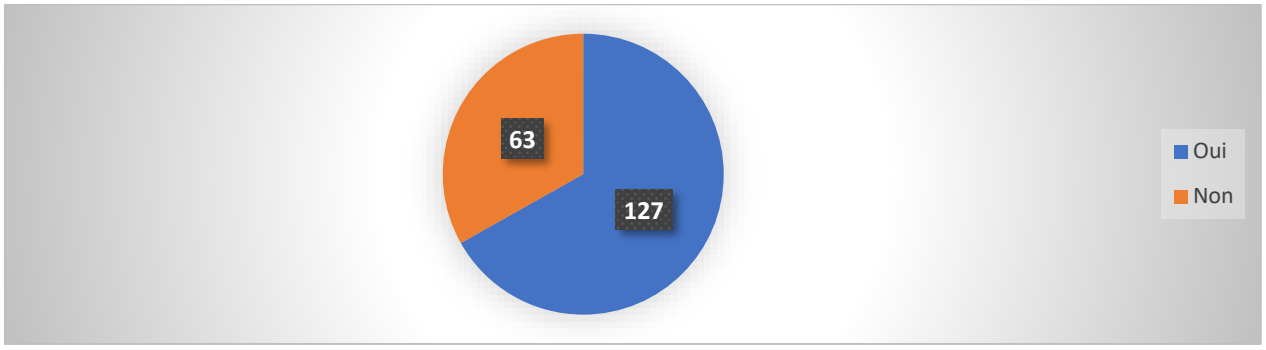

Ceci démontre qu'il y a un besoin accrut d'accompagnement technique des femmes entrepreneures (transfert des compétences, acquisition des équipements de transformation ; plaidoyer pour l'assainissement des climat des affaires en RDC, en réseautage, connexion avec les banques et bailleurs des fonds) ; Et ces différents services : FOLECO/GENDER, UNAF (Union Nationale des Femmes) et la Commission Nationale Femme Entrepreneure (CNFE), l'ANAPI, le FPI, le Guichet Unique pour Création d'Entreprise, de la FEC (Fédération des Entreprises du Congo) ; ANADEC, pour permettre aussi au projet PADMPME d'atteindre son objectif et ainsi contribuer à la stratégie Nationale du gouvernement dans la promotion de PME. Pour les femmes entrepreneures qui n'étaient pas à leur première expérience, nous pensons que c'est important de savoir ce que leurs entreprises étaient devenues pour avoir une vue globale par rapport à notre cible.

5.16. Carpes sur les entreprises des femmes qui existaient avant

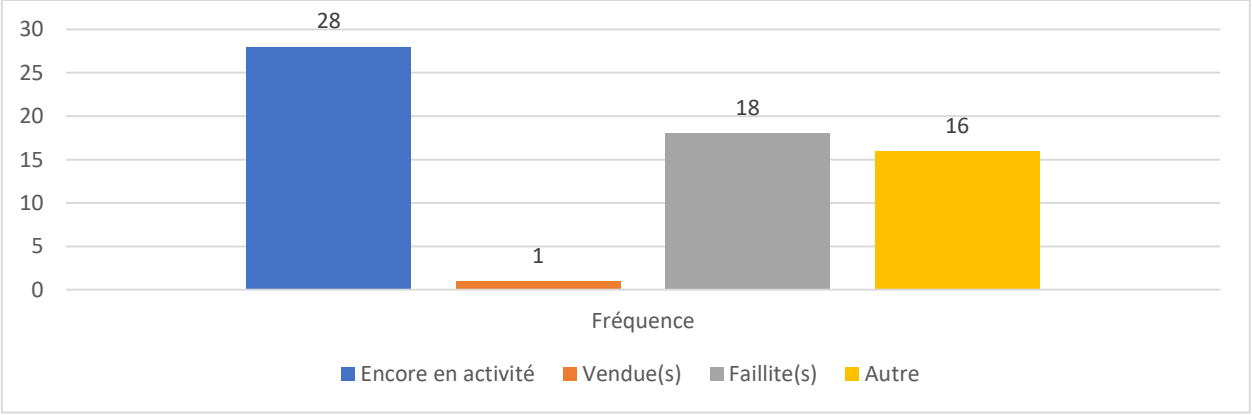

14% des femmes qui n'étaient pas à leur première expérience, leurs entreprises sont toujours opérationnelles à ce jour ; 0,53% représente l'unique femme qui avait vendu son entreprise ; 9% des femmes

dont leurs entreprises avaient tombé en faillites et 8% des femmes entrepreneures qui ont évoquées d'autres raisons comme : cession ; fusion ; dissolution pour changement de secteur. Après que nous ayons une vue d'ensemble sur la situation des entreprises des femmes dans leur globalité, nous nous sentons redevable de démontrer ce qui se passe à la création de ces différentes entreprises des femmes.

5.17. Graphique sur la situation des entreprises des femmes à la création

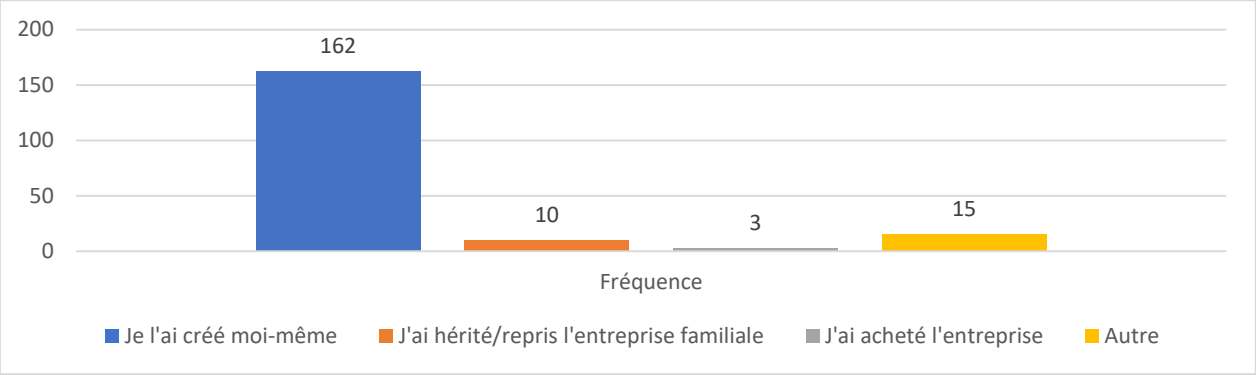

81% est le pourcentage des femmes qui avaient créer elles-mêmes leurs entreprises pour poursuivre leurs propres visions, revêts et/objectifs ; 5% représente les femmes qui avaient héritées d'une entreprise familiale, soit par la mort des parents ; soit pour avoir fini les études universitaires, ou encore, soit pour avoir été bénéficiaire d'une formation en entrepreneuriat féminin ; 3% pour les femmes qui avaient tout simplement achetées leurs entreprises après une audite et/ou une évaluation minutieuse de ladite entreprise ; Et enfin, 7,5% pour les femmes qui souhaitent gardées leurs raisons secrètes. Une preuve de plus que désormais les femmes entrepreneures ont le goût d'affaires et du risque avec le souci de participer à l'essor de l'économie congolaise, et à la création de la classe moyenne. Comme il s'observe une croissance des entreprises qui sont créer par les femmes, il est important de faire connaitre au commanditaire de cette étude et aux lecteurs les raisons à travers un graphique qui démontrent d'une manière claire et concise les causes :

5.18. Graphique sur la motivation qui pour les femmes à créer leurs propres entreprises

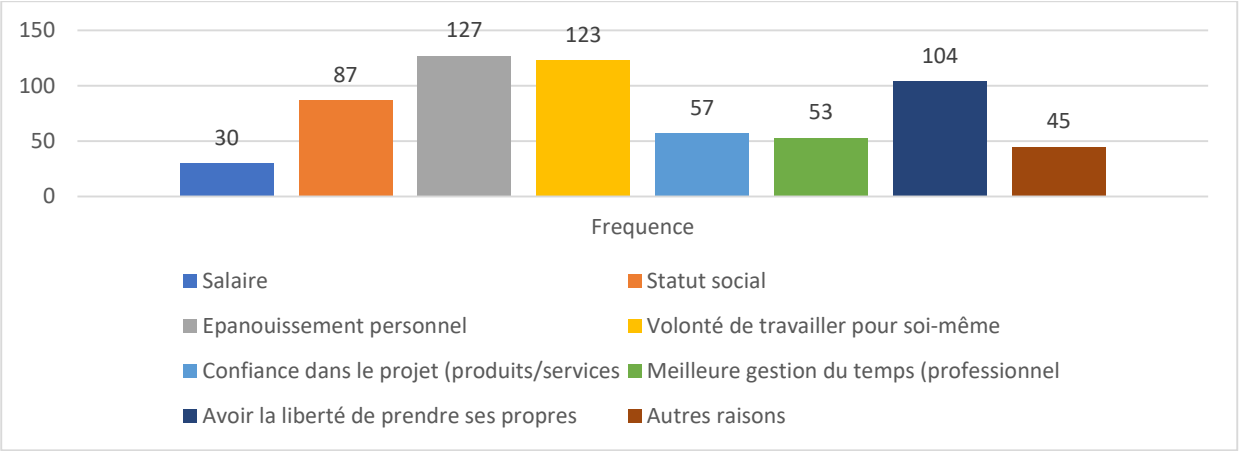

Voici les obstacles que les femmes entrepreneures avaient dû surmontés dans le pilotage de leurs entreprises selon leur ordre de pertinence. Nous soulignons que le graphique s'explique déjà par une lecture simple.

5.19. Graphique sur les contraintes que les entrepreneures rencontrent

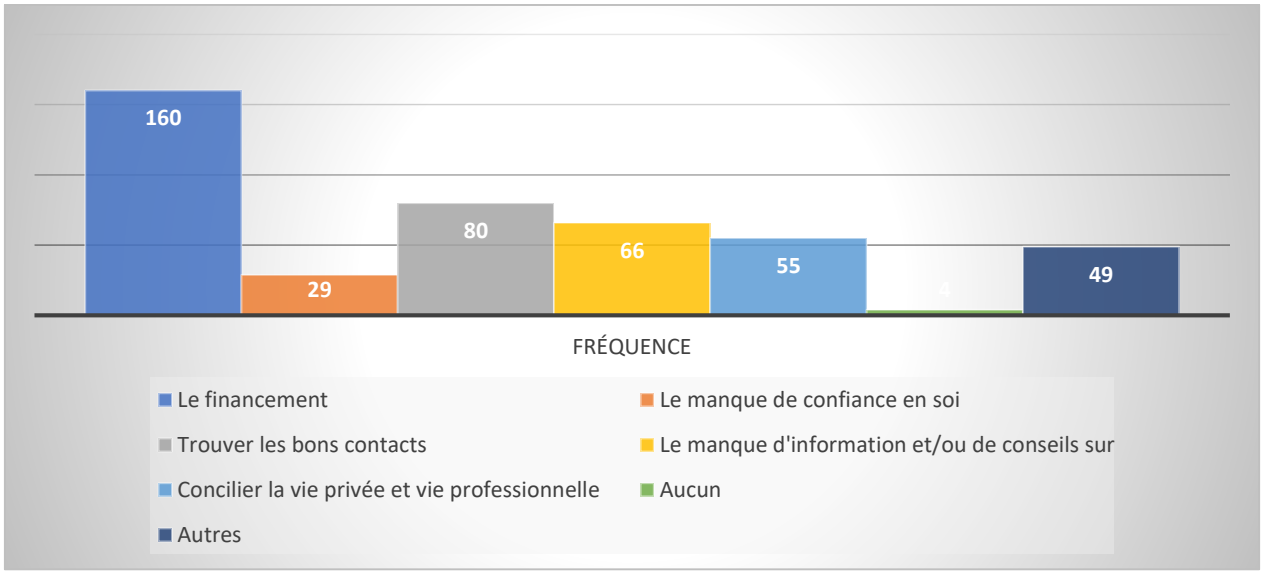

Pour prouver que l'entrepreneuriat n'est pas un métier si facile, mais un travail qui demande une certaine détermination de la part des entrepreneures, voici encore une fois de plus les obstacles que rencontrent les femmes entrepreneures dans la gestion quotidienne de leurs entreprises à travers ce graphique.

5.20. Graphique sur les obstacles que les entrepreneures rencontrent

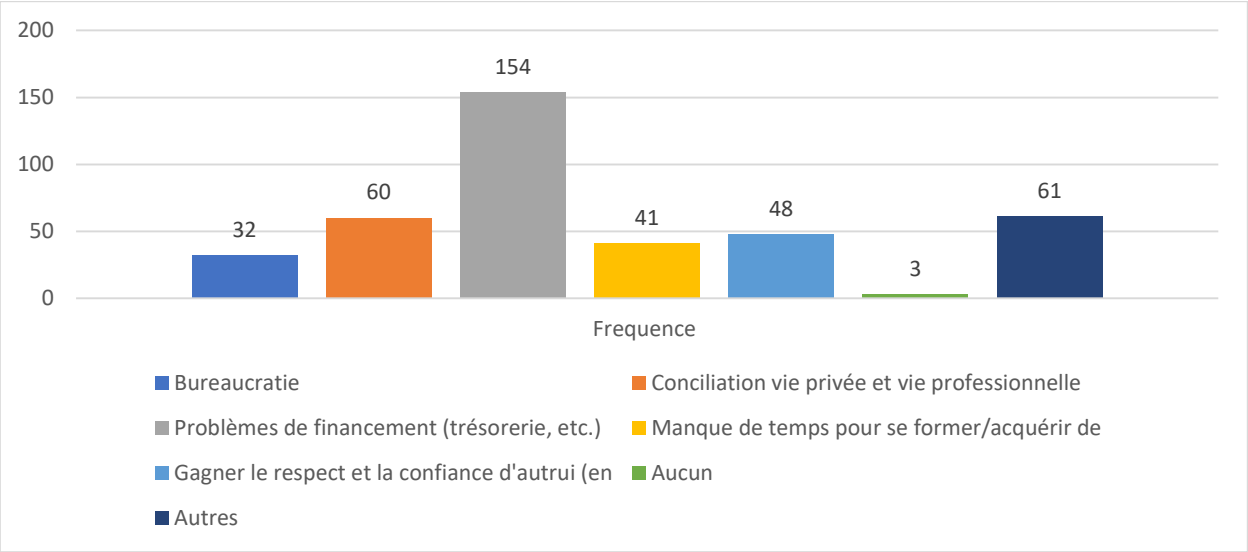

Comme on ne peut pas parler de l'entrepreneure en l'isolant de son pair homme avec qui ils œuvrent dans le même environnement, et appelaient à faires les échanges des biens et des services, et qui est presque présent dans tous les secteurs. Il est plus que nécessaire de savoir si l'entrepreneur fait confiance à la femme entrepreneure.

Ce graphique ci-dessous donne une réponse claire des femmes entrepreneures de Kinshasa ; Matadi ; Lubumbashi et Matadi par rapport à cette préoccupation.

5.21. Graphique sur la question de confiance entre entrepreneur et entrepreneure

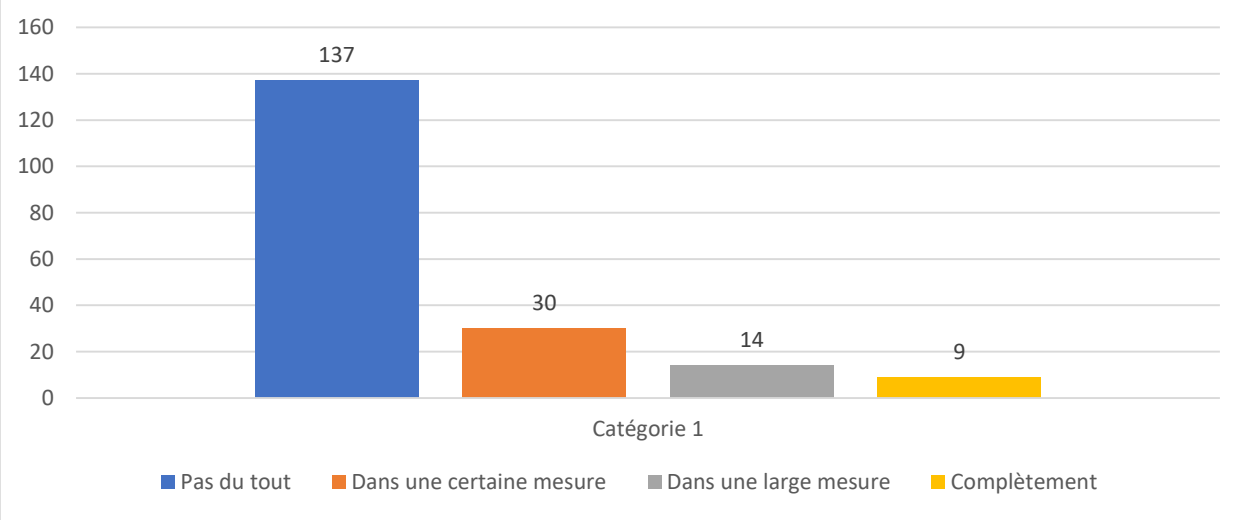

Comme nous savons déjà que les hommes entrepreneures ne font pas confiance aux femmes entrepreneures, voici un autre graphique qui nous montre la position des femmes entrepreneurs vis-à-vis des autres femmes entrepreneures en matière de confiance, et surtout que dans le business ; la confiance

est un facteur de base pour toute réussite. Et si l'on pense avoir un jour sa part du marché pour leurs produits.

5.22. Graphique sur la question de confiance entre entrepreneure et entrepreneure

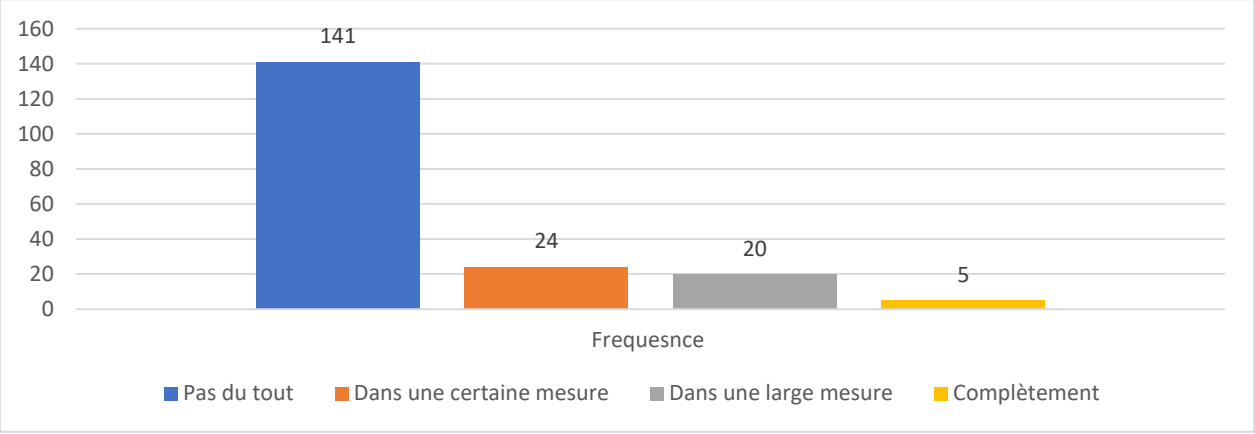

Dans une certaine mesure les femmes constituent un frein pour les autres femmes entrepreneures et pourtant, les femmes constituent une grande portion des consommateurs (acheteurs) des biens et services. Cette disparité, nous amène d'essayer de comprendre si les banques et institutions des microfinances font confiance à la femme entrepreneures à travers les quatre villes. Et voilà ce qui s'observe à travers ce graphique ci-dessous.

5.23. Graphique sur la question de confiance entre Banque-IMF et l'entrepreneure

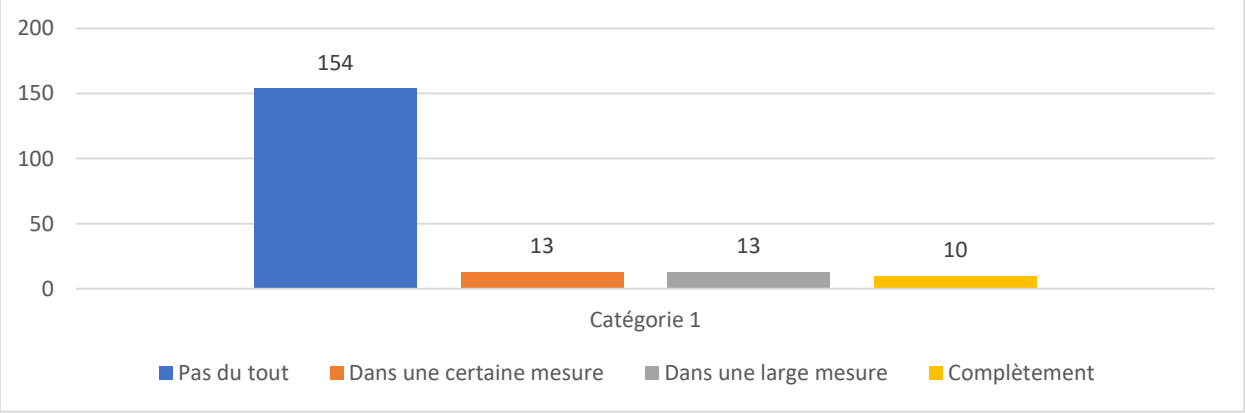

Cette situation renseigne suffisamment sur le pourquoi d'un taux faible des prêts et/ou crédits des banques et IMF au profit des femmes entrepreneures, ce qui devient un frein empêchant la croissance des entreprises qui ont pour cheffe (PDG, Directrice) une femme entrepreneure. Ceci oblige ainsi les femmes à rester à l'attente des subventions ; et pour d'autres à opérer parfois sous forme des ONG à la demande de financement au détriment du dynamique entrepreneurial qui est déjà encré dans leur façon de réfléchir. Ce qui rendra difficile la pérennisation des acquis du projet COPA-PADMPME. Alors, pour améliorer

l'accès des femmes entrepreneures aux services (crédit, formation, facilités douanières et fiscales ; Et d'accroitre leur présence dans les secteurs d'activités où elles sont sous représentées, à travers ce graphique selon leur ordre de priorité, voici ce que les femmes entrepreneures recommandent :

5.24. Graphique avec les leviers pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin

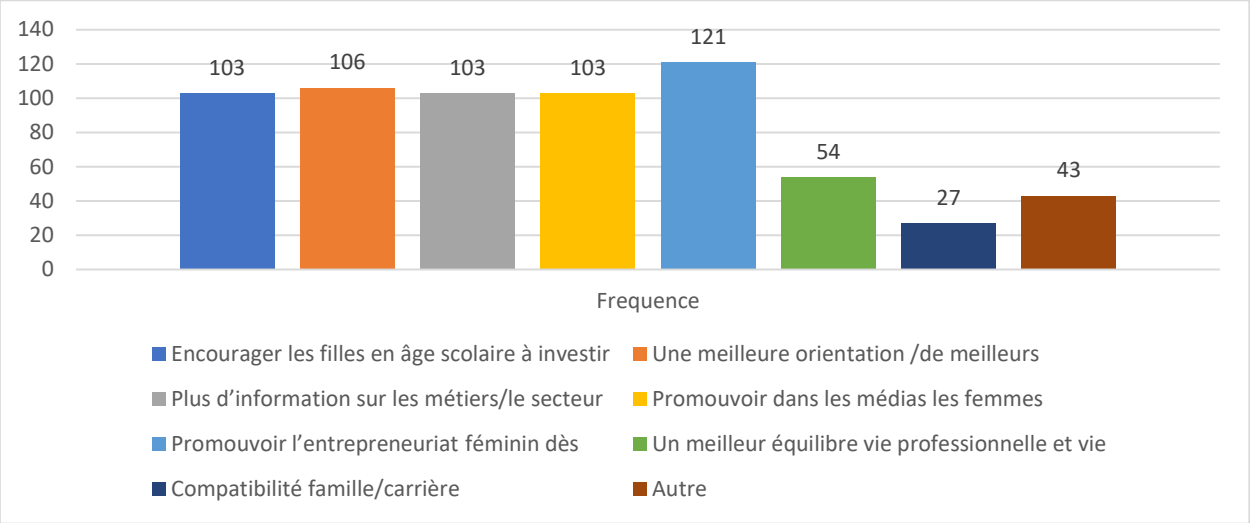

Encourager les filles en âge scolaire à investir ; Rendre disponible plus d'information par rapport aux différents secteurs d'activités ; Promouvoir l'entrepreneuriat dès le bas âge ; Faire de l'entrepreneuriat une carrière familiale ; Faire un meilleur choix avant d'investir dans telle ou telle autre activité ; Faire la promotion à travers les médias les succes stories des entreprises des femmes entrepreneures de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma pour donner du goût aux autres femmes qui ont encore peur ; Les femmes entrepreneures ont besoin de l'appui ; accompagnement et la confiance de leurs conjoints et qu'ONU FEMMES facilite les échanges d'expériences et connexion avec les autres entreprises des femmes à travers l' Afrique. Pour savoir s'il sera important d'envisager les actions dans le sens de mettre en œuvre dans le cadre de la discrimination positive, il a été utile d'essayer de savoir si à ce jour la maternité faisait partie d'obstacle que les femmes entrepreneures doivent encore surmonter. Le graphique ci-après confirme que la maternité n'est plus un obstacle pour les femmes entrepreneure.

5.25. Graphique qui prouve que la maternité n'est pas une contrainte à l'entrepreneuriat féminin

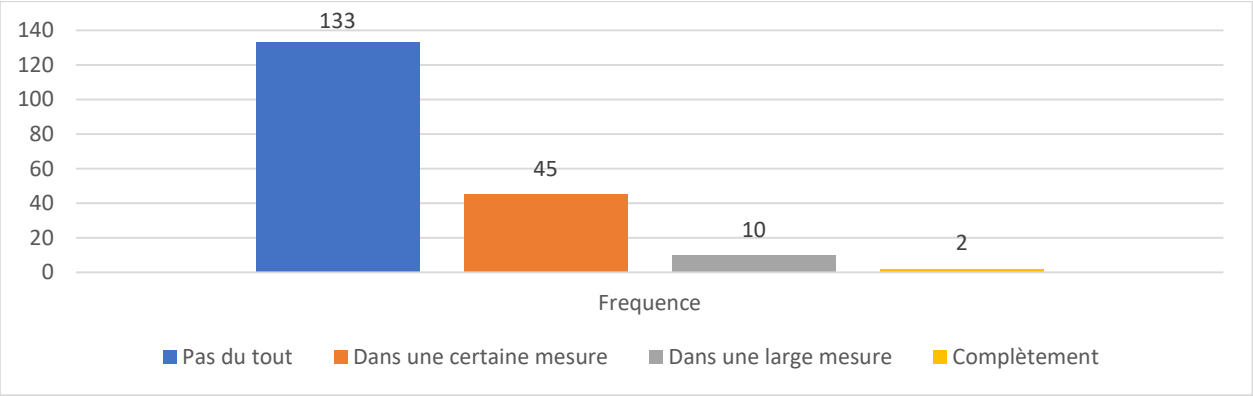

Parlons de la stratégie de croissance qu'utilise les entreprises des femmes entrepreneures après avoir étayer suffisamment leurs obstacles.

5.26. Graphique avec les freins à l'émergence de l'entrepreneuriat féminin

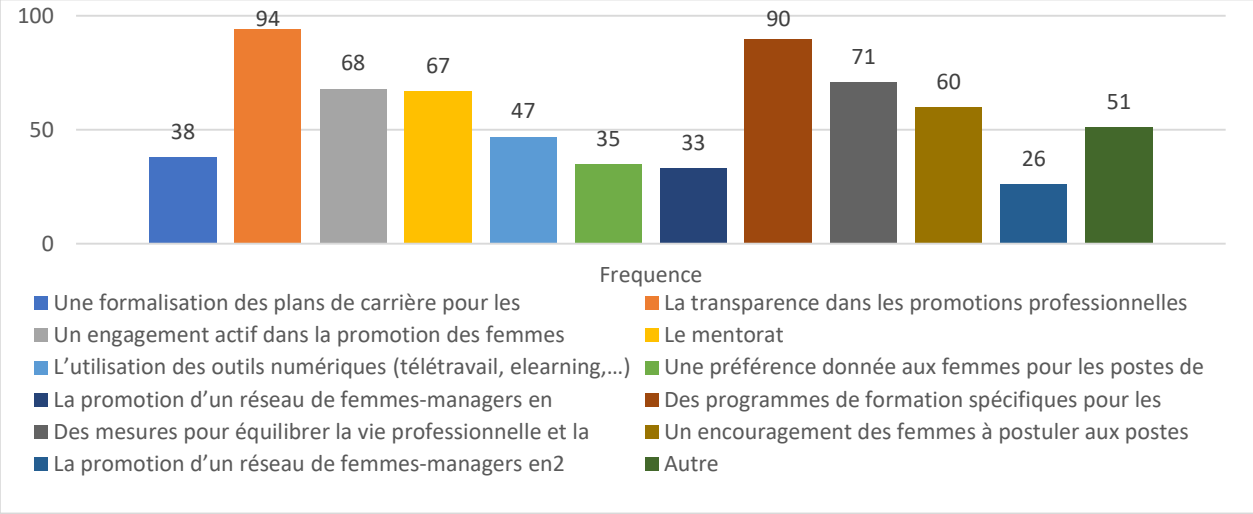

Après analyse, il s'observe successivement que la transparence ; les programmes des formations spécifiques ; la conciliation de la famille à l'entreprise, engagement actif dans la promotion de la femme ; encouragement des femmes à postuler…sont le talon d'Achille pour la croissance des entreprises des femmes. Enfin, tous les éléments sont là d'une manière sommaire pour nous permettre de vous présenter le portait de la femmes entrepreneure en RDC.

PARTIE 2 : PRORTRAIT DE LA FEMME ENTREPRENEURE EN RDC

La conscription du portait de la femme entrepreneure en RDC part du constat qui a été fait lors de nos enquêtes, et qui prouve qu'à RDC se distingue deux catégories de femmes entrepreneures : celles qui le sont par nécessité ;

Et celles qui souhaitent développer leurs activités en affaires. Ceci nous amène à faire référence aux indicateurs qui ont été évoqués au chapitre II dans le tableau N°2 pour dresser un portrait de la femme entrepreneure qui conforme notre problématique et nos indicateurs qui ont rendus possible la collecte des données quantitatives et qualitatives complémentaires.

C'est ainsi que, départ les constats qui ont été faits du côté de l'entrepreneure ; son entreprise, son affaire avec une petite comparaison entre l'homme entrepreneure et la femme entrepreneure par rapport à leurs distinctions et quelques similitudes, nous allons devoir élaborer le portrait de la femme entrepreneure en RDC en commençant par le profil des entrepreneures.

5.2.1. Les femmes entrepreneures à travers les villes de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa

29% représente les femmes entrepreneures des 4 villes de la RDC concernées par cette collecte qui sont dans la tranche d'âge de 20 à 29ans ; 28% entre 50-59 ans ; 25% entre 30 à 39 ans ; 18,5% entre 40-49 ans, Alors qu'exceptionnellement pour Kinshasa, Matadi et Lubumbashi, 6% représente les entrepreneures de 60 ans et plus ; Et enfin, c'est uniquement à Goma où on trouve 2,5% des femmes entrepreneures ayant moins de 20ans. D'où, l'entrepreneuriat à travers ce 4 villes est exercé par les femmes d'affaires qui sont en moyenne jeunes, si nous prenons en considération la tranche d'âge de mois de 20ans à 39 ans. Après avoir eu une aperçue par rapport à l'âge des entrepreneures, il est nécessaire d'avoir une idée par rapport à leurs statuts matrimoniaux.

45% d'entrepreneures sont mariées ; 39,5%, célibataires ; 6% divorcés et 4,6% en concubinage. Ceci veut dire tout simplement que la majorité des entrepreneures sont des femmes au foyer avec responsabilité. Ce pourcentage démontre que ces dernières représentent un élément important de la révolution en cours au sein du monde des affaires et du travail. Pour confirmer que les entrepreneures ont des responsabilités, il est important pour nous d'essayer des savoir si elles ont des enfants.

Il se révèle que les entrepreneures qui ont des enfants représente 69,5%, alors que le pourcentage de celles qui n'ont pas est de 25,5%.

La majorité des entrepreneures sont femmes au foyer et mères. L'engouement des femmes pour l'entrepreneurship est une nouvelle tendance qui aura inévitablement des répercussions économiques très intéressantes aussi bien pour les femmes elles-mêmes, aux membres de leurs ménages et que pour l'ensemble de la société. Ceci nous amène de chercher à connaitre le niveau scolaire de ces femmes entrepreneures.

D'où, les femmes entrepreneures qui ont des diplômes d'un niveau d'enseignement supérieure et/ou universitaire est de 53,5% ; pour celles ayant un niveau d'étude secondaire (collège, lycée) est de 35,5% ; alors que, pour celles avec un niveau d'étude primaire est de 5% ; avec un faible pourcentage de 1% pour celles qui ne savent ni lire et écrire ; Différemment de ce qui a été dit dans notre aperçue théorique sur l'entrepreneuriat féminin par rapport aux études antérieures, nous constatons que dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma, la majorité des femmes entrepreneures ont un niveau de licence et en moyenne, un niveau secondaire. Ceci dit, que les femmes entrepreneures ont une capacité pour piloter leurs entreprises. Par ailleurs, on dénote que le travail autonome à travers ces quatre villes est plus fréquent chez les femmes avec un niveau d'études universitaire soit 53,5%, que chez celles ayant réalisées des études post-secondaires. Pour confirmer que la femme entrepreneure a une capacité requise pour gérer son entreprise, nous allons voir si à part son bagage intellectuel, si elle a été bénéficiaire d'autres formations.

Ici la réponse est affirmative par le fait qu'une majorité absolue des femmes entrepreneure ont eu à bénéficiées de plusieurs formations soit de la part de la FEC, COPA-PADMPME, ANADEC, ONU FEMMES, CIAT, IITA, …, en éducation financière, ACESS, Business Plan, transformation des produits agricole ; Marketing, Fiscalité ; Contrôle qualité et certification de la marque ; gestion des ressources humaines, compte d'exploitation, rapports valeurs coûts ; fonctionnement des institutions de microfinance, lutte contre les VBG, Plaidoyer ; dissémination des lois qui cadre avec l'entrepreneuriat féminin. Ce qui rassure par rapport aux différents stéréotypes qui cherchés à prouver que les femmes entrepreneures ne seraient pas capables.

Une autre opinion pour marteler que la majorité des femmes entrepreneures ne sont pas analphabète, et que la manque des données statistiques récentes ne donne pas le droit de vulgariser une fausse théorie basée sur les études antérieures. Une motivation de plus pour essayer de savoir si la femme entrepreneure travaille d'une manière autonome (auto-entrepreneuse, micro entrepreneuse inclue) ou pas.

Nous constatons que 57 % représente les femmes entrepreneures qui avaient été un jour salariée, alors que, 39% estime que les femmes entrepreneures avaient toujours travailler pour elle-même. Le 57% prouve que les femmes qui ont fait partie de notre échantillon ont une certaine expérience professionnelle qui le prédispose à bien gérer leurs entreprises avec des appuis techniques personnalisés du fait qu'elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, néanmoins, selon les informations qui ont été collectées, il a été confirmée qu'en matière d'entrepreneuriat, la majorité des femmes entrepreneures sont à leur première expériences dans la création d'entreprises ; Mais aussi ;

14% des femmes qui n'étaient pas à leur première expérience, leurs entreprises sont toujours opérationnelles à ce jour ; 0,53% représente l'unique femme qui avait vendu son entreprise ; Alors que 9% représente les femmes dont leurs entreprises étaient tombées en faillites ; et 8% des femmes entrepreneures qui ont évoquées d'autres raisons comme : cession ; fusion ; dissolution pour changement de secteur.

Après que nous ayons une vue d'ensemble sur la situation des entreprises des femmes dans leur globalité. Il est question d'essayer de comprendre si les femmes entrepreneures ont des gens que les aident apprendre soin de leurs enfants à la maison.

Les résultats des enquêtes nous révèlent que les femmes entrepreneures qui n'ont pas les personnes qui les aident à la maison passent moins de temps par semaine au sein de leurs entreprises, et dont, la plupart œuvrent encore dans l'informel, alors que, celles qui ont entre 1 et 9 travailleurs salariés, avec ou sans des personnes qui les aident à la maison, passent plus de temps par semaine dans leurs entreprises. Il a été difficile lors des enquêtes de répondre à la question de savoir la proportion des parts dans l'entreprise, et surtout que les entreprises des femmes sont plus familiale. Nous n'avons pas eu la chance de rencontrer plus de deux SARL.

Comme sources de perfectionnement, il s'observe successivement que la transparence ; les programmes des formations spécifiques ; la conciliation de la famille à l'entreprise, engagement actif dans la promotion de la femme ; encouragement des femmes à postuler…sont le talon d'Achille pour la croissance des entreprises des femmes. Alors qu'en terme des conditions de prêt, il se démarque que l'intérêt que portent les institutions financières (IF) aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) est bien connu ; les MPME expriment le besoin d'utiliser des services bancaires et en particulier d'accéder au crédit. Cependant, ainsi que le confirment les financiers et les entrepreneurs, les deux parties (offre et demande) ne parviennent pas à concilier leurs intérêts. Les résultats indiquent que les capacités de gestion sont parfois rudimentaires et ne satisfont pas les exigences des institutions financières. Il a été découvert parallèlement que certains entrepreneurs évitent de solliciter un crédit, et du côté des emprunteurs, les barrières suivantes ont été identifiées comme celles empêchant les MPME d'adopter cette logique. Les MPME : • ne comprennent pas suffisamment le point de vue des IF ; ne connaissent pas les critères d'octroi de crédit des IF ; pensent qu'elles doivent payer des taxes exorbitantes et s'exposer à la corruption si elles contractent un crédit égal ou supérieur à 10 000 USD ; ne recherchent pas les meilleures conditions, c'est-à-dire ne font aucun effort pour comparer les IF et identifier l'IF qui leur concède les meilleurs avantages. ; pensent qu'elles n'ont pas la possibilité d'avoir accès à un crédit autrement que par une IF ; pensent qu'elles ne recevront pas de crédit d'une IF qui n'est pas informée sur les opérations de leurs comptes et que l'octroi d'un crédit est conditionné par une affiliation au moins égale à 6 mois, manquent d'informations sur la gamme des produits des IF et en particulier sur les conditions d'octroi de crédit. ; se sentent subordonnées aux IF, estiment que les IF privilégient les grandes sociétés. Raison de certaines appréhensions relatives aux IF ; Les femmes entrepreneures pensent que les IF profitent d'elles lorsque les bénéfices sont élevés et les laissent tomber lorsque les MPME se trouvent en difficulté ; ne font pas de seconde tentative lorsque la première tentative d'obtenir un crédit a échoué ne comprennent pas le vocabulaire financier.

Quant à ce qui concerne le style de leadership, l'étude met en lumière les obstacles auxquels les femmes font face tels que la marginalisation et l'exclusion aux opportunités d'affaires et aux espaces de prise de décisions, l'accès limité aux capitaux et autres ressources, à l'information et à la technologie, y compris à l'éducation entrepreneuriale adéquate ; Et surtout que les femmes entrepreneures créent de plus en plus de possibilités d'emploi pour d'autres femmes ainsi que pour les hommes, tout en soutenant leurs propres familles et communautés ; elles nécessitent donc de tout appui capable de soutenir la promotion de leur leadership économique. D'où, investir dans l'autonomisation économique des femmes est la plaque tournante de leur leadership et ouvre la voie directe vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et la croissance économique inclusive. Les femmes apportent d'énormes contributions aux économies que ça soit en tant qu'entrepreneures ou employées. C'est ainsi, que nous suggérons, qu'il serait impérieux de renforcer le réseautage des femmes pour faciliter et promouvoir le leadership économique des femmes.

Ce qui est encourageant, est que les femmes entrepreneures des quatre villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma où nos enquêtées ont été organisées sont très habillent et arrivent à créer de plus en plus de possibilités d'emploi pour d'autres femmes, ainsi que pour les hommes, tout en soutenant leurs propres familles et communautés.

Les acquis qu'il est nécessaire de consolider, c'est le fait que les femmes entrepreneures que nous avons rencontrées ont pour valeurs la transparence, le sens d'innovation, l'unité, l'entraide par la création d'une chaîne d'approvisionnement où les autres femmes et jeunes ont un rôle à jouer ; Elles arrivent à faire la part de choses entre famille et l'entreprise en cherchant à maintenir un certain équilibre ; Enfin, les femmes entrepreneures ont un sens d'honneur et de dignité dans le respect des clauses des contrats qui ont été signés avec les tiers. Ce qui nous amène à présenter les caractéristiques de son entreprise ci-dessous.

5.2.2. Les entreprises de femmes entrepreneures de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa

Le pourcentage de 78,5% renseigne que les femmes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma pilotent plus des Micro entreprise avec une moyenne de 1 à 9 employés, 15% pour les petites entreprises d'entre 10 et 49 employés, et seulement 1,5% pour les PME. La conséquence est que la microentreprise a un chiffre d'affaires limité, pas de possibilité de déduire ses charges, impossibilité de récupérer la TVA sur les achats et frais professionnels, d'où, cette entreprise court plus de risqué de tomber en faillite ; Et comme avantages : une gestion quotidienne simplifiée ; La rapidité des formalités d'ouverture ; Un cumul possible de statut ; La franchise en base de TVA ; Des charges sociales allégées ; Une plus grande visibilité sur votre impôt sur le revenu et avec une possibilité de cumuler les activités. Bien que l'entreprise soit micro, nous essayons quand même de comprendre si elle a un impact par rapport aux autres femmes paysannes ou périurbaines.

A 24,5% il est prouvé que la femme entrepreneure travaille entre 71 à 90% avec les autres femmes ; à 21,5% entre 91 à 100% des femmes ; à 18% entre 31 à 50% des femmes ; à 13% entre 51 à 70% des femmes ; à 10,5% entre 11 à 30% des femmes, et enfin à 7,9% à moins de 10% des femmes. Ceci dit que son entreprise a un impact positif sur les autres femmes, mais aussi, par le fait qu'elles sont rassembleuses et collaboratives. Elles soudent les équipes et favorisent l'entraide. Bonnes communicatrices, elles facilitent la résolution des conflits. Elles améliorent le fonctionnement d'une entreprise au quotidien ; Et l'entreprise en retour contribue à l'accroissement de leurs revenus, et surtout à la création d'une classe moyenne.

Après tout ce qui a été développé lors de cette analyse, il est important de permettre aux lecteurs de ce rapport de connaitre les secteurs (primaire ; secondaire et tertiaire) où on trouve plus la femme entrepreneure des villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma. C'est ainsi, que lors de notre collecte, nous avons remarqué que les femmes développent leurs activités autour des secteurs qui sont : Primaire : collecte et exploitation des ressources naturelles (matériaux, énergies, certains aliments ; Secondaire :

industries de transformation des matières premières (produits finis) et Tertiaire : industries de services, principalement immatérielles.

D'où, 25% des femmes entrepreneures sont dans le secteur primaire ; 40% dans le secteur secondaire et 30% dans le secteur tertiaire, d'ici 2030 la population congolaise pourra consommée les produits bio qui sont produits localement et ainsi, lutter contre la consommation des OGM et plusieurs maladies y afférentes ; contribuer rapidement à l'essor de l'agriculture afin de permettre à la RDC d'avoir une économie stable qui ne va plus dépendre à plus de 70% du secteur minier et des importations ; Limiter sensiblement les importations des produits de premier nécessité et pousser l'accroissement du PIB de la RDC, toute en offrant des emplois stables aux femmes et jeunes. Ceci sera renforcé par le 30% autre dans le secteur tertiaire. Une manière d'accroître la participation des femmes entrepreneures à la population active et aussi l'essor du secteur des services sous l'impulsion du développement.

40% estime que les femmes entrepreneures se trouvent en grande partie dans le secteur primaire, 21,5% confirme que le secteur secondaire est plus dominé par les hommes, 15,5% que dans le secteur tertiaire il y a une représentativité égale entre l'homme et la femme dans les villes de Kinshasa, Matadi et Goma, alors que 4% n'a donné aucune réponse en faveur de l'homme ou de la femme. Ce qui est positif, est que cette situation rassure que le revenu des femmes entrepreneure est en pleine mutation, néanmoins, il faut des études pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Mais aussi, la femme petite à petit commence avoir confiance en elle pour essayer de lutter contre la discrimination qui lui avait été imposée pendant longtemps en marquant sa présence dans le secteur secondaire et tertiaire avec pour objectif de prouver qu'elle peut lorsqu'elle a la volonté. Il est impérieux de connaitre quelle avait été la motivation de la femme entrepreneure pour créer son entreprise.

81% est le pourcentage des femmes qui avaient créer elles-mêmes leurs entreprises pour poursuivre leurs propres visions, revêts et/objectifs ; 5% les femmes qui avaient héritées d'une entreprise familiale, soit par la mort des parents ; soit pour avoir fini les études universitaires, ou encore, soit pour avoir été bénéficiaire d'une formation en entrepreneuriat féminin ; 3% pour les femmes qui avaient tout simplement achetées leurs entreprises après une audite et/ou une évaluation minutieuse de ladite entreprise ; Et enfin, 7,5% pour les femmes qui souhaitent gardées leurs raisons secrètes. Une preuve de plus que désormais les femmes entrepreneures ont le goût d'affaires et du risque avec le souci de participer à l'essor de l'économie congolaise, et à la création de la classe moyenne. Comme il s'observe une croissance des entreprises qui sont créer par les femmes, il est important de faire connaitre au commanditaire de cette étude et aux lecteurs les contraintes que les femmes entrepreneures rencontrent dans leur parcourt. Comme contraintes, il y a : Accès difficile au crédit avec des taux d'intérêt très élevé et une courte échéance ; une garantie propriétaire qui exige à la femme d'avoir l'autorisation maritale malgré l'existence du nouveau code de la famille qui a été révisé en Juin 2016 ; Pas des bons contacts ; Difficulté de concilier la vie privée

(ménages) et la vie professionnelles (entreprise) ; Manque de confiance des hommes entrepreneurs, IMF, et voir même des autres femmes entrepreneures ; Manque d'information ou des bons conseillés,… Ce qui prouve que l'entrepreneuriat n'est pas un métier si facile, mais un travail qui demande une certaine détermination de la part des entrepreneures

Les entreprises des femmes entrepreneures à travers les villes de Goma, Lubumbashi ; Matadi et Kinshasa en pleine croissance par rapport au nombre d'employé et aux vente mensuelles dont la demande dépasse la prévision mensuelle de l'entreprise suite à la qualité des produits qui sont livrés sur les marchés laisse à faire croire que les femmes entrepreneures ont la capacité de payer leurs prêts, néanmoins, nos enquêtes prouvent que les activités des femmes demeurent encore et surtout dans l'informel, ensuite, quand on examine l'état de la protection juridique de leurs es activités et les désavantages d'accès au crédit et ses limites, et enfin, quand nous mettons en exergue les défis auxquels ces femmes sont confrontées, il est difficile de confirmer que la femme entrepreneure de la RDC à ce jour est capable de payer son prêt dans le temps. Mais aussi, ses principales sources de financement sont les moyens propres, financement par un programme ou une subvention. Lorsque l'entreprise est plus micro et œuvre dans l'informe, il est difficile de parler avec exactitude de sa rentabilité et/ou de son profit. Ceci nous amène de parler des caractéristiques des affaires des femmes entrepreneures des villes de Matadi, Kinshasa, Lubumbashi et Goma.

5.2.3. Les affaires de femmes entrepreneures de Goma, Lubumbashi, Matadi et Kinshasa

Les motivations qui avaient poussaient les femmes entrepreneures de Kinshasa ; Matadi ; Lubumbashi et Goma de créer leurs propres entreprises sont listés par ordre d'importance : Epanouissement personnel ; Volonté de travailler pour soi-même ; Avoir la liberté de prendre ses propres décisions et orientations ;

Pour révolutionner son statut social ; Confiance dans son projet par rapport aux produits et/ou service à vendre ; Pour une meilleure gestion du temps afin de concilier les obligations familiales et professionnelles ; Pour avoir un salaire en fonction de son rendement ; et enfin, pour autres raisons.

Il est aussi nécessaire de dire que malgré cette motivation, les femmes entrepreneures ont eu à rencontrer des obstacles et/ou défis comme : l'ignorance des différentes taxes de l'Etat ; Non accompagnement de l'ANAPI et l'FPI ; La FEC accompagne plus les société et PME émergentes, Guichet unique exige les frais supplémentaires pour avoir les documents dans le temps (une pratique que ses agents nomme : « DOC EXPRESSE » Manque de moyen financier et des contacts, Non application de certaines lois qui donnent avantage aux femmes entrepreneures , la discrimination, Non acceptation du rôle de le femme entrepreneure par son environnement, pour avoir un crédit, il y a une exigence des IF qui demande à la femme entrepreneure d'avoir l'autorisation de son mari, et cela malgré la mise à jour du code de la famille, la raison est que la banque estime que la femme n'a pas une propriété qui servirait de garantie ; Une acceptation difficile des projets (business plan) des femmes ; moins d'astuces pour produire un business plan bancable ; L'ANAPI s'occupe plus des investisseurs étrangers et dédouanement selon les femmes

entrepreneures des villes qui ont été concernées par cette étude. Ceci renseigne suffisamment sur le pourquoi d'un taux faible des prêts et/ou crédits des banques et IMF au profit des femmes entrepreneures, ce qui devient un frein empêchant la croissance des entreprises qui ont pour cheffe (PDG, Directrice) une femme entrepreneure. Et qui oblige les femmes à rester à l'attente des subventions ; et pour d'autres, à opérer parfois sous forme des ONG à la demande de financement au détriment du dynamique entrepreneurial qui est déjà encré dans leur façon de réfléchir. Ce qui rendra difficile la pérennisation des acquis du projet COPA-PADMPME. Alors, pour améliorer l'accès des femmes entrepreneures aux services (crédit, formation, facilités douanières et fiscales.

Les stratégies de pénétration et l'opportunité de relèvement pour la plupart de ces entrepreneures a été les formations dans différents domaines ; Et surtout, le projet PADMPME qui a été réellement un vrai coup de pouce à l'entrepreneuriat dans les villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma ; Qui est un programme de soutien mis en place par le Gouvernement pour la promotion des initiatives économiques des opérateurs de cette catégorie, dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, dont l'Accord de financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA) a été conclu le 21 septembre 2018 et entré en vigueur le 20 novembre 2019. Pour finaliser à dresser le portrait de la femme entrepreneure en RDC ;

Il a été très important de faire une petite comparaison entre la femme et l'homme entrepreneure en faisant recours aux données qualitatives qui sont les résultats des séances de focus groupe que nous avons eu à organiser avec les femmes entrepreneures pour être en conformité avec les indicateurs qui ont guidés cette collecte des données complémentaires.

5.2.4. Comparaison entre femme entrepreneure et homme entrepreneure avec les similarités

L'entrepreneuriat constitue pour les femmes congolaise une opportunité d'accéder à des activités génératrices de revenus, alors que, pour l'homme entrepreneure c'est un acquis, il accède facile au crédit car les banque lui font confiance ; la tradition congolaise lui donne le privilège avec, ou sans capacité d'être gestionnaire des ressources, Mais aussi, c'est toujours celui qui doit siéger dans les organes ou structures de prise des décisions. Il n'a pas besoin du consentement de sa femme pour prendre une décision, signer un contrat et ou encore vendre une propriété familiale. Il n'a pas d'obstruction dans la jouissance de son pouvoir que lui donne la tradition et que l'Etat lui laisse le monopole d'en faire usage malgré l'existence des quelques restrictions sur le plan légal ; Sans une analyse au préalable, presque tous les partenaires le considèrent comme état apte et capable. Ce qui ne favorise pas la promotion de la femme entrepreneure qui n'a pas tous ces privilèges malgré un cadre juridique qui tente à démontrer qu'il assure la promotion de l'égalité des sexes tout en prônant l'équité dans le but de mettre fin à certaines inégalités pour assurer la participation de tous dans la gestion des ressources, et la participation à la prise de décision par rapport à la gestion de la chose publique. Comme similarités, tous deux connaissent les mêmes difficultés qui constituent des freins à la promotion de leurs PME : Manque de financement, instabilité des prix sur le marché ; les taxes et impôts sur estimés ; un faible pourcentage de 0,53% des femmes qui souligne le harcèlement sexuel comme condition pour avoir accès au financement ; Manque d'information, faible maitrise de la nouvelle technologie d'information et de communication ; Les bailleurs augmentent les frais de bail n'importe quand et comment ; Accès difficiles aux équipements de transformations et emballages ; un faible pourcentage des entrepreneurs qui connaissent le cadre légal de la RDC par rapport aux PME.

Les entrepreneurs sont quand même d'accord que leurs résultats financiers pourraient s'améliorer si la composition de leurs conseils d'administration était plus équilibrée entre hommes et femmes.

A la création de leurs entreprises : la lenteur de l'administration oblige à donner beaucoup plus d'argent que prévus ; L'autorisation de fonctionnement d'une manière formelle vient uniquement des services Nationaux ; La corruption ; Problème d'accès aux formations, aux infrastructures de qualité et à l'électricité. Les rôles d'ANAPI et du FPI restent flou, et moins maîtrisés par les entrepreneurs qui soulignent que l'ANAPI est pour les investisseurs étranges, alors que le processus d'octroi d'emprunt et/ou prêt n'est pas transparente et flou ce qui fait qu'il bénéficie moins aux femmes et hommes entrepreneure. Alors que comme leviers en terme de similarité est d'encourager les filles en âge scolaire

à investir ; Rendre disponible plus d'information par rapport aux différents secteurs d'activités ; Promouvoir l'entrepreneuriat dès le bas âge ; Faire de l'entrepreneuriat une carrière familiale ; Faire un meilleur choix avant d'investir dans telle ou telle autre activité ; Faire la promotion à travers les médias des succes stories des entreprises des femmes entrepreneures et hommes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma pour donner du goût aux autres femmes, et homme qui ont encore peur ; Les femmes et hommes entrepreneures ont besoin de l'appui ; accompagnement et la confiance de leurs conjoints ; et qu'ONU FEMMES facilite les échanges d'expériences et connexion avec les autres entreprises mixtes à travers l' Afrique. Pour savoir s'il sera important d'envisager les actions dans le sens de mettre en œuvre dans le cadre de la discrimination positive, il a été utile d'essayer de savoir si à ce jour la maternité faisait partie d'obstacle que les femmes entrepreneures doivent encore surmonter. Les hommes entrepreneures disent non car la responsabilité de l'enfant est pour le deux parents. C'est ainsi que nous allons à la conclusion de notre étude par rapport au portrait de la femme entrepreneure en RDC.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES

En conclusion pour dresser le portrait de la femme entrepreneure en RDC, il a été plus que nécessaire de faire une vérification des écrits et de nos propres enquêtes sur le terrain à Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma qui nous permet maintenant de dresser un portrait des femmes entrepreneures en RDC en fonction des constatations des auteurs sur le sujet, et des enquêtées elles-mêmes.

On y découvre qu'en général :

- Une majorité des femmes sont dans l'entrepreneuriat,
- Le taux de croissance du nombre de femmes entrepreneures est plus important,
- Les femmes entrepreneures sont plus jeunes, mais plus âgées que les travailleuses rémunérées,
- Le revenu annuel moyen des femmes d'affaires est plus faible que celui des travailleuses salariées, mais, en pleine croissance par le fait que la femme entrepreneure est aujourd'hui présente dans presque tous les secteurs d'activités et plus dans le secteur secondaire avec une forte présence dans le secteur tertiaire,
- Un grand nombre des femmes ont démarrées leur entreprise dans un secteur où elles ne possédaient pas d'expérience,
- Le temps partiel est plus répandu chez les femmes entrepreneures car elles ont d'autres obligations par rapport au ménage et à la famille, sauf chez celles qui gèrent des employés ;
- Les entreprises dirigées par des femmes sont aussi jeunes comme leurs propriétaires ;
- Son entreprise a aussi un caractère familiale car une manière pour elle de baisser le taux de chômage chez les jeunes et surtout de limiter les violences conjugales dont elle est victime liées à la jalousie de certains de conjoints qui estiment que lorsque leurs épouses passent plus de temps avec un homme inconnu, il y a risque d'infidélité ;
- La femme entrepreneure dans les villes de Kinshasa, Matadi ; Lubumbashi et Goma à majorité a un diplôme d'un niveau supérieure et/ou universitaire ; Avec plusieurs autres formations qui la prédispose à bien gérer son entreprise. Vu la taille de notre échantillon et une limitation stricte aux villes de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma, nous ne pouvons pars faire une extrapolation en confirmant ceci sur toutes les femmes entrepreneures de la RDC ;
- La femme entrepreneure a sous sa charge ou responsabilité même des enfants de plus de 18 ans avec lesquels elle vie sous un même toit ;
- La femme entrepreneure se fait aidée par un domestique ou un membre de sa famille pour prendre soins de ses enfants ;
- Les femmes entrepreneurs ont en majorité travaillées avec les autres femmes à plus de 50 à 80% ;
- La femme entrepreneure est victime de la discrimination, VBG et harcèlement dans certains cas sur le plan socioéconomique ;

- La femme entrepreneure hérite difficilement malgré la révision du nouveau code de la famille, avec un accès difficile à la propriété par manque de moyen suffisant et surtout suite à la tradition qui décide au détriment du droit écrit qui accède et contrôle les ressources (terre, forêt, sous-sol et l'eau) ;
- Les femmes entrepreneures sont en grand nombre des épouses et à la fois des mères d'un à 6 enfants, voir même plus ;
- Bien qu'elles se retrouvent dans tous les secteurs, un grand nombre des entreprises dirigées par les femmes se concentrent dans les secteurs de la vente au détail (petit commerce), des services, textile, agroalimentaire et une faible portion dans l'artisanat minier.
- La principale source de financement des entreprises démarrées par les femmes est leurs économies personnelles et/ou une subvention.
- Les banques-IMF, l'environnement où la femme entrepreneure pilote son entreprise ; son pair homme entrepreneur, et même les autres femmes entrepreneures ne la font pas confiance ;

Plusieurs obstacles semblent isoler la femme entrepreneure : concentration dans des secteurs d'activités traditionnellement féminins (Agriculture, Elevage, atelier des coutures, salon de beauté, Décoration ; Service traiteur pour l'organisation des mariage, transformation artisanal des produits agricoles, friperie , lavage à sec, petit commerce « Bilokos », Restauration, Cosmétiques, …) manque d'expérience pertinente, pénurie de réseaux d'entraide, responsabilités domestiques et familiales , difficulté d'accès au financement.

Seules quelques constatations divergent de celles réalisées à la suite de revue des écrits sur l'entrepreneuriat féminin.

Enfin, tout ceci prouve à suffisance que l'information relative aux divers indicateurs de la grille précédemment identifiée ont été vérifiés et surtout détaillés dans ce rapport final à travers le chapitre IV et le V de ce présent rapport. D'où, l'objectif de collecter les données complémentaires pour élaborer le portrait de la femme entrepreneure en RDC a été atteint. Ainsi, cette étude ouvre une brèche pour les autres chercheurs afin de poursuivre ; Et surtout de fouiller plus pour pouvoir combler les imperfections de cette étude qui reste une œuvre humaine.

RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES

A. Au Gouvernement de la RDC :

- ✓ Vulgariser tous les textes juridiques au profit des femmes entrepreneures en langues nationales et locales ainsi que celui de reformer de certains textes qui sont actuellement anachroniques ;
- ✓ Assainir le climat des affaires, et continuer à donner la chance aux congolaises qui ont des talents mais manques des moyens ;
- ✓ Vulgariser les taxes que les entrepreneures femmes doivent réellement payées par rapport aux différents services (Environnement, Industrie, CNSS, DGI, INPP, Guichet Unique, DGI, DGRD, DPMR, OGEFFREM et la DGDA) ;
- ✓ Attribuer plus des zones d'exploitation artisanales aux femmes ;

B. A l'ONU Femmes :

- ✓ Faciliter les formations à l'étranger sous forme des voyages d'échange d'expérience, Mais aussi, Et accompagner les structures des femmes dans l'organisation de plaidoyer pour favoriser l'assainissement du climat des affaires en RDC ;
- ✓ Poursuivre ces formations sous formes d'atelier pour assurer le suivi des recommandations pour leurs applications ;
- ✓ Travailler encore plus dans la lutte contre la discrimination faite à la femme dans le secteur minier artisanal, faciliter les formations ;
- ✓ Renforcer le cadre légal, permettre à la femme d'accéder à plus de responsabilité par la stratégie de la discrimination positive pour une promotion de l'équité afin d'avoir une société juste et équilibrée à travers l'entrepreneuriat, lutter contre les violences conjugales ;
- ✓ Faciliter la mise en place des mécanismes financiers spécifiques pour la femmes (subvention, crédit à des taux préférentiels, fonds des garanties pour permettre à la femme de renforcer les activités économiques à travers le plaidoyer via les médias et carnaval motorisé ;
- ✓ Soutenir d'avantage la vulgarisation des lois par rapport aux mécanismes de lutter contre les violences basées sur les genres ; le constat est que la femme connait moins ses droits suites à un accès difficile à l'information ; D'où, ONU FEMMES doit plus informer les femmes à travers les Ban dessinées, Théâtres participatif ; Cinéma mobil, spots radio, boite à images avec des messages claires, mettre les outils en place afin que la femme puisse connaitre le cadre légal qui la protège et la promet.

C. Gouvernement, société civile et ONU Femmes :

- ✓ Organiser une retraite de 5 jours avec les responsables des services ci-après : SDE, COPA, KIVU ENTREPRENEUR, KPMG, HOLGRAM, GUCE, EPME SEC GENERAL, EPME SEC GENERAL, ANADEC, FEC, SECRETARIAT GENERALE GE FAE, COPEMECO, ANAPI, ANADEC, GUICHET UNIQUE , FOLECO/GENDER, UNAF (Union Nationale des Femmes) et la Commission Nationale Femme Entrepreneure (CNFE) en présence des représentants de leurs ministères de tutelle, ainsi que les bailleurs de fonds pour que chaque service puisse prendre conscience de ses responsabilités pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; rendre contraignant l'applicabilité de toutes les lois qui donnent des avantages aux femmes entrepreneures, et enfin, favoriser l'assainissement de climat des affaires en RDC ;
- ✓ Accompagner les ONG dans l'encadrement des femmes afin qu'elles puissent aussi évoluer dans le secteurs Minier ;
- ✓ Démontrer que le travail des enfants dans les sites miniers ne doit pas être coller à la femme, mais plutôt être considérer comme une responsabilités des tous; Et aussi lutter contre l'interdiction d'accès de la femme enceinte et allaitante dans les mines par le fait que cette pratique renforce sa vulnérabilité (une autre forme de discrimination) et que donc, il serait nécessaire d'avoir des programmes qui accompagnent la femme pendant et après son accouchement (sous formes d'une mesure compensatoire et/ou la discrimination positive).
- ✓ Mettre sur pied en toute urgence un mécanisme de suivi et d'évaluation de mise en application des recommandations par rapport aux différentes composantes du projet PADMPME, et ses partenaires d'encadrement, d'accompagnement technique et de l'appui financier.

BIBLIOGRAPHIE

A. Les revues et articles

1. Le programme d'Indicateurs de l'Entrepreneuriat (PIE) définit les entrepreneurs comme étant des personnes, propriétaires d'entreprises, qui créent ou développent une activité économique dans le but de générer la valeur, en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés (Muriel et al., 2014) .
2. En cas de reprise d'emploi, après une période d'inactivité prolongée, l'entrepreneuriat peut être un élément permettant l'insertion professionnelle pour les femmes que pour les hommes.
3. Cité par Bouzekraoui (2014).
4. Le projet DIANA, lancé en 1999, rassemble la communauté des chercheures sur la question du financement des entreprises féminines (Candida Brush, Nancy Carter, Elizabeth Gatewood, Patricia Greene and Myra Hart). Leur approche distingue l'offre de capital-risque et la demande que constituent les femmes chefs d'entreprises (Didier et Typhaine, 2013).
5. La recherche sur l'entreprenariat montre que les enfants de personnes exerçant une activité indépendante ou ayant créé une entreprise sont surreprésentés dans la catégorie des individus possédant une entreprise ou cherchant à en créer une. De plus, les parents travaillant à leur compte exercent une influence différente sur leur enfant en fonction du sexe de ce dernier : un garçon est davantage susceptible qu'une fille de s'installer à son compte si son père exerçait lui aussi une activité indépendante (OCDE, 2004).
6. La capacité à découvrir et exploiter des opportunités dépend en grande partie des expériences antérieures acquises au cours des études et de la vie professionnelle (OCDE, 2004) et le manque d'expérience et de compétences en gestion d'entreprise est considéré comme un des principaux obstacles à la création d'une entreprise (Muriel et al., 2014).
7. Cité dans le Rapport de l'OCDE (2004)
8. La croissance d'une entreprise relève des facteurs internes et externes, lesquels facteurs étant indissociables du type de marché qui domine dans l'environnement de l'entreprise (PEARSON France, 2007).
9. Cité par Haguma (2015)
10. Plusieurs études ont abouti à des résultats communs sur la relation entre la taille et la croissance des PME, lesquels résultats ont indiqué qu'il existe une relation négative entre la croissance et l'âge (Delmar et Davidsson, 2001 ; Janssen, 2002 ; Teurlai, 2004 ; Akonkwa, 2009 ; Zihindula, 2012 ; Haguma, 2015).
11. L'analyse SWOT est l'acronyme de Strengths, Opportunities, Weaknesses and Threats qui veut dire en français, forces, faiblesses, opportunités et menaces.
12. Nous utilisons les données de 2013 dans cette étude parce que celles de 2014 et 2015 ne sont pas encore disponible à la Division Provinciale des PME et Industrie jusqu'à présent.

13. Article 2 al. 1 de l'Ordonnance-loi n°79-021 du 02 août 1979 sur la règlementation du petit com- merce. Cette Ordonnance est complétée par l'Arrêté interdépartemental n°0029/80 du 7 avril 1980 disponible sur http://www.leganet.cd, consulté le 28 mai 2022.

14. [1]Exposé des motifs de la Loi N°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la micro-finance en République Démocratique du Congo, disponible sur https://www.droitcongolais.info,Consulté le 29 mai 2022.

15. [1] Genèse BIBI EKOMENE, "La promotion de l'entrepreneuriat féminin en République Démocratique du Congo », in KAS African Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques 7 ,2020, pages 350 à 361.

16. Lire à ce sujet François Kabuya Kalala, « Entrepreneuriat féminin et microfinance en RD Congo : un état des lieux », in Revue Congo-Afrique, numéro 408, Volume 46, Année 2006, Pages 355 à 369, disponible sur https://www.africabib.org/rec.php?RID=303762365

17. The World Bank Group, Autopsie des écosystèmes des micros, petites et moyennes entreprises en République democratique du congo. Analyse basée sur les données de Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma, Novembre 2019.

18. Programme des Nations Unies pour le Développement, « Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en République démocratique du Congo », in Rapport national sur le développement humain 2016, pages iii et 31.

B. Les liens des sites internets

19. https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/04/12/drc-congo-economic-growth-set-to-reach-an-unprecedented-seven-percent-in-2013
20. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_483203.pdf ; Pages 5-10
21. https://www.globaldatabase.com/fr/base-congo-drc-des-entreprises
22. https://guichetunique.cd/
23. https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SL.TLF.TOTL.IN?locations=CG
24. https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2017/01/10/what-does-it-mean-to-be-a-woman-entrepreneur-in-the-democratic-republic-of-congo
25. https://ofe.umontreal.ca/fileadmin/ofe/documents/Actes/Conf_OFE_UCAD_2019/32-_ZiziTongu_ValMasamba.pdf
26. https://www.researchgate.net/publication/342385076_LA_PROMOTION_DE_L'ENTREPRENEURIAT_FEMININ_PAR_LE_MICROCREDIT_EN_REPUBLIQUE_DEMOCRATIQUE_DU_CONGO
27. https://news.issuelab.org/resources/35022/35022.pdf
28. https://www.congovirtuel.com/page_rapport_travaux/page_tfc_murhula.php
29. https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31421/135420FR.pdf
30. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_183754.pdf
31. Cité par Lubula (2015).